AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

ÉDITO

Notre Agence développe une offre globale à toutes les échelles territoriales : métropolitaine, intercommunale et communale. Elle s'attache à favoriser la convergence des politiques publiques conduites par les différents niveaux de gouvernance et avec les collectivités partenaires, notamment le Département, la Région et l'Etat, mais aussi avec les milieux professionnels (de l'immobilier, aménageurs, promoteurs ...). En 2017, l'Agence s'est presque tout entière mobilisée dans la transcription de nos stratégies et projets de territoires, dans l'élaboration partenariale des SCOT et PLUi ainsi que dans les contributions aux schémas départementaux et régionaux.

Le partenariat avec la Flandre Intérieure en 2014, la création de la région des Hauts-de-France en 2015 et celle de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer en 2017, ont conduit à la mise en place de nouvelles instances de gouvernance et à une nouvelle répartition des compétences et des rôles, avec l'identification de chantiers prioritaires auxquels l'Agence contribue pour nombre d'entre eux et qui sont inscrits dans le cadre de son Programme Partenarial d'Activités. C'est dans ce contexte que nous avons fait évoluer la présentation de notre rapport d'activités avec d'une part, une entrée par territoire de projets et, d'autre part, une entrée sur les grands enjeux prioritaires ; le foncier, l'économie, l'habitat et les équipements, les mobilités, le patrimoine, les transitions énergétiques, environnementales et sociétales.

L'efficacité des interventions de l'Agence s'appuie sur des évolutions à la fois dans le management des équipes, la conduite de projet mais aussi dans le cadre de la coproduction des travaux. Dans notre organisation territoriale, chaque acteur, chaque entité publique ou parapublique apporte sa valeur ajoutée et c'est l'articulation entre les différentes échelles et le travail collectif plus que jamais nécessaire qui permettent d'optimiser l'action publique pour la rendre plus efficace. Le partenariat constitue l'ADN de l'Agence. L'AUD s'implique naturellement pour apporter toute sa contribution à cet exercice de vison partagée.

François DECOSTER
Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

LES MISSIONS DE L'AUD

PARTICIPER
À LA DÉFINITION DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

ACCOMPAGNER
LES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES ET DÉCENTRALISÉES LIÉES AUX STRATÉGIES URBAINES

CONTRIBUER
À DIFFUSER L'INNOVATION, LES DÉMARCHES ET LES OUTILS DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

SUIVRE
LES ÉVOLUTIONS URBAINES ET DÉVELOPPER L'OBSERVATION TERRITORIALE

PRÉPARER
LES PROJETS TERRITORIAUX ET MÉTROPOLITAINS

ÉLABORER
LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

LES PARTENAIRES
formulent les demandes auprès de la Direction

L'AUD
les mutualise et prépare le Programme Partenarial d'Activités

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
valident et adoptent le Programme Partenarial d'Activités

L'AUD
réalise

Séminaires Conférences
Réseaux
Site Internet
Expositions
Courriers

L'AUD
diffuse et valorise

Notes / Synthèses
Diaporamas
Enquêtes
Cartographies
Débats / Réunions
Etudes / Publications
Multimédias
Journées d'études

SOMMAIRE

P.6 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
P.8 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
P.9 LE PÉRIMÈTRE
P.10 L'ÉQUIPE
P.11 LE RAPPORT MORAL
P.12 LES RESSOURCES HUMAINES
P.14 L'ANNÉE 2017, LES + DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS
P.16 L'ANNÉE 2017 EN QUELQUES REPÈRES
P.22 INFORMATION, COMMUNICATION, RÉSEAUX
P.25 ÉLABORATION ET SUIVI DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION
P.31 TERRITOIRE DE PROJETS : CHANGEMENT DE MODÈLE D'AMÉNAGEMENT
P.37 TERRITOIRE DE PROJETS : SAINT-OMER
P.41 TERRITOIRE DE PROJETS : LES PÔLES GARES (SAINT-OMER ET ÉPERLECQUES)
P.47 TERRITOIRE DE PROJETS : LA VALLÉE DE L'AA
P.51 TERRITOIRE DE PROJETS : AIRE-SUR-LA-LYS
P.55 TERRITOIRE DE PROJETS : LUMBRES
P.59 TERRITOIRE DE PROJETS : RURALITÉ
P.65 L'OBSERVATION FONCIÈRE
P.69 ÉCONOMIE
P.75 MOBILITÉS
P.81 PATRIMOINE
P.85 TRANSITIONS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composition de l'Assemblée Générale depuis le 31 mai 2017

AU SEIN DES MEMBRES DE DROIT

> L'ETAT, REPRÉSENTÉ PAR :

Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais
Jean-Luc BLONDEL, Sous-Préfet du Pas-de-Calais
Michel LALANDE, Préfet du Nord
Éric ETIENNE, Sous-Préfet du Nord
Vincent MOTYKA, Directeur de la DREAL
Denis DELCOUR, Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais
Philippe LALART, Directeur de la DDTM du Nord
Catherine MADONI, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
Catherine BOURLET, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
Nathalie THIEULEUX, Déléguée régionale au Tourisme ou son représentant
Pierre CLAVREUIL, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Jean-Luc TOFFEL, Trésorerie Générale du Pas-de-Calais

> LE CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE, REPRÉSENTÉ PAR :

Elisabeth BOULET, Conseillère Régionale
Marie-Christine BOURGEOIS, Conseillère Régionale
Céline-Marie CANARD, Conseillère Régionale
Sophie MERLIER, Conseillère Régionale

> LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS, REPRÉSENTÉ PAR :

Florence WOZNY, Conseillère Départementale
Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère Départementale
Rachid BEN AMOR, Conseiller Départemental

> LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DE LA CÔTE D'OPALE, REPRÉSENTÉ PAR :

Michel HERMANT, Maire de Roquetoire
+ 1 personne (en attente de désignation)

> LE SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS, REPRÉSENTÉ PAR :

Bertrand PETIT, Président
Jean-Claude DUPOND, Vice-Président
Daniel MARQUANT, Vice-Président
Francis FLAJOLET, Délégué Titulaire
André CORDIER, Délégué Titulaire
Pascal DANVIN, Délégué Titulaire
Josiane HOCHART, Déléguée Titulaire
Alain TELLIER, Délégué Titulaire
Patrick TILLIER, Délégué Titulaire
+ 5 personnes (en attente de désignation)

> LE SYNDICAT MIXTE PAYS CŒUR DE FLANDRE, REPRÉSENTÉ PAR :

Danièle MAMETZ, Présidente
Joël DEVOS, Délégué Titulaire
Bernard COTTIGNY, Délégué Titulaire

> LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER, REPRÉSENTÉE PAR :

François DECOSTER, Président
René ALLOUCHERY, Vice-Président
Jean-Marie BARBIER, Vice-Président
Patrick BEDAGUE, Vice-Président
Laurent DENIS, Vice-Président
Jean-Claude DISSAUX, Vice-Président
Bruno HUMETZ, Vice-Président
Marie LEFEBVRE, Vice-Présidente
Alain MEQUIGNON, Vice-Président
Michel PREVOST, Vice-Président
Marc THOMAS, Vice-Président
Odile BAUDEQUIN, Conseillère Déléguée
Claude BLONDE, Conseiller Délégué
Jean-Michel BOUHIN, Conseiller Délégué
Jean-Marc BOURGEOIS, Conseiller Délégué
Louis CAINNE, Conseiller Délégué
Alain CHEVALIER, Conseiller Délégué
Christophe CORNETTE, Conseiller Délégué
Daisy COUSIN, Conseillère Déléguée
Roger DUSAUTOIR, Conseiller Délégué
Dominique GODART, Conseiller Délégué
Iannick HENNEUSE, Conseiller Délégué
Pierre HEUMEL, Conseiller Délégué
Bernard IDZIK, Conseiller Délégué
Jean-Paul LEFAIT, Conseiller Délégué
Jean-Michel MARCOTTE, Conseiller Délégué
Francis MARQUANT, Conseiller Délégué
Michel MARTINOT, Conseiller Délégué
Gilles THOREL, Conseiller Délégué
Sylvie ROLAND, Conseiller Délégué
+ 3 personnes (en attente de désignation)

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE, REPRÉSENTÉE PAR :

Jean-Pierre BATAILLE, Président
Valentin BELLEVAL, Vice-Président
Pascal CODRON, Vice-Président
Bénédicte CREPEL, Vice-Présidente
Carole DELAIRE,Vice-Présidente
Régis DUQUENOY, Vice-Président
Patricia MOONE, Vice-Présidente
Bertrand CREPIN, Délégué Titulaire

> LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES, REPRÉSENTÉE PAR :

Christian LEROY, Président
Didier BEE, Vice-Président
+ 3 personnes (en attente de désignation)

> LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE GRAND LILLE, REPRÉSENTÉE PAR :

Salvadore DEIANA, Vice-Président, Agence Flandre Intérieure – Saint-Omer/ Saint-Pol-sur-Ternoise ou sa représentante
Bertrand BODDAERT, Membre suppléant

> LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT, REPRÉSENTÉE PAR :

Alain GRISET, Président
Pierre WASSELIN, Membre

> LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, REPRÉSENTÉE PAR :

Jean-Bernard BAYARD, Président
+ 1 personne (en attente de désignation)

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES ACTIFS

> LES COMMUNES MEMBRES, REPRÉSENTÉES PAR :

Sabine LENGAIGNE, Saint-Omer
Dominique SAUDEMONT, Arques
Casimir LETELLIER, Clairmarais
Guy ANNE, Eperlecques
Christian COUPEZ, Longuenesse
David LEMANISSIER, Hallines
Jean-Paul HOLLANDER, Saint-Martin-lez-Tatinghem
Muriel LAMIABLE, Lumbres
Roger SCHRYVE, Fauquembergues
+ 1 personne (en attente de désignation), Aire-sur-la-Lys

> LES AUTRES MEMBRES PARTENAIRES, REPRÉSENTÉS PAR :

Christian DENIS, Président du SMAGEAa
Frédérique BRIQUET, Directrice opérationnelle, Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais
Mathias POVSE, Directeur Territorial ERDF
Bruno WATRELOT, Directeur Territorial GRDF
Patrick BEDAGUE, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Hervé PIGNON, ADEME

AU SEIN DES MEMBRES QUALIFIÉS

Joël DUQUENOY, Président de l'Agence d'Urbanisme de 2008 à 2014
Dominique REMBOTTE, Ancienne Conseillère Régionale
Bruno LESAFFRE, Chef de la coordination « Littoral », DDTM du Pas-de-Calais, retraité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'Administration depuis le 31 mai 2017

PRÉSIDENT

François DECOSTER

VICE-PRÉSIDENTS

Alain MEQUIGNON *Jean-Pierre BATAILLE* *Christian LEROY* *Jean-Luc BLONDEL*
Bertrand PETIT *Danielle MAMETZ* *Vincent MOTYKA*

TRÉSORIER

Laurent DENIS

SECRÉTAIRE

Jean-Claude DISSAUX

AU SEIN DU COLLEGE DES MEMBRES DE DROIT

> ETAT

Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais
OU Jean-Luc BLONDEL, Sous-Préfet du Pas-de-Calais
Michel LALANDE, Préfet du Nord
OU Eric ETIENNE, Sous-Préfet du Nord
Vincent MOTYKA, Directeur de la DREAL
Mathieu DEWAS, Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais
Philippe LALART, Directeur de la DDTM du Nord
Catherine MADONI, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
Catherine BOURLET, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
Jean-Luc TOFFEL, Trésorerie Générale du Pas-de-Calais

> CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

Céline-Marie CANARD, Conseillère Régionale

> CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Florence WOZNY, Conseillère Départementale

> PÔLE MÉTROPOLITAIN DE LA CÔTE D'OPALE

Michel HERMANT, Maire de Roquetoire

> SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

Bertrand PETIT, Président
Daniel MARQUANT, Vice-Président
Gérard WYCKAERT, Vice-Président
Jean-Paul LEFAIT, Vice-Président
Jean-Pierre LECLERCQ, Vice-Président
Josiane HOCHART, Déléguée Titulaire

> SYNDICAT MIXTE PAYS CŒUR DE FLANDRE

Danielle MAMETZ, Présidente

> COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

François DECOSTER, Président
Jean-Marie BARBIER, Vice-Président
Laurent DENIS, Vice-Président
Marie LEFEBVRE, Vice-Présidente
Michel PREVOST, Vice-Président
Claude BLONDE, Conseiller Communautaire
Marc THOMAS, Vice-Président
Dominique GODART, Conseiller Communautaire
Jean-Michel MARCOTTE, Conseiller Communautaire
Pierre HEUMEL, Conseiller Communautaire
Alain MEQUIGNON, Vice-Président
Bruno HUMETZ, Vice-Président
Alain CHEVALIER, Conseiller Communautaire
Jean-Claude DISSAUX, Vice-Président
René ALLOUCHERY, Vice-Président
Jean-Marc BOURGEOIS, Conseiller Communautaire
Jean-Claude DUPONT, Conseiller Communautaire

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE

Jean-Pierre BATAILLE, Président
Valentin BELLEVAL, Vice-Président
Carole DELAIRE, Vice-Présidente
Régis DUQUENOY, Vice-Président

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Christian LEROY, Président
Didier BEE, Vice-Président

> CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE GRAND LILLE

Bertrand BODDAERT, Membre suppléant

AU SEIN DES MEMBRES ACTIFS

Frédérique BRIQUET, Directrice opérationnelle, Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais
Patrick BEDAGUE, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Hervé PIGNON, ADEME

AU SEIN DES MEMBRES QUALIFIÉS

Joël DUQUENOY, Président de l'Agence d'Urbanisme de 2008 à 2014
Dominique REMBOTTE, Ancienne Conseillère Régionale Bruno LESAFFRE, Chef de la coordination « Littoral », DDTM du Pas-de-Calais, retraité

Anne LESAGE, Expert-comptable, Cabinet Henri Wedier
David TRENTESAUX, Commissaire aux comptes, Cabinet Ludovic TIBERGHIEN

LE PÉRIMÈTRE

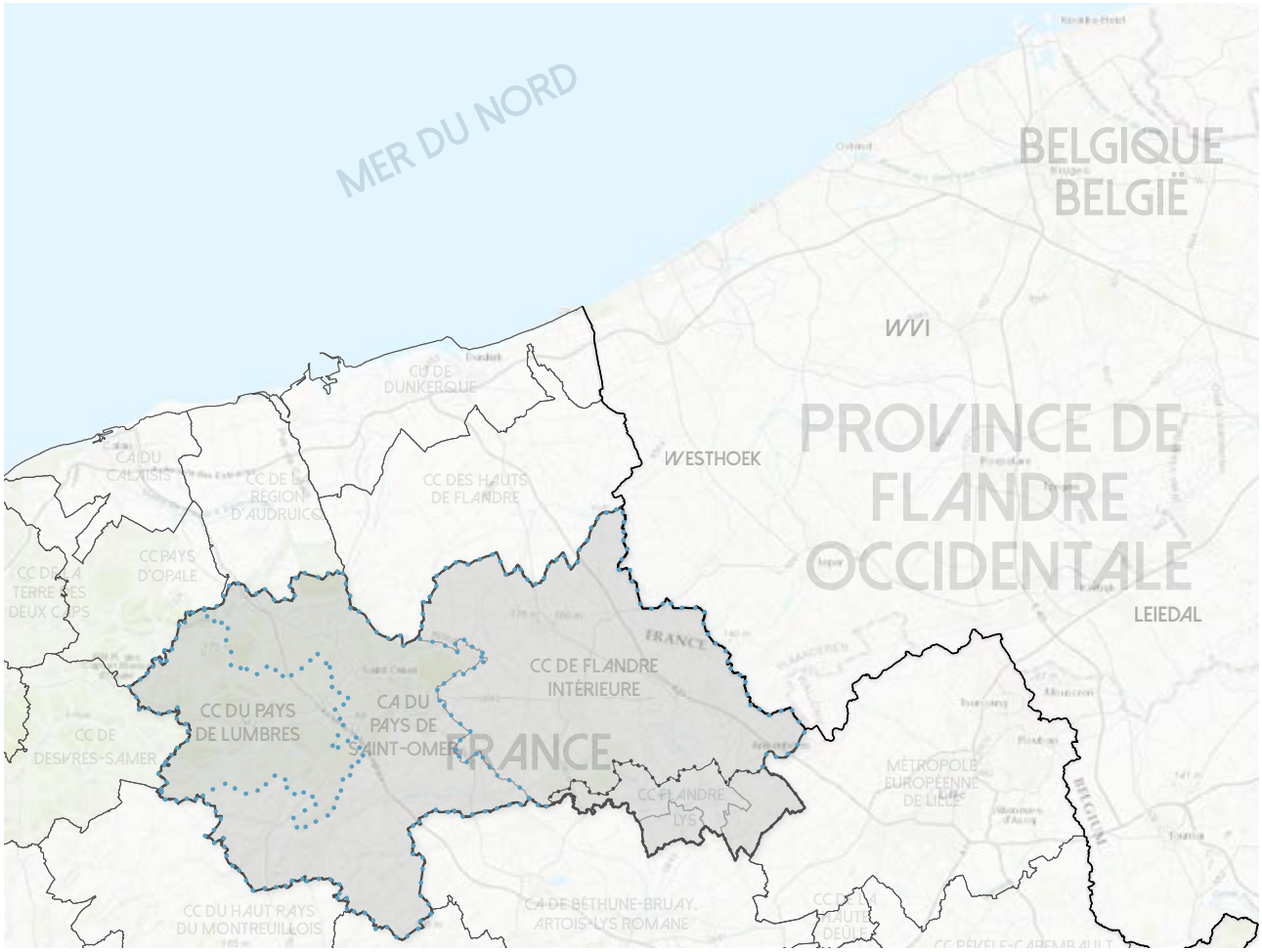

CHIFFRES CLÉS :

2
SCOT

4
INTERCOMMUNALITÉS

147
COMMUNES
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017

269 736
HABITANTS
EN 2014

L'ÉQUIPE

Au 31 décembre 2017

28 SALARIÉS | **24** CDI | **4** CDD | **17** FEMMES | **11** HOMMES

DIRECTION

Christophe MOLIN, Directeur
Sandrine DEVEYCX, Assitante de Direction - Ressource et gestion

COMITÉ DE DIRECTION

Dania MULLER, Chargée d'études principales Innovation Urbaine - Projets urbains - Architecture
Philippe QUESTE, Directeur d'études Patrimoine
Nicolas ROCHAS, Directeur d'études Connaissance Territoriale - Coopération Internationale
Marie-Julie SEYLLER, Chargée d'études principale Planification - Juridique
Antoine VERCRUYSSE, Directeur d'études Stratégie Territoriale

MISSIONS D'APPUI

Emeline BOULANGER, Chargée d'études rincipale Coopération - Grands territoires
Emeline CHOLLET, Chargée d'études Attractivité - Concertation
Lise DEBIENNE, Chargée d'études Infographie - Multimédia
Wim DE JAEGER, Chargé d'études Coopération transfrontalière / européenne
Elodie DUQUENNE, Assistante Administrative - Documentation
Laurent LEDANOIS, Chargé d'études Administration des bases de données (web) - SIG

CHARGÉ(E)S D'ÉTUDES

Cécile ALBAGNAC, Chargée d'études Actions éducatives
Anaïs BAUDOIN, Chargée d'études Biodiversité - Paysage
Paul BEAUCÉ, Chargé d'études - Architecture - Projets urbains
Mathias BOUDOT, Chargé d'études Médiation du Patrimoine
Virginie CARON, Chargée d'études Economie - Tourisme - Commerce
Lucie DELAHAYE, Chargée de mission Soutien à la Programmation Culturelle
Marie DUPRETZ, Chargée d'études Programmation culturelle
Marie-Hélène GAUTHIER, Chargée d'études Numérique
Justine LAPORTE, Chargée d'études Agriculture - Foncier - Développement rural
Philippe REBERGUE, Chargé d'études Densités - OAP - Formes urbaines
Eugénie RUCKEBUSCH, Chargée d'études Mobilités - Espaces publics
Henri SPECQUE, Chargé d'études Démographie - Equipement - Economie - Foncier
Charlotte TARDIEU, Chargée d'études Développement Durable - Énergie - Climat
Julie VELAY, Chargée d'études Démographie - Habitat- Modes de vie
Maxence WATELLE, Chargé d'études Recherche et Valorisation patrimoniale

MOUVEMENTS EN 2017

BONNE CONTINUATION !

Hubert DARQUES, Chargé de mission Stratégie Economique
Lydie COCKENPOT, Assistante administrative (remplacement de congé maternité)

BIENVENUE !

Lucie DELAHAYE, Chargée de mission Soutien à la Programmation Culturelle
Philippe REBERGUE, Chargé d'études Densités - OAP - Formes urbaines

LE RAPPORT MORAL

> DEPUIS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 2016, LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SE SONT RÉUNIS :

• le 10 février 2017 pour :
> voter le budget prévisionnel 2017,
> adopter le rapport d'activités 2016,
> présenter une synthèse des contributions de l'Agence dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires et de la redéfinition de la politique régionale en faveur des territoires,
• le 19 mai 2017, pour :
> valider les comptes 2016,
> modifier le budget prévisionnel 2017,
> présenter le projet de nouveaux statuts de l'AUD.

L'Assemblée Générale s'est quant à elle réunie le 31 mai 2017 pour :
> arrêter et approuver les comptes 2016,
> présenter l'état d'avancement des missions inscrites au titre du Programme Partenarial d'Activités 2017,
> présenter et adopter la modification des statuts de l'AUD, suite à la fusion au 1er janvier 2017 de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et des Communautés de communes du Canton de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire et à la volonté de réajuster, par souci d'équité, la représentativité des partenaires au regard notamment de leur participation au financement du Programme Partenarial d'Activités,
> proposer et approuver la nouvelle composition du Bureau et notamment nommer les membres invités par le Président à participer aux travaux du Bureau.

> LES RESSOURCES

Les ressources de l'AUD proviennent essentiellement des subventions et cotisations de leurs membres. Les charges sont quant à elles essentiellement des charges de personnel.

Dépenses pour 2017 :

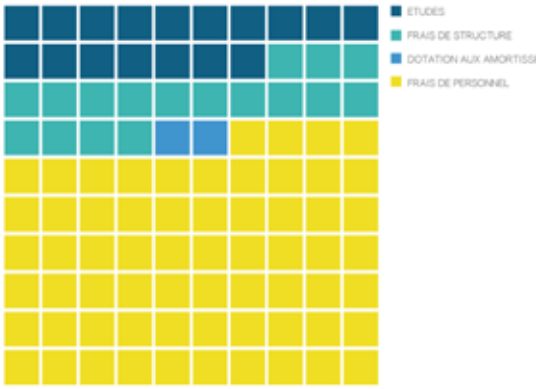

Recettes pour 2017 :

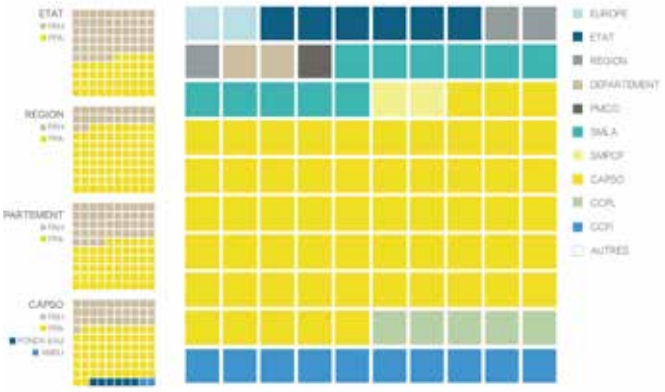

DATES CLÉS :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 FÉVRIER 2017
ET 19 MAI 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
31 MAI 2017

LES RESSOURCES HUMAINES

UNE CHARTE DE TÉLÉTRAVAIL PÉRENNISÉE EN NOVEMBRE 2017

En 2016, et sur la base d'une sollicitation de salariés désireux de télétravailler de manière contractuelle, les délégués du personnel et la Direction ont élaboré, à titre expérimental, une charte de télétravail pour une durée d'un an.
Cette dernière fixe les principes et les modalités qui permettent de mettre en place le télétravail au sein de l'Agence et s'applique à l'ensemble de son personnel.
Le télétravail s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontaire en faveur d'une bonne articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, et de contribution au développement durable. 4 salariés signent ainsi un avenant à leur contrat de travail, leur permettant de télétravailler régulièrement depuis leur domicile, à raison d'un, voire deux jours de télétravail par semaine.
L'expérimentation s'est révélée positive. La Direction a décidé, après consultation des délégués du personnel et de l'ensemble des salariés, de pérenniser la charte. Elle entre officiellement en vigueur à compter du mois de novembre 2017.

12 SALARIÉS OBTIENNENT LE BULATS !

Retenue pour dispenser une formation en Anglais auprès des 12 salariés de l'AUD intéressés par la proposition, la société INLINGUA, les a accompagnés par groupe de 2 ou 3 personnes, de septembre 2016 à juin 2017, en vue de l'obtention d'une certification, après le passage du test BULATS. Reconnu internationalement, celui-ci permet de tester la compréhension de l'oral et de l'écrit. Chaque collaborateur a ainsi vu son niveau d'anglais s'améliorer (progression de 1, voire de 2 niveaux sur l'échelle de référence européenne).
Forte de ce succès, la Direction envisage prochainement reconduire la formation en fonction des besoins exprimés et de l'enveloppe budgétaire qui sera allouée à la question des formations.

UNE RÉFLEXION ENGAGÉE EN 2017 POUR L'ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Parce qu'il mentionnait des dispositions autres que celles qu'il devait contenir, la Direction a entrepris de travailler avec les délégués du personnel sur la mise en conformité du règlement intérieur, de telle sorte qu'il ne précise que les obligations, notamment en matière d'hygiène, de sécurité, de harcèlement ou de sanctions, que le salarié et l'employeur doivent respecter à l'intérieur de l'AUD. La Direction formalisera par ailleurs en 2018 un guide à l'attention des salariés, dont l'objectif sera d'offrir une vue d'ensemble de l'organisation et des pratiques de l'Agence en matière de gestion des ressources humaines.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'AUD EN QUELQUES CHIFFRES

2016

25%
DE LA FLOTTE ÉQUIPÉE
EN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

2018

50%
DE LA FLOTTE ÉQUIPÉE
EN VÉHICULES ÉLECTRIQUES

2
VÉLOS ACQUIS
(1 VTT ET 1 VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE)

10
RÉUNIONS
AVEC LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL
DEPUIS LEUR ÉLECTION

12
SUJETS ABORDÉS
AVEC LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

40%
DE L'EFFECTIF DE L'AUD
A DÉJÀ AU MOINS PRATIQUÉ
UNE FOIS LE TÉLÉTRAVAIL,
DE MANIÈRE RÉGULIÈRE
OU OCCASIONNELLE

862
KILOS DE PAPIER
RÉCUPÉRÉS, TRAITÉS ET REVALORISÉS
EN 2017 DANS LE CYCLE
DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE LOCALE

1
ÉCO-LABEL "FSC RECYCLÉ"
POUR LES PUBLICATIONS DE L'AUD,
PRODUITES SUR DU PAPIER
CONSTITUÉ À 100% DE PÂTE RECYCLÉE

L'ANNEE 2017, LES + DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS

1. L'ATTRACTIVITÉ AUDOMAROISE OUTRE-MANCHE

L'AUD a rendu son analyse relative à l'enjeu de développement de l'attractivité résidentielle britannique. Sur la base d'un travail de benchmark d'une dizaine de salons résidentiels sur le territoire britannique, l'Agence a formulé des recommandations afin de positionner le territoire du Pays de Saint-Omer comme une terre d'accueil résidentiel pour les britanniques. Dans ce cadre, elle a animé un groupe de travail avec les professionnels de l'immobilier du Pays de Saint-Omer et réalisé une série de publicités dans le magazine « Metropolitan » diffusé dans tous les Eurostar.

2. DÉBATTRE DES MOBILITÉS EN PAYS DE SAINT-OMER

L'AUD a renouvelé l'exercice du débat public à l'échelle du Pays de Saint-Omer sur le sujet des mobilités. « Comment et pourquoi nous déplaçons-nous ? » « Comment améliorer les conditions de ces déplacements, pour qu'ils soient plus confortables, sécurisés, et optimisés ? » … Autant de questions qui ont pu être abordées avec les habitants lors de ce débat et à l'issue duquel 136 propositions ont été formulées.

3. UN PERMIS DE VÉGÉTALISER POUR LA VILLE DE SAINT-OMER

L'AUD a travaillé en partenariat avec le service cadre de vie de la Ville de Saint-Omer à l'élaboration d'un permis de végétaliser. Il a pour objectif d'offrir aux habitants l'opportunité de jardiner l'espace public et de favoriser la nature en ville. Un guide de végétalisation a notamment été créé pour accompagner chaque Audomarois dans la démarche d'embellissement et de verdissement de la ville tout en respectant des règles de bonnes pratiques (privilégier les essences locales, adopter des méthodes de jardinage respectueuses de l'environnement…). Six permis ont ainsi été délivrés par la Ville en 2017.

4. ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LEURS DÉMARCHES EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES

L'AUD a accompagné le Lycée Alexandre Ribot de Saint-Omer dans la mise en œuvre de sa stratégie internationale en faveur de la mobilité internationale des jeunes et de l'éducation à la citoyenneté. A ce titre, l'Agence a renouvelé son aide dans la formalisation de la candidature de l'établissement à la Charte Erasmus +, qui vise à offrir une aide financière à des jeunes étudiants en BTS pour leur permettre d'effectuer des stages à l'étranger. Le Lycée a officiellement obtenu la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur 2014-2020.

5. L'INGÉNIERIE DES COLLECTIVITÉS, UN ÉTAT DES LIEUX SOLLICITÉ PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires, l'AUD a travaillé en partenariat avec les intercommunalités du Pays de Saint-Omer et le Conseil Régional des Hauts-de-France à la réalisation d'un diagnostic de l'ingénierie territoriale. Ce travail a abouti à la définition d'un état des lieux de l'ingénierie du territoire de l'espace de dialogue du Littoral Côte d'Opale qui identifie les besoins d'ingénierie et les possibilités de mutualisation. Ce document de référence permettra à la Région de cibler, en fonction des besoins identifiés, les modalités d'organisation pour la mobilisation des ressources d'ingénierie à compter de 2018.

6. QUEL AVENIR POUR LA POLITIQUE DE COHÉSION POST-2020 ?

La politique de cohésion constitue aujourd'hui le principal instrument d'investissement de l'Union Européenne en direction des 28 Etats membres et des 277 régions européennes. Alors que l'actuelle période de programmation 2014-2020 est toujours en cours de mise en œuvre, la place de la politique de cohésion après 2020 s'élabore d'ores et déjà. A ce titre, l'AUD assure une mission de veille et participe aux réflexions menées à l'échelle régionale. Elle a notamment participé à l'enquête sur la politique de cohésion après 2020 en Hauts-de-France, à la consultation publique sur les Fonds de l'Union Européenne dans le domaine de la cohésion, et a également participé à diverses rencontres régionales.

L'ANNÉE 2017 EN QUELQUES REPÈRES

DE JANVIER À MAI

[Séminaires ERASMUS + Transforming your city]

Saint-Omer / Soria (Espagne) / Heviz (Hongrie) / Alba Lulia (Roumanie)

L'AUD s'investit dans ce programme européen dont l'objectif est de développer la participation citoyenne des 18-25 ans dans les projets d'aménagement et de développement urbain.

DE FÉVRIER À JUIN

[Exposition itinérante « Une bonne carte vaut mieux qu'un long discours... »]

Dans le cadre de la rédaction du PLUi du pôle territorial de Longuenesse, l'AUD réalise une exposition itinérante proposant une lecture et une mise en perspective historique des différentes entités paysagères du territoire.

DU 2 AU 28 FÉVRIER

[Exposition « Pierre-Alexandre Monsigny »]

A l'occasion du bicentenaire de la mort du musicien Pierre-Alexandre Monsigny, l'AUD participe à la réalisation d'une exposition à Fauquembergues, en partenariat avec le pôle territorial de Fauquembergues et le Comité d'Histoire du Haut-Pays.

11 FÉVRIER

[Assise du Pays de Saint-Omer]

Le Conseil de Développement - Pays de Saint-Omer organise des Assises sur le thème « Agir pour l'attractivité de notre territoire ». Les débats concernent 4 enjeux : entreprendre, habiter, se divertir et préserver.

13 MARS

[Séminaire « Le numérique en Pays de Saint-Omer »]

A destination des élus et des partenaires du territoire, ce séminaire présente l'ensemble des dynamiques en cours sur le numérique à l'échelle du Pays de Saint-Omer.

DU 14 AU 17 MARS

[Participation au salon du MIPIM]

L'AUD participe depuis plusieurs années au MIPIM. Elle y accompagne les élus territoire lpour y promouvoir 3 secteurs de projets : Saint-Omer au fil de l'eau, le centre-ville d'Arques et le Site Patrimonial Remarquable de Saint-Omer, ayant fait l'objet de supports de communication.

22 ET 26 MARS

[Journée Mondiale de l'Eau]

L'AUD organise la Journée mondiale de l'eau en proposant des animations, une conférence et une rando vél'eau.

DE MARS À NOVEMBRE

[Visites des chantiers du centre-ville et du quartier de la gare]

Huit visites du centre-ville et trois du quartier de la gare ont permis aux habitants d'échanger avec les architectes et historiens de l'AUD sur les projets urbains.

AVRIL

[Renouvellement du Conseil de Développement du Pays de Saint-Omer]

45 femmes et hommes de 15 à 77 ans venant de tout le Pays de Saint-Omer le composent.

5 AVRIL 2017

[Présentation du projet de territoire en Flandre Intérieure aux élus municipaux et partenaires du territoire]

Le projet de territoire de la CCFI est présenté aux élus des communes de Flandre Intérieure et aux partenaires du territoire lors d'une soirée de restitution à l'espace Flandre à Hazebrouck.

25 AVRIL

[Accueil du Ministre de la Culture flamand]

François Decoster, Vice-Président de la Culture de la Région Hauts-de-France, accueille le Ministre de la Culture de la Flandre, Sven Gatz. Cette rencontre permet la signature de la Convention de coopération culturelle entre la Communauté flamande de Belgique et la Région Hauts-de-France.

04 MAI 2017

[CLUB PLANIF FNAU]

L'AUD présente aux autres Agences d'urbanisme la démarche de concertation avec les habitants menée dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

MAI / SEPTEMBRE

[Groupe de travail de la FNAU - Agglomérations moyennes]

L'AUD participe au groupe de travail de la FNAU sur les agglomérations moyennes.

DU 26 AVRIL AU 26 MAI

[Exposition « Mametz, l'histoire à ma porte »]

Dans le cadre de l'écriture du PLU de Mametz, l'AUD propose une exposition aux habitants pour (re)découvrir la richesse de leurs patrimoines bâtis.

29 ET 30 AVRIL

[Journées des sites fortifiés]

Compagnies de reconstitution historique et diorama de Playmobil® redonnent vie au siège de 1553 à Thérouanne alors qu'un atelier et une visite sont proposés à Saint-Omer.

DU 28 AU 30 AVRIL

[Weekend de l'Art déco]

Pour sa 1ère participation à l'événement régional « Le Printemps de l'Art déco », l'Agence organisait des visites, une exposition de véhicules, une projection et un bal.

6 ET 9 MAI

[Journées de l'Europe]

L'AUD organise un stand sur le marché, une balade européenne présentant les équipements ayant bénéficié du soutien de l'UE, des rencontres entre européens et audomarois et un déjeuner des entreprises du réseau économique franco-belge.

14 MAI

[Participation à « Clarques, chantier ouvert »]

L'AUD accompagne la restauration de l'église Saint-Martin de Clarques et participe à la journée « chantier ouvert » en proposant des visites guidées et un rallye-jeu.

21 MAI

[Participation à « Tilques, village ouvert »]

L'AUD participe à l'événement « Tilques, village ouvert » en proposant des balades en calèches, des randonnées commentées et des visites de l'église.

21 MAI

[Journée mondiale de la diversité culturelle]

L'Ensemble Esharêh présente un concert de musique improvisée ; aboutissement d'un projet mené avec l'association France Terre d'Asile et porté par l'AUD dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique de la CAPSO.

24 MAI / 19 JUILLET / 9 AOÛT

[Vernissage et visites de l'exposition «Shakespeare romantique »]

Lors du vernissage de l'exposition « Shakespeare romantique » et de visites guidées, l'AUD présente le travail de scénographie et de réagencement du musée qu'elle a réalisé.

30 MAI / 29 JUIN / 25 JUILLET / 23 SEPTEMBRE / 26 OCTOBRE / 30 NOVEMBRE 2017

[Co-organisation/animation avec la Station des Repair Café]

Un Repair Café est organisé mensuellement pour permettre aux personnes de venir réparer leurs objets. Deux stands « déchet » & « Troc et récup » sont également disponibles.

DU 30 MAI AU 5 JUIN

[Semaine européenne du développement durable]

L'AUD diffuse le programme des animations pendant la semaine européenne du développement durable et anime des stands sur les marchés du Pays de Saint-Omer.

JUIN

[PARTICIPATION ATELIER SRADDET]

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, l'AUD réalise une note de synthèse sur l'armature urbaine dont les conclusions sont le support d'animation d'un atelier organisé par la Région.

2 JUIN / 6 SEPTEMBRE / 26 OCTOBRE / 17 NOVEMBRE / 6 DÉCEMBRE

[Visites de projets urbains]

L'AUD anime un réseau de promoteurs d'aménageurs et d'investisseurs en projets résidentiels. Suite aux contacts réalisés lors du MIPIM, l'AUD organise 5 journées de visites des secteurs de projets en renouvellement urbain.

3 ET 4 JUIN

[Rendez-vous aux jardins]

Concert, atelier de fabrication d'instruments de musique, cabinet poétique et exposition éphémère sont proposés lors des Rendez-vous aux Jardins 2017.

13 JUIN

[Présentation de l'application « Saint-Omer 14-18 »- Muséohub #5]

L'AUD présente sa nouvelle application «Saint-Omer 14-18» comme outil de médiation culturel innovant lors de la 5ème édition de MuséoHub.

14 ET 26 JUIN

[Réunions d'information sur le fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques]

L'AUD organise deux réunions d'information à destination des agents d'accueil des collectivités afin de leur permettre de répondre aux demandes des usagers sur l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Pays de Saint-Omer.

16 JUIN

[Intervention dans la formation « planification et programmation énergétique » de l'ADEME]

L'AUD témoigne de son expérience en tant que l'un des premiers territoires, pour le Pays de Saint-Omer, à avoir bénéficié du soutien financier de l'ADEME.

17 ET 18 JUIN

[Journées nationales de l'archéologie]

L'AUD organise une conférence sur l'actualité du Projet Collectif de Recherche à Thérouanne et des ateliers familiaux à Saint-Omer.

23 JUIN

[Séminaire « La place du vélo dans les villes moyennes»]

L'AUD participe à l'organisation du séminaire de la CAPSO sur la place du vélo dans les villes moyennes.

23 JUIN 2017

[Journée régionale - PLUi en Provence-Alpes-Côte d'Azur]

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres et l'AUD restituent les modalités d'élaboration du PLU intercommunal (gouvernance, concertation) auprès des élus et techniciens de collectivités et services de l'Etat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

JUIN-JUILLET

[Accueil d'étudiants américains dans le cadre du « John Carroll Summer Internship Program»]

Dans le cadre du « John Carrol Summer Internship Program », l'AUD coordonne l'accueil de 13 étudiants de l'Université de Georgetown, dont 2 réalisant leur stage au sein de l'Agence.

DU 4 JUILLET AU 16 OCTOBRE

[Expositions « Des étudiants américains à Saint-Omer... une longue histoire » et « Daniel Carroll : l'homme de la constitution »]

Deux expositions sont présentées en ville dans le cadre du projet « The Carroll Odyssey » avant la réouverture de la chapelle des Jésuites le 16 octobre.

JUILLET

[Tour de Flandre des acteurs économiques]

Une délégation du territoire Audomarois/Flandre Intérieure rencontre plusieurs acteurs économiques de Flandre Occidentale pour leur présenter la stratégie de coopération transfrontalière du territoire et identifier des actions de coopération concrètes.

DU 8 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE

[Exposition « Le déploiement logistique de l'armée britannique en France durant la Grande Guerre »]

Saint-Omer

Les visiteurs de la 3ème exposition du cycle Grande Guerre peuvent se plonger dans l'arrière-front britannique grâce à de nombreux témoignages, objets d'époque, photographies et archives filmées.

AOÛT / DÉCEMBRE

[Action Coeur de Ville]

L'AUD est membre du groupe de travail du Ministère de la Cohésion des Territoires sous l'égide du CGET pour préparer le programme d'actions Cœur de ville.

DU 15 AU 17 SEPTEMBRE

[Journées européennes du patrimoine «patrimoine et jeunesse »]

En 2017, 11 217 personnes profitent des JEP dans 20 communes du Pays d'art et d'histoire sur la thématique de la jeunesse. L'AUD organise le 1er salon des métiers du patrimoine de Saint-Omer.

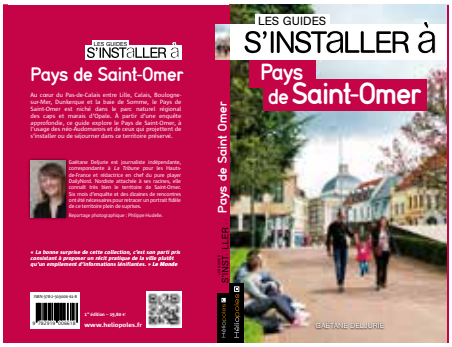

JEUDI 28 SEPTEMBRE

[Intervention sur le PGCU au congrès de l'association Sites et Cités remarquables]

Lors du congrès des Sites et Cités remarquables, l'AUD présente le Plan Guide de Composition Urbaine de la gare de Saint-Omer et des quais.

3 OCTOBRE

[Intervention dans le réseau d'échanges thématiques territoires en démarches vers la Troisième Révolution Industrielle]

L'AUD intervient sur la thématique « Vers des territoires 100% énergies renouvelables : une réalité en 2050 ? Outils, méthodes et ressources» et témoigne de la réalisation de l'étude de planification énergétique qu'elle a pilotée pour le SMLA dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat.

OCTOBRE

[Réunion publique sur le projet de territoire et le PLUI de la CCFI]

Trois réunions publiques sont organisées en CCFI sur les initiatives croisées de concertation autour du PLUi et du Projet de territoire.

DU 7 AU 15 OCTOBRE

[Fête de la Science]

Lors de la Fête de la Science, l'AUD propose aux scolaires et au grand public des activités de médiation scientifique sur la thématique du «Voyage » : jeu géant, bus mystère, ateliers et visites guidées.

14 ET 15 OCTOBRE

[Inauguration et réouverture de la chapelle des Jésuites]

L'AUD participe au weekend de réouverture de la chapelle des Jésuites dans le cadre du projet « The Carroll Odyssey » en proposant des visites guidées.

17 OCTOBRE

[Conférence de presse lancement du guide de bienvenue]

L'AUD accompagne le Pays de Saint-Omer dans l'élaboration, la diffusion et la promotion d'un guide pratique de bienvenue à l'intention des nouveaux habitants.

27 OCTOBRE

[Intervention sur le label Pays d'art et d'histoire dans le cadre du club FNAU Culture et Patrimoine]

Dans le cadre du club FNAU Culture et Patrimoine, l'AUD intervient sur le thème « Le label Pays d'art et d'histoire : un outil pour une identité collective ».

4 NOVEMBRE

[20 ans du label Ville et Pays d'art et d'histoire]

L'AUD célèbre les 20 ans du label Ville puis Pays d'art et d'histoire en proposant un parcours inédit au cours duquel des compagnies de danse offrent leur performance.

8, 9 ET 10 NOVEMBRE

[Participation à la 38ème rencontre de la FNAU sur le thème de l'Europe]

Le Président de l'Agence intervient lors de la table ronde intitulée « Mise en réseau de territoires et acteurs d'Europe : le monde qui vient ? ». Il anime par ailleurs un atelier intitulé « Un Erasmus pour tous ? ».

17 NOVEMBRE

[Intervention auprès de l'Ecole des Ponts – Paris TECH]

L'AUD intervient sur le thème « Documents de planification (SCOT, PDU, PLU) : améliorer la prise en compte des déplacements » dans la session de formation « mobilité, réseaux et systèmes de transports, infrastructures, déplacements, mobilité, transports ».

24 NOVEMBRE 2017

[Journée de lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes de Flandre Intérieure]

L'AUD accompagne la CCFI dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial en organisant une journée durant laquelle 3 tables rondes et des visites permettent d'échanger sur les problématiques et les enjeux posés par le changement climatique sur ce territoire.

24 NOVEMBRE

[Présentation des résultats de l'étude jeunesse à la CAPSO devant le conseil de vie inter-lycéens]

Les résultats de l'étude jeunesse à laquelle 1498 jeunes de la CAPSO ont répondu sont présentés devant le conseil de vie inter-lycéens.

28 NOVEMBRE

[Séminaire national du club PLUi – CCPL lauréat de l'appel à projet du club PLUi]

Le Ministère de la Cohésion des territoires décide de revenir sur l'année écoulée avec la remise des prix officielle des lauréats de l'appel à candidatures PLUi 2017 dont fait partie la CCPL, une table ronde sur la participation et l'appropriation dans les PLUi et la mise en lumière de démarches exemplaires.

30 NOVEMBRE ET 1ER DÉCEMBRE

[20 ans de la MOT]

A l'occasion de ses 20 ans, la MOT organise une conférence européenne intitulée «Construire les territoires transfrontaliers : l'Europe pour les citoyens». Accueillie par le Comité européen des régions, une délégation de l'AUD y participe.

1ER DÉCEMBRE

[Séminaire de lancement du projet « Go Trade »]

Le 1er décembre 2017, la CCPL et l'AUD ont lancé officiellement le projet Interreg GO TRADE aux côtés de leurs partenaires régionaux, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais et Pas-de-Calais Tourisme. Exposants des marchés, commerçants, associations, producteurs et élus locaux ont répondu présents et ont ainsi pu découvrir ce projet, qui vise à dynamiser les marchés locaux des partenaires français et britanniques engagés dans l'aventure GO TRADE.

VACANCES SCOLAIRES - TOUTE L'ANNÉE

[Ateliers archipat]

A chaque vacance scolaire, l'AUD propose aux enfants de tous âges des après-midis de découverte de l'architecture et du patrimoine dans le Pays d'art et d'histoire !

TOUTE L'ANNÉE

[Ateliers dans les établissements scolaires]

Durant chaque année scolaire, l'AUD propose aux élèves du primaire et du secondaire des ateliers et des projets adaptés aux programmes pour découvrir l'histoire et le patrimoine du territoire.

INFORMATION, COMMUNICATION, RÉSEAUX

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION 2017 DE L'AUD :

PUBLICATIONS :

Observatoire, La vacance commerciale sur le Pays de Saint-Omer
Observatoire, L'économie touristique du Pays de Saint-Omer
Observatoire, Le vieillissement de la population
Observatoire, L'évolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015
Rapport d'activités 2017 - Programme Partenarial d'Actvités 2018
La Flandre en Grand ! : Définition du projet de territoire de la CCFI
La Flandre en Grand ! : Synthèse du projet de territoire de la CCFI
Saint-Omer : L'Espace à investir
Brochure de synthèse du Débat public Mobilités en Pays de Saint-Omer
La chapelle des Jésuites de Saint-Omer
Guide de bienvenue en Pays de Saint-Omer
Saison Culturelle Printemps
Saison Culturelle Été
Saison Culturelle Automne
Publication Journées Européennes du Patrimoine 2017
Focus, Les orgues
Pochette : Les Explorateurs, Pays de Saint-Omer : Activités Jeune public 2017-2018 (Centres de loisirs, Lycées, Collèges, écoles primaires)
Les Explorateurs, La Cathédrale (ré-impression)
Les Explorateurs, Haut-Arques
Les Explorateurs, Le quartier de la gare
Les Explorateurs, A travers le temps Thérouanne
Les Explorateurs, A la découverte de Mametz (ré-impression)
Les Explorateurs, A la recherche des châteaux de Blendecques (ré-impression)
Les Explorateurs, Ecques et Delettes (ré-impression)
Les Explorateurs, Rallye jeu Mamtez (ré-impression)
Les Explorateurs, Sur la route des brasseries de Saint-Omer (ré-impression)
Les Explorateurs, Hôtel de berghes (ré-impression)
Les Explorateurs, Saint-Omer au grand siècle (ré-impression)
Les Explorateurs, Hallines (ré-impression)

EXPOSITIONS :

- Bicentenaire de Pierre Alexandre Monsigny
- Une bonne carte vaut mieux qu'un longs discours
- MAMETZ : L'histoire à ma porte dans le cadre du PLU
- SAINT-OMER : Les portraits - The Caroll Odyssey
- SAINT-OMER : Daniel Carroll - The Caroll Odyssey

ENQUÊTES :

- Usages et pratiques du numérique en Pays de Saint-Omer
- Usages et attentes sur le territoire de la CAPSO par les jeunes

APPLICATIONS :

- Application numérique : Saint-Omer 14-18

PANNEAUX DE MÉDIATION ET D'INFORMATION :

- CLARQUES : Travaux de restauration de l'église
- TILQUES : Travaux de restauration de l'église
- SAINT-OMER : Le vélodrome
- SAINT-OMER : La chapelle des Jésuites
- SAINT-OMER : Projet des 3 places
- SAINT-OMER : Théatre de Saint-omer
- SAINT-OMER : Projet Parking cathédrale
- THEROUANNE : Projet du CIAP

LA PAGE FACEBOOK AUD :

31 MAI 2017
CRÉATION
DE LA PAGE FACEBOOK AUD

2016
ABONNÉS
AU 31 MAI 2018

LES 3 PUBLICATIONS LES PLUS VUES EN 2017 :

ENQUÊTE
SUR LES 16-25 ANS
À L'ÉCHELLE DE LA CAPSO

LE SAVIEZ-VOUS ?
HISTOIRE SUR L'HÔTEL
DE VILLE DE SAINT-OMER

VIDÉO
20 ANS DU LABEL
VILLE D'ART ET D'HISTOIRE - SAINT-OMER

LES RESSOURCES DE L'AUD :

+ DE 20 000
PHOTOS

1
SITE INTERNET
www.aud-stomer.fr

97
DONNÉES CATALOGUÉES

1
GÉOPORTAIL
www.aud-stomer.fr/applications/portail/

+ DE 2 000
RÉFÉRENCES DISPONIBLES
À LA BIBLIOTHÈQUE
ALEXANDRE MELISSINOS

1
PORTAIL PATRIMOINE
www.patrimoines-saint-omer.fr/

Travail avec les collégiens dans le cadre du PLUI de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres © AUD

PANIFICATION

ÉLABORATION ET SUIVI DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

L'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme mobilisent l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de l'AUD (architectes, urbanistes, paysagistes, géomaticiens, ...) et reflètent de manière transversale les orientations stratégiques de son programme partenarial d'activités :

- La connaissance fine des dynamiques territoriales par la réalisation de diagnostics aux multiples échelles, d'analyses de terrain et de production de données (référentiel foncier, inventaire du patrimoine, du stationnement, ...),

- La préparation des projets de territoires et l'appui des collectivités dans la définition des politiques publiques par l'élaboration des Projets d'Aménagement et de Développement Durables et des Programmes Locaux de l'Habitat,

- L'accompagnement des projets urbains, notamment par la production des Orientations d'Aménagement et de Programmation,

- La concertation et la participation citoyenne, par des méthodes renouvelées d'élaboration.

Les documents stratégiques régionaux et départementaux

Conformément aux dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), le Conseil Régional des Hauts-de-France a engagé la réalisation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Dans ce contexte, il a sollicité l'expertise du Réseau Régional des Agences d'Urbanisme sur 4 sujets stratégiques :

- L'armature urbaine,
- La place de Lille et Amiens dans les dynamiques régionales,
- Les usages du Littoral dans un contexte d'adaptation,
- La Région Hauts-de-France dans son environnement Nord-Européen.

Dans cette démarche, l'AUD s'est particulièrement investie dans la production d'une note de synthèse sur l'armature urbaine. Les analyses ont mis en évidence la diversité des territoires, des liens qui les unissent et les multiples connexions et interconnexions auxquelles ils sont confrontés :

- Les relations centres / périphéries,
- Les dynamiques métropolitaines,
- Les liens entre agglomérations formant des réseaux,
- Les connexions aux territoires voisins, notamment la Belgique et l'Ile de France.

Cette étude a fait l'objet d'une présentation et d'un débat en Conseil d'Administration de l'Agence en mai et d'un atelier organisé par la Région sur le SRADDET en juin.

De la même manière, l'AUD s'est impliquée dans le processus d'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) du Pas-de-Calais. Un travail étroit a été mené avec les équipes du Département sur l'analyse de l'offre de services, les enjeux du maillage territorial et le recensement des projets (Maisons des services publics, Maisons de Santé pluridisciplinaires, regroupements pédagogiques, ...). En outre, les réflexions menées avec le Département ont alimenté les travaux sur l'armature urbaine du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer.

Mieux caractériser les territoires ruraux et périurbains

Les travaux menés sur l'armature urbaine régionale ont particulièrement cherché à mieux caractériser les trajectoires de développement des différents espaces ruraux et périurbains. En complément des principaux pôles d'emplois et de services, l'AUD a notamment proposé des typologies de communes aux enjeux contrastés, distinguant :

- Les secteurs résidentiels aisés,
- Les secteurs périurbains ou ruraux intermédiaires,
- Les secteurs ruraux en développement,
- Les secteurs ruraux isolés,
- Les territoires industriels en difficulté.

Schémas de cohérence territoriale transcription réglementaire des projets d'aménagement et de développement durables

L'année 2017 a été consacrée à la traduction réglementaire des Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) des SCOT du Pays de Saint-Omer et de Flandre Intérieure dans leur Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Pour ce faire, un important processus de concertation entre collectivités et partenaires associés a été mené avec les Syndicats Mixtes.

Sur le Pays Cœur de Flandre, l'Agence a poursuivi l'animation d'ateliers de concertation thématiques dans les domaines de l'habitat, de la mobilité, du développement économique, du cadre de vie, et de l'environnement. Une première version des orientations et objectifs a été proposée au Syndicat Mixte et transmise aux communes, Communautés de communes et partenaires suite à un atelier de synthèse organisé en juillet. Sur cette base, les travaux de l'automne ont porté sur l'analyse des premières remarques. En complément des comités techniques et comités de pilotage, des rencontres ont été programmées entre le bureau du syndicat mixte et les partenaires de la démarche (EPCI, services de l'Etat, SAGE, acteurs économiques, ...) afin d'étudier plus finement les propositions de modifications.

A l'issue des échanges, le DOO a été remanié afin d'assurer un lien plus évident avec les grands axes du PADD. Une nouvelle version a été transmise fin Décembre. Une démarche d'explication de la mise en œuvre des règles édictées a ensuite été engagée. Elle s'appuie sur la réalisation de nouvelles cartes de synthèse et la proposition de « cas théoriques » mettant en évidence la lecture croisée des orientations.
Par ailleurs, au regard des enjeux mis en avant dans le diagnostic et des travaux menés en ateliers, le Pays Cœur de Flandre a engagé l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). L'AUD a accompagné le Syndicat Mixte dans le suivi de cette démarche confiée à un bureau d'études spécialisé. Après validation, elle assurera l'intégration de ses conclusions dans le Schéma de Cohérence Territoriale.

Sur le Pays de Saint-Omer, le premier semestre a essentiellement été consacré à la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu en juin en comité syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois. La fin d'année a été dédiée à la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs avec l'animation d'ateliers sur les évolutions sociales et sociétales autour des enjeux liés à l'habitat et aux services numériques et sur la mobilité.
Afin de faciliter les échanges, une proposition de rédaction des orientations du SCOT, validées préalablement par le bureau du Syndicat Mixte Lys Audomarois, a systématiquement été diffusée en amont de l'atelier aux communes, intercommunalités et partenaires.

Par ailleurs, à la demande du Syndicat Mixte Lys Audomarois, le diagnostic territorial, l'Etat Initial de l'Environnement et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été présentés et transmis pour avis de la société civile représentée par le Conseil de Développement. A l'issue des travaux des différentes commissions, les représentants de la société civile ont produit un rapport mettant en évidence de fortes attentes portant, d'une part, sur une dimension sociale et sociologique plus marquée, en replaçant l'habitant au cœur des préoccupations et en évitant de segmenter l'approche entre générations, et d'autre part, sur le respect du cadre de vie et des richesses environnementales, qui ne s'oppose pas au développement économique, mais peut a contrario constituer un important levier de développement.

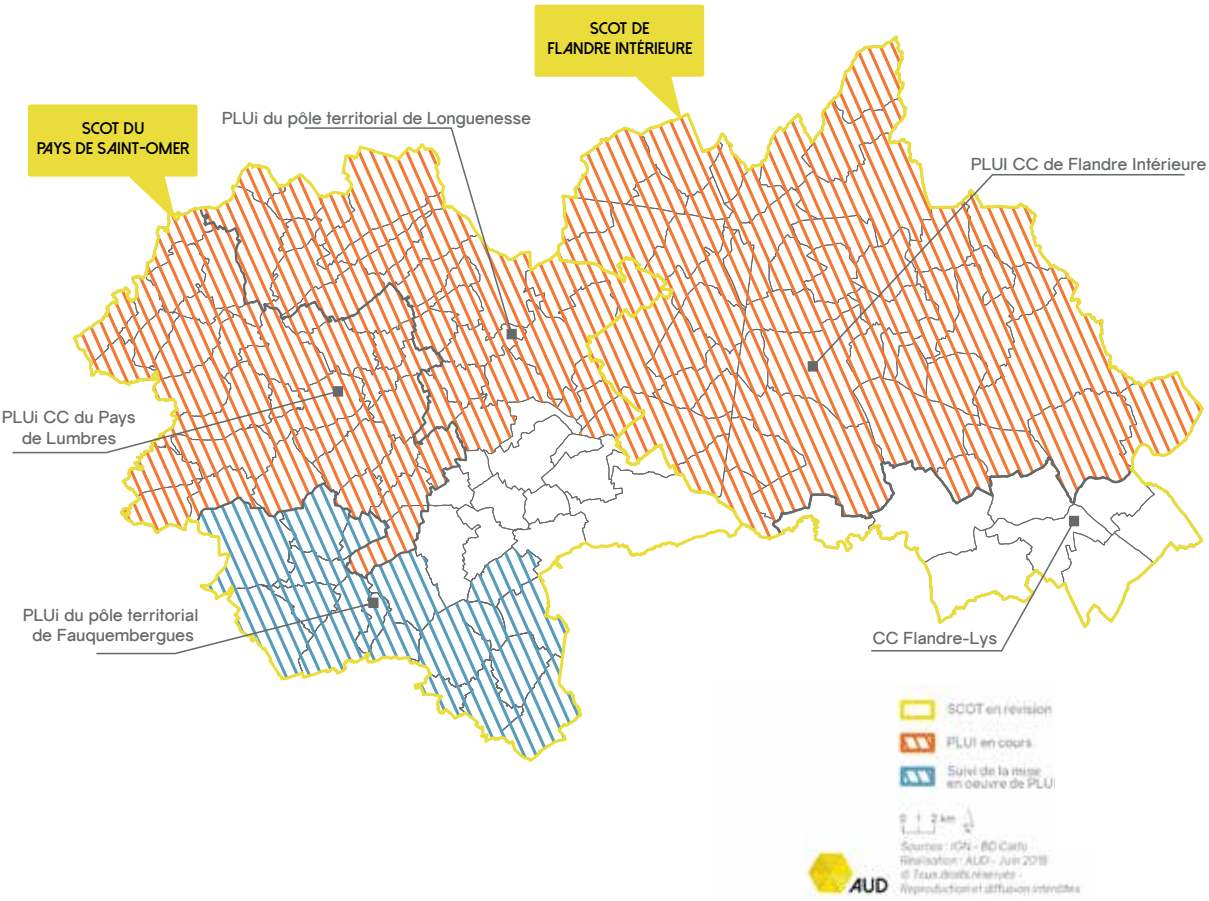

CHIFFRES CLÉS

POUR LE SCOT DU PAYS DE SAINT-OMER :

- 1 COMITÉ SYNDICAL DE DÉBAT DE PADD
- 3 BUREAUX DU SMLA
- 2 ATELIERS D'ÉCRITURE DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS
- 1 RÉUNION AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

CHIFFRES CLÉS

POUR LE SCOT DU PAYS COEUR DE FLANDRE :

- 8 ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION
- 1 COMITÉ DE PILOTAGE
- 1 COMITÉ TECHNIQUE
- 15 RÉUNIONS DE BUREAU
- 10 RÉUNIONS PARTENARIALES (DDTM, MILIEUX ÉCONOMIQUES, SYNDICAT DES EAUX...)

Plans locaux d'urbanisme intercommunaux déclinaison à la parcelle des projets de territoire

En 2017, les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux élaborés sur le périmètre de l'Agence ont engagé la traduction à la parcelle des stratégies de développement validées dans les Projets d'Aménagement et de Développement Durables.

> PRODUCTION DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION :

La production des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), « premiers cahiers des charges» des attendus de la collectivité sur les secteurs de développement, a été au cœur des travaux de l'AUD. Sur la base des diagnostics et des orientations définies par chaque intercommunalité, un travail fin a été mené avec les communes pour déterminer les éléments de programme, les logiques de dessertes, les ambitions environnementales et le phasage de chaque opération. Une attention particulière a été accordée à la rédaction des attentes « intangibles » de l'aménagement en veillant à conserver une souplesse dans la définition des projets opérationnels.

Dans une logique de promotion d'un urbanisme de projet, les OAP sont envisagées comme le premier outil de dialogue avec les aménageurs, promoteurs et investisseurs. Afin de concilier les enjeux de l'approche intercommunale de la planification et le maintien d'une concertation étroite avec chacune des communes, ces travaux ont été menés à l'échelle :
- Des 6 entités du PLUI de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,
- Des 6 entités paysagères du PLUI du pôle territorial de Longuenesse,
- Des 11 bassins de vie du PLUI de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, les travaux relatifs à la réalisation des OAP ont été menés dans le cadre des « mercredis du PLUI ». La méthode employée proposait des temps d'échanges collectifs à l'échelle de chaque entité suivis d'une approche individuelle par commune. En 2017, elle a permis successivement :
- D'établir les espaces potentiels de développement,
- De dresser le diagnostic des sites,
- De déterminer les secteurs prioritaires inscrits dans le PLUI,
- De définir la programmation de chaque opération et les grands principes d'aménagement.

L'état d'avancement des travaux a fait l'objet de plusieurs réunions de synthèse à l'échelle de la Communauté de communes. Des rencontres individuelles entre les communes et le Vice-Président en charge de l'urbanisme se sont poursuivies.

> SUIVI DU RÉGLEMENT ET DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE :

L'Agence a également accompagné les intercommunalités dans la définition des plans de zonage et du règlement des PLUI. Elle a assuré une mission de conseil aux collectivités dans la rédaction des pièces réglementaires menée par :
- Les services communautaires pour le PLUI du pôle territorial de Longuenesse,
- Un bureau d'études pour le PLUI de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres,
- Un bureau d'études pour le PLUI de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

De la même manière, après la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement de chaque document, l'AUD a assisté les différentes intercommunalités dans le suivi des démarches d'évaluation environnementale confiées à des bureaux d'études spécialisés.

Sur le pôle territorial de Longuenesse, une mission spécifique de traduction réglementaire de l'inventaire du patrimoine a été confiée à l'équipe du Pays d'art et d'histoire. A l'issue de la concertation avec les communes, 980 éléments bâtis ont été protégés au titre du PLUI. Une fiche technique reprenant la description de l'élément patrimonial, une photo et les prescriptions à respecter a été réalisée pour les bâtiments présentant un intérêt patrimonial fort (521 bâtiments). Ces éléments ont été complétés par des fiches de préconisations organisées par grand type de patrimoine.

> CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE :

L'élaboration des PLUI accorde une attention particulière aux démarches de concertation avec les habitants.
Dans la continuité des actions engagées les années précédentes, la Communauté de communes du Pays de Lumbres a poursuivi les initiatives visant à associer les habitants et forces vives du territoire.

Depuis le début de la procédure, les démarches de concertation menées avec les collégiens, des jeunes de la mission locale, les chefs d'entreprises et l'ensemble de

Réunion de concertation avec les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres © AUD

Atelier Élus sur le PLUI de la Connunauté de Communes de Flandre Intérieure © CCFI

la population ont réuni plus de 2 000 personnes sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. En 2017, ces nombreuses contributions sont venues alimenter les divers documents du PLUI. Elles ont également permis de préparer la réalisation du règlement et des OAP qui feront l'objet de concertations spécifiques en 2018.

Sur la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, les initiatives croisées de concertation autour du PLUI et du Projet de territoire ont été renouvelées. Trois réunions publiques communes aux deux démarches ont eu lieu en Octobre. Des fiches de demandes de renseignement ont également été proposées aux habitants et des rencontres avec les chefs d'entreprises sur leur besoin de développement se sont multipliées. L'Agence a également assuré une mission d'accompagnement des Communautés de communes dans le suivi des diagnostics agricoles.

La démarche innovante de concertation menée sur le PLUI de la Communauté de communes du Pays de Lumbres a été saluée à plusieurs reprises au niveau national. La Communauté de communes et l'AUD ont notamment été sollicitées pour apporter leur retour d'expérience lors :
- Du Congrès des maires du Pas-de-Calais,
- Du Club PLUI national et départemental,
- D'une journée d'échangeS en région PACA sur les PLUi,
- Des Assises nationales de la concertation.

Le Pays de Lumbres a également été lauréat du Trophée de la participation et de la concertation décerné par la Gazette des Communes et de l'appel à projet national du Club PLUI. Sa démarche a aussi été reprise dans une publication réalisée par la Caisse des Dépôts et Consignations et Territoires Conseils.

Travail avec des collègiens dans le cadre du PLUI de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres© AUD

Anticiper la mise en oeuvre des documents de planification

Les démarches de concertation menées lors de leur élaboration ont largement mis en avant la nécessaire anticipation de leur mise en œuvre. La généralisation de stratégies foncières apparaît notamment indispensable à la concrétisation des ambitions. Le passage d'une logique de développement « diffus » observé dans de nombreuses communes à celle « d'opération » en cœur de ville et de village ou en renouvellement urbain, nécessite probablement de mobiliser davantage les outils de maîtrise foncière et de phasage des projets. Les espaces de dialogue avec les promoteurs, investisseurs et opérateurs autour des Orientations d'Aménagement et de Programmation devront aussi être renforcés.

Ces enjeux concernent également le développement économique au regard des objectifs d'optimisation du foncier. Le management des zones constitue ainsi un axe de travail majeur. L'analyse croisée des documents met également en exergue d'autres thèmes de travail partagés qui seront à approfondir, notamment :

- La valorisation du potentiel de développement offert par la voie d'eau, autour du canal à grand gabarit, du devenir du site Arc à Blaringhem et des activités touristiques
- La qualité des espaces publics adaptés à toutes les générations et la mise en œuvre de politiques de stationnement
- La redynamisation des cœurs de villes, de bourgs et de villages.

INVESTIGATIONS 2017

- SUIVI DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES *(SRADDET) avec le réseau régional des Agences*

- CO-PRODUCTION AVEC L'AGENCE DE L'ARTOIS (AULA) ET ANIMATION D'UN ATELIER RÉGIONA RELATIF À LA NOTE D'ENJEUX SUR L'ARMATURE URBAINE RÉGIONALE *dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Egalité des Territoires (SRADDET)*

- CONTRIBUTION ET PARTICIPATION AUX ATELIERS DÉPARTEMENTAUX DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AUX PUBLICS *(SDAASP) du Pas-de-Calais.*

- POURSUITE DE L'ÉLABORATION DES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE SAINT-OMER ET DE FLANDRE INTÉRIEURE

- FINALISATION DE L'ÉLABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE, ET DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DES COMMUNES *d'Ecques, Mametz, Thérouanne et de la commune déléguée de Clarques (commune de saint-Augustin).*

- POURSUITE DE L'ÉLABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX *de la Communauté de communes de Flandre Intérieure et de la Communauté de communes du Pays de Lumbres.*

- ÉCHANGES AVEC LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE SAINT-OMER *dans le cadre de l'élaboration du SCOT*

AMÉNAGEMENT

TERRITOIRE DE PROJETS : CHANGEMENT DE MODÈLE D'AMÉNAGEMENT

La lecture croisée des documents de planification du périmètre de l'AUD illustre le changement de modèle d'aménagement amorcé par l'ensemble des territoires.

Face aux enjeux énergétiques, climatiques, économiques ou sociaux mis en avant dans les diagnostics, les Schémas de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux proposent de réadapter les stratégies de développement privilégiées ces dernières décennies.

Les politiques de l'habitat sont particulièrement révélatrices de ce mouvement. En cohérence avec les récentes évolutions législatives, elles privilégient une logique de valorisation des centres-villes et cœurs de villages.
Dans un objectif de promotion des courtes distances, les nouvelles opérations visent prioritairement à conforter les centralités existantes pour y maintenir et renforcer l'offre de services et d'équipements. L'adaptation du parc aux évolutions sociales constitue également une préoccupation centrale du Pays de Saint-Omer et de la Flandre Intérieure, qui se distinguent à l'échelle régionale par leur dynamisme démographique. Face à la réduction constante de la taille des ménages et au vieillissement de la population, les politiques énoncées incitent à une meilleure diversification de l'offre en misant à la fois sur un accroissement des logements petits ou intermédiaires et le renforcement du parc locatif, notamment social.
La réhabilitation des logements anciens représente aussi un objectif partagé. Les orientations prises dans ce domaine visent notamment à massifier la rénovation du parc afin de maîtriser la vacance et de favoriser les économies d'énergies.

CHIFFRES CLÉS

51
SITES D'OAP
RÉALISÉS POUR LE PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

158
SITES D'OAP
RÉALISÉS POUR LE PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE

51
SITES D'OAP
RÉALISÉS POUR LE PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Maillage territorial au profit de la solidarité intercommunale sur le pays de Saint-Omer

La révision du SCOT du Pays de Saint-Omer a proposé la définition d'une armature urbaine renouvelée devant permettre une organisation équilibrée et solidaire du territoire. Le document distingue :

- Le pôle urbain de Saint-Omer, qui se caractérise par une offre de services supérieure répondant aux besoins de l'ensemble des habitants du Pays et une forte concentration d'emplois générant d'importantes navettes domicile-travail.
- Le pôle supérieur de centralité d'Aire-Sur-la-Lys, qui concentre des équipements structurants (maisons de services, centre sanitaire, médiathèque, centre aquatique)
- La ville relais de Lumbres qui possède une offre de services intermédiaire (Lycée, offre de soins, centre aquatique, ...)
- Les bourgs-centres de Thérouanne, Fauquembergues et Eperlecques, qui assurent des services de proximité à l'échelle de petits bassins de vie (collège, Maisons de Services Publics, ...)
- Les pôles de proximité qui bénéficient des services quotidiens (école, boulangerie, médecin, poste ou agence postale ...).
- Les secteurs résidentiels, qui constituent des espaces à vocation principale d'habitat n'offrant qu'une offre limitée de services et équipements. L'aménagement équilibré du territoire vise à conforter cette armature afin de garantir à l'ensemble des habitants l'accès en courtes distances à une offre optimale d'équipements. La stratégie de mobilité définie dans le SCOT s'appuie également sur cette organisation afin de proposer des solutions adaptées à chaque type de territoire (transports collectifs, liaisons douces, mobilité collaborative, ...).

Les projets de territoire ont également renouvelé les stratégies de développement économique. Ils priorisent une logique de création ou d'extension des zones d'activités en accroche des grandes infrastructures structurantes. Sont ainsi privilégiés les autoroutes A 25 et A 26, la voie d'eau autour notamment du canal à grand gabarit, les voies ferrées et les centres urbains (pôle urbain de Saint-Omer, ville d'Hazebrouck, ...). Afin de répondre aux enjeux d'optimisation foncière, ils insistent sur la nécessité de repenser l'aménagement des zones d'activités. Le SCOT du Pays de Saint-Omer propose notamment de lancer une réflexion sur leur management afin de favoriser la mutualisation des équipements et services et de prendre en compte dans le choix d'implantation des entreprises les synergies potentielles avec les activités alentours.

Les objectifs de développement soutiennent également une meilleure complémentarité entre les espaces à vocation économique. Un regard particulier est porté sur la revitalisation des fonctions des centres-villes par l'implantation d'activités tertiaires et commerciales. Afin de répondre à cette ambition, les collectivités interviennent, d'une part, sur la réorganisation des espaces publics, offrant une plus grande porosité aux déplacements piétons et cyclistes et favorisant une organisation du stationnement permettant une meilleure rotation à proximité des commerces.

CHIFFRES CLÉS

POUR LE PLUIDU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

+ DE 30
RÉUNION
PAR ENTITÉ/COMMUNES
SUR LES OAP, LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE ET LE PATRIMOINE

CHIFFRES CLÉS

POUR LE PLUI DE LA CCPL :

3
COMMISSIONS
PLUI GÉNÉRALES

42
RÉUNIONS
POUR LES BASSINS DE VIE

1
CONFÉRENCE
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

1
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE DÉBAT DE PADD

36
COMMUNES RENCONTRÉES
INDIVIDUELLEMENT SUR LES PLANS DE ZONAGE EN PROJET

6
RÉUNIONS
DE CONCERTATION AGRICOLE

Canal à grand gabarit © AUD

Au travers des documents d'urbanisme, elles renforcent, d'autre part, les outils de régulation de l'implantation d'activités en périphérie. Si ces dernières années ont été marquées par la création de nouvelles zones commerciales, les stratégies mises en œuvre actuellement proposent de conforter uniquement les pôles existants et de favoriser l'implantation de commerces au sein du tissu urbain.

De la même manière, un regard spécifique est porté sur le potentiel des pôles gares. Ces espaces stratégiques font l'objet de vastes projets urbains intégrant la création d'activités tertiaires à haute valeur ajoutée bénéficiant d'un excellent niveau de desserte en transport en commun.

Par ailleurs, les acteurs locaux entendent valoriser les caractéristiques intrinsèques de la Flandre Intérieure et du Pays de Saint-Omer au service de leur croissance économique. La préservation de l'activité agricole qui a permis l'implantation d'un important tissu agro-alimentaire est au cœur des préoccupations. Les documents d'urbanisme entendent répondre à cet enjeu en poursuivant la réduction de la consommation foncière, en permettant au travers des outils réglementaires la création et le développement des exploitations, et en limitant les gênes potentielles générées par les projets d'aménagement.

Enjeu interterritorial autour de la valorisation du canal à grand gabarit

Les SCOT et les PLUI en cours sur le périmètre de l'Agence soulignent unanimement l'objectif commun de la valorisation du canal à grand gabarit qui a constitué l'un des supports majeurs du développement industriel local. Avec l'appui des acteurs économiques, ils réaffirment le potentiel d'attractivité de cette infrastructure dans un contexte régional marqué par le projet de Canal Seine Nord Europe.

Ils rappellent que la priorité doit être donnée à la réhabilitation à des fins industrielles du site d'Arc à Blaringhem dont les 43 hectares de friches représentent un enjeu régional. Ils proposent également que des réflexions soient partagées sur la création de nouveaux quais afin d'y permettre l'implantation d'entreprises nécessitant un accès direct à la voie d'eau. Les travaux sur le potentiel du canal devront prendre en compte les enjeux touristiques en lien avec les objectifs de développement des activités fluviales et de la valorisation des chemins de halage au profit des vélos-routes.

Panneau de signalétique de la Lys © AUD

Gare d'Hazebrouck © AUD

La valorisation du capital environnemental, patrimonial et paysager est mobilisée au profit du développement touristique et résidentiel. La promotion des sports de nature a été l'un des fils conducteurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Pays de Lumbres, et le PLUI de la Communauté de communes de Flandre Intérieure porte une attention spécifique à la préservation « des Monts » participant largement à sa notoriété. De la même manière, le PLUI du pôle territorial de Longuenesse réaffirme les objectifs de développement de l'éco-tourisme dans le Marais Audomarois et le potentiel d'attractivité que représentent la valorisation du patrimoine et le dynamisme culturel d'un territoire reconnu comme Pays d'art et d'histoire.

La mise en réseau des équipements et la mobilité des touristes sont aussi des enjeux partagés. Dans ce domaine, les SCOT fixent notamment les ambitions de création de grands axes cyclables structurants par la mise en œuvre des vélo-routes voies-vertes. Ils identifient que la pratique du vélo représente un potentiel de développement encore sous-exploité qui doit être valorisé dans une logique de coopération entre territoires à l'échelle transfrontalière.

Valorisation touristique de la lys

Les collectivités du périmètre de l'AUD ont engagé d'importantes initiatives en faveur de la valorisation touristique de la vallée de la Lys.

Le SCOT du Pays de Saint-Omer souligne que par sa situation d'interface entre le Canal de Neuffossé et la Lys navigable, Aire-sur-la-Lys devra être confortée dans sa position de place stratégique sur le réseau fluvial régional. La valorisation des bords de Lys en milieu urbain et la création d'un port fluvial viendront soutenir ce potentiel. De la même manière, le SCOT de Flandre Intérieure réaffirme que dans la continuité des actions entreprises, la Lys doit être confortée comme porte d'entrée touristique. Les activités nautiques devront être renforcées, particulièrement à partir de la base d'Haverskerque, réaffirmée comme pôle de développement. La création de grands itinéraires cyclables le long de la Lys et d'activités « fluvestres » est également recherchée. Les différents documents rappellent que cette ambition doit faire l'objet d'une coopération territoriale étroite et que les actions d'animation et de promotion menées dans le cadre du réseau Lys Sans Frontière doivent être poursuivies.

CHIFFRES CLÉS

POUR LE PLUI DE LA CCFI

8
RÉUNIONS
PUBLIQUES

8
MERCREDI DU PLUI
(24 ATELIERS
POUR LES 6 ENTITÉS DU PLUI)

10
RENCONTRES
INDIVIDUELLES AVEC LES COMMUNES

5
RÉUNIONS PLÉNIÈRES

30
RÉUNIONS TECHNIQUES
PARTENARIALES
(CHAMBRE D'AGRICULTURE,
DDTM, ABF, STRUCTURE
ASSAINISSEMENT ...)

L'évolution des politiques de mobilité esquissées dans les documents de planification est également représentative du changement de modèle qu'opèrent les territoires. Dans ce domaine, les objectifs visent principalement à réduire la place hégémonique de la voiture individuelle dans les habitudes de déplacement. La promotion d'un urbanisme compact et l'aménagement des espaces publics doivent, entre autres, répondre à cette ambition en favorisant la pratique des déplacements piétons et cyclistes. Dans ce contexte, les Orientations d'Aménagement et de Programmation intègrent systématiquement les logiques de développement des modes doux dans de bonnes conditions. Les SCOT et PLUI souhaitent également soutenir une mobilité plus collaborative (covoiturage – autopartage) et la généralisation des véhicules propres (électromobilité).

En matière de transports collectifs, ils pointent unanimement l'enjeu de l'amélioration du service ferroviaire à la fois dans les relations à la métropole Lilloise, dans un contexte d'engorgement de l'A25, et pour les déplacements internes au territoire. L'aménagement des pôles gares et haltes ferroviaires, l'amélioration de leur accessibilité par l'ensemble des modes de transports, et la poursuite du renforcement du niveau de desserte (fréquence et durée des trajets) sont particulièrement recherchés. Ils soulignent aussi la nécessité de poursuivre les réflexions sur la création, le développement ou l'optimisation des transports urbains.

En matière de grandes infrastructures routières, la priorité est donnée au réaménagement de la RN 42 – RD 642, afin de conforter la position du territoire sur l'axe A16-A25-A26. Le SCOT de Flandre Intérieure rappelle aussi le nécessaire désenclavement de la vallée de la Lys.

La dorsale ferroviaire de la flandre intérieure

La Communauté de communes de Flandre Intérieure bénéficie de 11 gares et haltes ferroviaires desservies par 3 lignes TER et des liaisons TGV directes vers Paris depuis Hazebrouck. Cette offre conséquente lui garantit des connexions rapides à la plupart des grandes agglomérations régionales et représente un atout précieux pour son développement.

La valorisation de la dorsale ferroviaire constitue, en conséquence, un axe fondamental du projet de territoire qui souhaite renforcer l'ancrage de la Flandre Intérieure au sein de l'Euro-région. Le PLUI entend ainsi soutenir son développement tant pour les relations avec les territoires voisins que pour les déplacements internes. Il rappelle également le potentiel économique spécifique que représentent les pôles et les haltes gares.

A ce titre, la Communauté de communes a mis en place une ambitieuse politique d'accompagnement du réaménagement des pôles gares de Hazebrouck et de Bailleul, et de valorisation de l'attractivité des haltes ferroviaires en y développant le niveau de services et en améliorant l'offre de stationnement pour les différents modes de transport.

Place Victor Hugo - Saint-Omer

SAINT-OMER

TERRITOIRE DE PROJETS : SAINT-OMER

Saint-Omer, 15 000 habitants, se situe dans un pôle urbain de 41 000 habitants composé de cinq communes et une agglomération de 104 000 habitants. A l'instar de nombreuses agglomérations moyennes, le pôle urbain a connu au cours de ces dernières décennies la périphérisation des activités économiques, des services et de la production de logements. Ces constats sont exacerbés sur le centre historique qui a enregistré une perte de population. Dans le même temps, l'agglomération a gagné 4 400 habitants. Ces mécanismes modifient le fonctionnement territorial, ils imposent de revoir en profondeur les politiques de mobilité et d'accès aux services.

Pour autant, les acteurs locaux ont considéré que la dévitalisation n'était pas inéluctable et pourrait s'avérer à terme dommageable pour l'attractivité de l'Audomarois. En conséquence, une stratégie offensive de reconquête des fonctions de centralité et de requalification du centre historique indissociable de l'image du territoire est menée en concertation entre la ville et l'agglomération.

Une dynamique de rénovation du patrimoine bâti

Une équipe ainsi dédiée veille à lutter contre l'insalubrité des logements, à réduire les petits logements par une prime au regroupement, à réadapter le parc de logements anciens aux besoins contemporains des ménages avec une OPAH-RU qui conjugue actions incitatives et coercitives, à favoriser la primo-accession par la création d'une aide, à requalifier les friches par une connaissance précise du foncier mutable. Parallèlement, le Site Patrimonial Remarquable créé en 2016 permettra la connaissance du patrimoine intérieur, sa préservation et la production d'une offre locative de qualité au travers d'avantages fiscaux. Afin que l'ensemble de ces dispositifs mobilisent, l'information et l'accompagnement sont primordiaux. C'est en ce sens que la Maison de l'Habitat Durable a été créée pour fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un guichet unique pour l'habitant.

Une requalification de l'espace public des 3 places_

Au service de la promotion de nouvelles pratiques de mobilité, de la valorisation du cadre de vie et d'une ambition transformant rues et places en galerie commerciale à ciel ouvert, la requalification des 3 places a été co-construite avec les habitants et les commerçants. Le projet des 3 places reconfigure le parcours du chaland et du touriste. L'entrée de ville au pied de la cathédrale est repensée avec la réalisation de la Maison du Patrimoine, porte d'entrée du Pays d'art et d'histoire, et d'un parking. Le parcours se poursuit par l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer qui développe de nouveaux produits (Escape game, gyropodes, vélos électriques ...).

Le cheminement au travers des rues et places commerçantes se conclut vers les lieux de production et de diffusion culturelle. Le projet s'appuie sur l'identité du territoire par la remise en eau et la création de fontaines.

Le retour de la nature en ville et le mobilier urbain invitent les passants à flâner. Les espaces sont partagés entre les modes de déplacements et se veulent modulables selon les rythmes de la ville. Parallèlement, la ville a mis en place un premier périmètre obligatoire de rénovation des façades, avec un dispositif d'aide dégressif sur 3 ans.

Une revalorisation des fonctions économiques

L'agglomération priorise l'implantation des activités tertiaires et de santé en centre-ville. Plus particulièrement, concernant le commerce, par l'écriture d'une charte d'urbanisme intercommunale et la création d'un Office Intercommunal, la revitalisation s'enclenche. La charte prévoit le gel des implantations soumises à CDAC en périphérie, l'accompagnement des professionnels dans les évolutions des modes de consommation, la création d'un fond de développement alimenté par les recettes de la CFE des surfaces supérieures à 800 m².

Une meilleure gestion de l'organisation urbaine.

L'accroissement et l'allongement des déplacements imposent de revoir la mobilité dans un territoire où le réseau de transport collectif est récent et où la voiture occupe encore une place hégémonique. Cette problématique se pose de manière plus aigüe en centre historique où le tissu urbain est mal adapté aux déplacements automobiles. La gestion du stationnement est révélatrice de ces difficultés et cristallise les débats.

Dans ce contexte, le projet des 3 places repense chaque mode de déplacement en soutenant les fonctions économiques. Sans exclure la voiture, il vise à une plus grande perméabilité aux modes actifs. Cette ambition s'appuie sur une offre de stationnement de longue durée aux entrées de ville (gare, Maison du Marais, cathédrale) et une offre de courte durée en cœur de ville (Théâtre). L'ensemble devra être géré avec un affichage dynamique de l'occupation. Parallèlement, au plus près des commerces, la ville a mis en place du stationnement gratuit de courte durée (30 à 45 minutes) grâce au dispositif SO PARK & SHOP©, assurant la rotation sollicitée lors des démarches de concertations.

La station, prototype de l'innovation urbaine

L'amélioration de la gestion des déplacements, l'efficacité économique et le déploiement de services numériques sont intimement liés. Le projet de création du pôle éco-numérique et de services de la Gare est révélateur du croisement recherché des enjeux économiques et de mobilité appuyés par les technologies numériques. Il propose, par la valorisation d'une gare cathédrale, la création d'un nouvel espace d'innovations connecté à la Métropole Européenne de Lille et aux agglomérations de la Région.

CHIFFRES CLÉS

128
RÉNOVATIONS EN PRÉVISION
DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU

2300
IMMEUBLES
DANS LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

230
FICHES CONSEIL ARCHITECTURAL
RÉALISÉES AUPRÈS DES HABITANTS

+ DE 400 M²
D'ESPACE D'EXPOSITION
DANS LA MAISON DU PATRIMOINE

2019
ANNÉE D'OUVERTURE
DE LA STATION
DANS LA GARE RESTAURÉE

11
VISITES GUIDÉES
DES PROJETS EN BINÔME
ARCHITECTE / HISTORIEN

La Station - Saint-Omer © AUD

La requalification intègre un espace d'information et de vente mutualisé entre les services de transport d'agglomération et la billettique SNCF, y compris avec le déploiement d'une carte unique pour l'usager.

L'équipement se veut ouvert sur le quartier en intégrant des fonctions de proximité (cellules commerciales et de services), permettant d'exploiter l'emplacement et la dimension emblématique de la gare comme levier pour maximiser sa chalandise. Le cœur du programme s'organise sur la création d'un tiers lieu. Il permettra la médiation numérique au travers de l'animation du FabLab et de la communauté de makers, l'accompagnement de porteurs de projets, et le développement de partenariats. Il sera le point d'entrée du territoire pour l'entreprenariat via l'animation d'une chaîne de valeurs avec les acteurs de l'enseignement, des entreprises et les acteurs publics.

Enfin, la gestion de l'immobilier de bureaux permettra l'accueil des travailleurs nomades, indépendants, de startups, de créateurs de projets et leur accompagnement.

Cet espace ouvrira à l'automne 2019. Conscients des enjeux, les acteurs publics ont décidé dès 2016 d'ouvrir La Station, lieu préfigurateur sur le parvis de la gare. Il a pour fonctions principales de prototyper et d'affiner l'offre de services que proposera à terme la gare et d'initier l'émergence d'une communauté d'usagers sur l'Audomarois.

Un investissement dans la valeur patrimoniale

Il s'agit d'offrir à l'Audomarois un éventail de salles à vocations culturelle et touristique. Ainsi, le Moulin à café – théâtre de Saint-Omer (270 places) et la Chapelle des Jésuites (500 places) complètent les différentes jauges de spectateurs et l'éclectisme de l'offre avec la salle Balavoine (450 places) et le centre de congrès Scénéo (2000 places).

A l'appui des missions de recherche du Pays d'art et d'histoire, les récits sont supports de nouvelles dynamiques de développement local et de rayonnement international. Ainsi, la découverte du First folio de W. Shakespeare dans le fonds patrimonial de la bibliothèque permet de mettre le théâtre de Saint-Omer en partenariat avec le théâtre

Le Moulin à café - Saint-Omer © AUD

du globe à Londres et de programmer les Shakespeare Days ; de même, l'accueil des Jésuites anglais au 18ème siècle dont la famille Carroll, est le fondement d'un projet international d'ampleur avec l'Etat du Maryland et les prestigieuses universités américaines de Georgetown, Harvard et Chicago. Afin de garantir l'égalité d'accès à l'enseignement artistique et les coopérations dans les équipements culturels, l'agglomération a pris la compétence de l'enseignement de la danse, de la musique et du théâtre et a créé l'Etablissement Public de Coopération Culturelle la Barcarolle.

La requalification de l'espace public et l'investissement dans la valeur patrimoniale permettent l'impulsion d'une dynamique évènementielle renouvelée, dont le Jaaz festival en est le plus grand emblème. Le planning de l'ensemble de ces réalisations est semblable à une partition de musique permettant de partager le rythme de la renaissance du centre historique auprès du grand public.

INVESTIGATIONS 2017

- APPUI DE LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DE L'OPAH-RU

- CONTRIBUTION À LA CRÉATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

- ASSISTANCE AUPRÈS DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE *dans l'accompagnement des pétitionnaires et porteurs de projets*

- APPUI DANS LA MISE EN PLACE ET SUIVI DU PROJET DES TROIS PLACES *et notamment dans l'élaboration du dossier de financement PRADET*

- ÉCRITURE DU SCÉNARIO SCÉNOGRAPHIQUE DE LA MAISON DU PATRIMOINE

- ELABORATION DU PERMIS DE VÉGÉTALISER ET DE LA CHARTE DES TERRASSES, CAFÉS ET RESTAURANTS

- DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL DANS LE CADRE DU PÉRIMÈTRE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE

- CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE D'URBANISME COMMERCIAL INTERCOMMUNALE

- CONTRIBUTION AVEC LA MAISON DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE *pour l'implantation d'activités économiques et opérations immobilières en lien avec la stratégie urbaine*

- SUIVI DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STATION *et notamment dans l'élaboration des dossiers de financement PRADET et FEDER*

- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE LA CHAPELLE DES JÉSUITES *et consolidation des liens avec le Maryland et l'Université de Georgetown*

- CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES D'ORGANISATION URBAINE

- ANIMATION DE VISITES GUIDÉES DES PROJETS DU CENTRE-VILLE ET DU QUARTIER DE LA GARE EN BINÔME ARCHITECTE - HISTORIEN. *Cette démarche a été reprise dans une publication réalisée par la Caisse des Dépôts et Consignations.*

PÔLES GARES

TERRITOIRE DE PROJETS : LES PÔLES GARES (SAINT-OMER ET ÉPERLECQUES)

L'Audomarois dispose de deux gares situées sur la frange Nord-Est du territoire, à Saint-Omer et Eperlecques. Les analyses menées ont démontré que l'aire d'influence de la gare de Saint-Omer s'étend sur un vaste périmètre transcendant les limites administratives. Les études indiquent en effet que les abonnés proviennent de plus de 130 communes représentant un bassin de 130.000 habitants. Certains usagers parcourent dans cette logique une trentaine de kilomètres pour accéder à l'offre TER. Une partie des habitants privilégient alors des gares en dehors du territoire, telles que Hazebrouck et Isbergues.
Pour d'autres, l'usage du train s'avère peu compétitif au regard des temps de trajet relativement importants, d'autant plus que depuis le cadencement de 2011, la durée des liaisons entre Saint-Omer et la métropole lilloise s'allonge de manière significative. Si en 2011, les meilleurs trajets permettaient de relier Saint-Omer à Lille en 39 minutes, désormais, dans le meilleur des cas, les Audomarois rejoignent la métropole en 46 minutes et plus généralement en 50 minutes. En outre, ces temps de parcours sont sensiblement supérieurs aux agglomérations voisines qui bénéficient de l'offre TER-GV.

Lille demeurant la principale destination des usagers du train et le hub ferroviaire majeur pour les liaisons TGV, l'allongement de la durée des trajets s'avère particulièrement pénalisant pour les Audomarois.

Les gares : des espaces multimodaux

Dans la lignée des objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer, de nombreuses actions ont été engagées afin de conforter la vocation de pôle d'échanges multimodal de la Gare de Saint-Omer. L'articulation des différents services de transports collectifs a été favorisée par l'aménagement d'une gare routière où converge l'ensemble de l'offre de transports urbains et interurbains du territoire. La gare est devenue le centre névralgique de la montée en puissance du transport urbain par extension du réseau, accroissement notoire des fréquences et augmentation de la vitesse commerciale de plusieurs lignes.

Par ailleurs, afin de permettre l'amélioration de l'accessibilité aux Pôles Gares de Saint-Omer, la création d'un nouveau boulevard urbain facilitant son accès depuis les territoires ruraux est à l'étude. La réduction des temps de parcours pour les usagers doit être appréciée de manière globale en prenant en compte l'ensemble de la chaîne des déplacements. Cet équipement rayonnant sur un vaste territoire, l'amélioration de son accessibilité routière est en effet un élément déterminant pour l'accès de nombreux habitants des communes rurales au service ferroviaire.

La passerelle - Saint-Omer © AUD

Parking Silo - Saint-Omer © AUD

Les collectivités se sont engagées dans un projet intégré de désenclavement de la gare, en tenant également compte des modes doux grâce à une nouvelle passerelle pour cyclistes et piétons inaugurée en novembre 2017 et en surplomb de l'ancien canal de Neufossé, poursuivant ainsi le renforcement de sa vocation multimodale. Aussi, depuis le pôle urbain, les liaisons piétonnes et cyclables convergeant vers la gare devraient être renforcées dans la continuité de la passerelle et s'articuler avec l'eurovélo n°5 qui reliera à terme Eperlecques, Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys.

Conformément aux orientations du SCOT, qui fixe pour objectif de réaffirmer le noyau urbain central de l'agglomération et de renforcer les pôles de services intermédiaires, le projet de territoire s'attache à développer les initiatives en faveur d'une articulation équilibrée entre le milieu urbain et rural.

Ainsi, la gare d'Eperlecques, située au nord du territoire, constitue un point d'entrée, plus rural, de la ligne reliant Lille et Calais. Rayonnant essentiellement sur les communes limitrophes, son accès en modes doux devra être lui aussi conforté. Le SCOT préconise ainsi qu'une réflexion soit engagée sur un meilleur partage de la voirie sur la RD 207 afin d'offrir davantage de confort aux cyclistes. Ces réflexions devront être élargies à minima sur un périmètre de 5 km autour de la gare et pourront être menées dans le cadre du projet INTERREG TRANSMOBIL dans lequel l'AUD est engagée. Le futur Plan de Déplacements Urbains de la CAPSO sera également l'occasion d'analyser les possibilités d'amélioration.

CHIFFRES CLÉS
SAINT-OMER

834 852
VOYAGEURS
EN 2016

2 725 M²
DANS LE PROGRAMME
DE RÉHABILITATION
DE LA GARE DE SAINT-OMER

350 À 500
LOGEMENTS CRÉÉS
À L'ÉCHELLE DU PGCU

230
PLACES PRÉVUES
DANS LE PARKING SILO

Les gares et leurs parvis

Le projet sur le pôle Gares de Saint-Omer vise la réhabilitation exemplaire du bâtiment gare à haute valeur patrimoniale pour le développement d'un pôle éco-numérique et de services. Bien que la SNCF ait, depuis la fermeture du bâtiment en 2006, installé ses espaces de vente en dehors du bâtiment, la volonté du projet est de réaffirmer la programmation du bâtiment comme une véritable gare. L'espace mobilité, correspondant à la zone d'information et de vente multimodale mutualisée entre les services de transport de l'Agglomération et la SNCF, sera implanté dans le pavillon et l'aile Calais. Il sera directement accessible et visible depuis l'espace public et la salle des pas perdus. Son fonctionnement pourra également être autonome par rapport au pôle éco-numérique et de services.

Le récent réaménagement des abords de la gare de Saint-Omer a permis la création d'un pôle d'échanges entre tous les modes de transport. La création de la gare routière permet d'atteindre une grande partie du territoire grâce au réseau de transport en commun MOUVEO. La station de bus s'accompagne d'un espace réservé au dépose minute et aux taxis. Le parvis est rendu aux modes doux. Le stationnement sera traité dans un parking silo adjacent aux rails et relié par une passerelle piétonne dans le prolongement du parvis. Reprenant l'emprise du stationnement du parking de l'Europe, le parking se développera en trois plateaux totalisant ainsi 230 places venant compléter le parking de Lysel.

La question du confort des usagers est également un enjeu sur Eperlecques. En effet, la gare en tant que bâtiment, a fait l'objet d'un changement de destination et la fonction de vente de billets est alors aujourd'hui assurée par un distributeur automatique. Les réflexions menées à ce jour proposent que la majeure transformation au profit de l'accueil se fasse sur la cour de gare. Il s'agirait d'un espace d'accueil extérieur agréable et confortable au travers de l'exemple du projet Service Design de Yellow Window, découvert dans le projet TRANSMOBIL. Le réaménagement du site pourrait ainsi proposer un espace d'attente couvert et être le support du développement de nouveaux services. Par ailleurs, une place plus importante aux modes doux notamment en matière de stationnement deux-roues et de services aux vélos (recharge, gonflage, réparation, etc.) pourra être accordée. Il est aussi proposé de développer un espace terrasse avec assise et un point d'information pouvant être utilisé par les piétons et participant ainsi à l'animation du parvis en lien avec les commerces ou alentours environnants.

Afin de permettre l'intermodalité des modes de transport, un parking d'une quarantaine de places a été aménagé cette année à proximité du site. Cet aménagement permet d'envisager une réorganisation du stationnement sur la cour, afin de favoriser du dépose-minute et de la recharge électrique sur la partie proche des rails.

Quartier de la Gare de Saint-Omer © AUD

Les quartiers de gare

Sur le Pôle Gares de Saint-Omer, au-delà de sa fonction nodale dans la gestion des flux, les acteurs locaux souhaitent faire de cet espace l'un des fers de lance de la politique de mutation du territoire. La transformation de la gare illustre la place de l'innovation sur le territoire, à la fois accélératrice et facilitatrice. La gare a été acquise en moins d'un an pour la transformer en pôle éco-numérique et de services. La réhabilitation exemplaire de cette gare cathédrale est la première pierre d'un projet urbain de plus de 30 hectares de reconquête urbaine.

Le Plan Guide de Composition Urbaine permettra la création d'un quartier s'appuyant sur le canal comme colonne vertébrale d'un parc urbain et la requalification de friches intégrant la mixité des fonctions (habitat, commerces, artisanat, activités à haute valeur ajoutée). La programmation de logements définie en cohérence avec la stratégie habitat formalisée dans le PLUi du Pôle territorial de Longuenesse et une étude de peuplement, répondra aux objectifs partagés de lutte contre l'érosion démographique du pôle urbain et de mixité sociale.

Au sein de cet espace, 4 secteurs de projets ont été identifiés :

> LE QUAI DU COMMERCE / SAINT-SÉPULCRE, retenu quartier d'intérêt régional par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), bénéficiera d'une intervention foncière ciblée en vue de résorber l'habitat ancien dégradé et de requalifier des friches permettant l'implantation de nouveaux programmes de logements et d'activités économiques notamment commerciales. La reconquête des espaces publics offrira une plus grande porosité aux déplacements piétons et cyclistes et favorisera le rapport à l'eau.

> LA HALLE AUX CHOUX : Le projet urbain prévoit d'affirmer le lien que joue ce quartier entre la gare, le centre historique et les faubourgs. Par l'ouverture de la passerelle, le site est devenu le trait d'union naturel des déplacements piétons et cyclistes entre les trois entités. Les opportunités foncières présentes pourraient permettre la création de 120 logements. Sa vocation économique sera retrouvée avec un potentiel de 16.000 m² d'activités à haute valeur ajoutée entre la gare et le canal.

> SITUÉ À L'EST DE LA GARE, LE SITE DE LA FILATURE permettra la création d'un nouveau quartier permettant plus particulièrement la création d'une zone artisanale de près de 3 hectares. Au regard des objectifs de mixité des fonctions urbaines et de valorisation du foncier stratégique à proximité de la gare, un potentiel de création de 180 à 230 logements est intégré. Le parti d'aménagement prévoit un gradient de densité permettant une transition entre la proximité du cœur urbain et des sites naturels. Les fonctions d'enseignement et de loisirs présentes avec un lycée, un centre de formation et des sports nautiques seront aussi confortées. Le rapport au canal et au Marais sera par ailleurs valorisé par la création d'un corridor biologique reliant le marais au parc urbain en bord à canal. Les bords à voie d'eau seront confortés dans leur rôle de liaisons piétonne et cycliste, et de supports d'activités sportives. La création du nouveau boulevard urbain conférera à ce secteur une vocation de porte d'accès privilégiée à la gare pour les habitants des communes rurales et périurbaines du Pays de Saint-Omer.

> AU CONTACT PLUS IMMÉDIAT DE LA VILLE HISTORIQUE, LE QUARTIER DE LA CAVALERIE fera également l'objet d'une requalification. Sa proximité avec le centre-ville et les anciennes fonctions militaires du site (présence de casernes) a été prise en compte dans le projet urbain. Sur les 5,9 hectares que compte ce secteur, 2,4 hectares de réhabilitation de friches pourraient permettre la création de 110 à 160 logements.

Le projet sur le site autour de la gare de Watten-Eperlecques vise à renforcer l'une des centralités de la commune d'Eperlecques mais qui reste toutefois éloigné du centre-bourg. Les deux hangars à réhabiliter à proximité de la gare représentent un potentiel foncier d'urbanisation repris dans le PLUi du pôle territorial de Longuenesse. La programmation imaginée est d'accueillir de petits logements pour l'un (4 x 90 m^2) et de l'activité pour l'autre. Les activités envisagées sont artisanales (bois et textile), maraîchères ou en lien avec la vitrine touristique. Il est également à noter que dans le cadre de TRANSMOBIL, la ville de Watten, partenaire du projet avec la Communauté de communes des Hauts-de-Flandre et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR), a également affiché le souhait de renforcer les services aux abords de ce hub.

CHIFFRES CLÉS
ÉPERLECQUES

91 489
VOYAGEURS
EN 2016

41
PLACES DE PARKING
AMÉNAGÉES EN 2018
SUR UN TERRAIN DE 1 500 M2

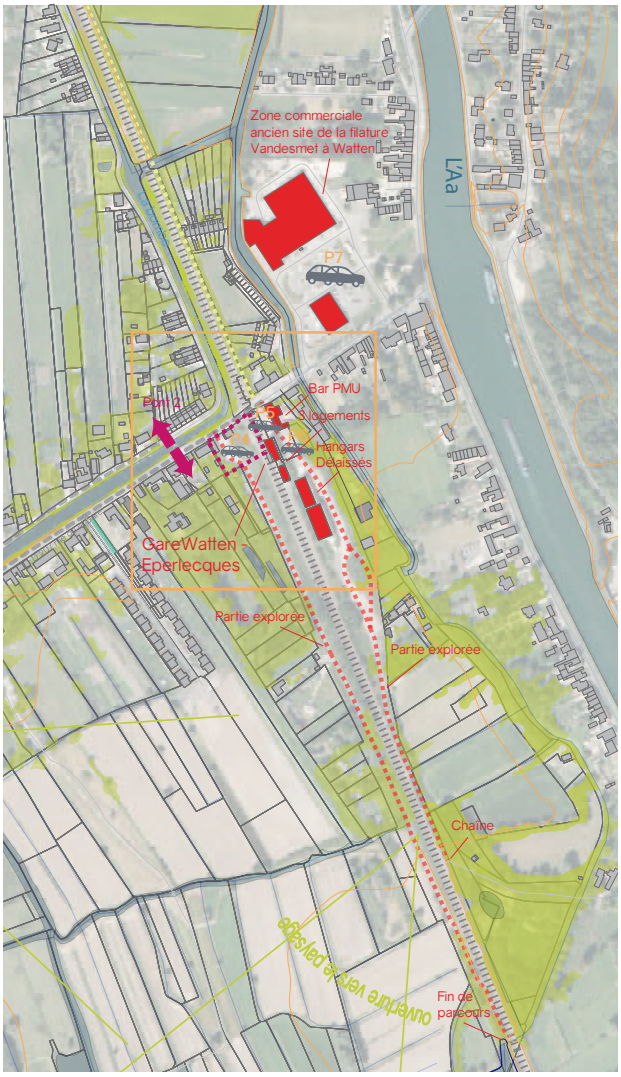

Schéma d'aménagement du secteur de la gare - Eperlecques

INVESTIGATIONS 2017

- CONTRIBUTION AU MONTAGE DES DOSSIERS DE DEMANDE *de subvention sur le secteur de la gare*

- ÉTUDE GÉNÉRALE SUR L'ÉLABORATION DU PLAN GUIDE DE COMPOSITION URBAINE *du quartier gare de Saint-Omer*

- RENCONTRES DU CONSEIL CITOYEN *dans le cadre de la co-construction du Plan Guide de Composition Urbaine*

- ÉTUDE PRÉALABLE *sur le réaménagement du site de la gare et de la maison de Santé d'Éperlecques*

- COORDINATION AVEC L'AGUR *sur le projet de HUB de Watten dans le cadre de TRANSMOBIL.*

- DIAGNOSTIC ANNUEL *sur les données de fréquentation et des évolutions horaires sur la gare de Saint-Omer*

Train touristique - Vallée de l'Aa

VALLÉE DE L'AA

TERRITOIRE DE PROJETS : LA VALLÉE DE L'AA

La Vallée de l'Aa est un élément identitaire du Pays de Saint-Omer. Le cours d'eau qui la traverse constitue aujourd'hui le principal enjeu de la Vallée. Il a en effet permis l'essor de l'industrie papetière dès le XVème siècle, en témoigne encore la présence d'un certain nombre de constructions (moulins, châteaux, ouvrages hydrauliques...), la richesse naturelle, écologique et le dynamisme des activités (cimenterie, verrerie).

La Vallée est également traversée par une ancienne ligne SNCF reliant Saint-Omer à Boulogne-sur-Mer, déclassée au trafic voyageurs depuis le début des années 60. La ligne continue d'acheminer du fret depuis la cimenterie EQIOM de Lumbres et est parallèlement utilisée par une association très active qui préserve, restaure du patrimoine ferroviaire et fait découvrir aux publics la Vallée de l'Aa à bord de trains anciens.

L'enjeu de la ligne et de ses abords est interrogé aujourd'hui, la ligne ayant été remise en état en 2013 afin de pérenniser les circulations touristiques et fret pour 15 ans. Les projets y sont toutefois appréhendés ponctuellement et individuellement. La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté de communes du Pays de Lumbres ont ainsi affirmé la volonté de poursuivre la coopération concernant le Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa, à travers la convention d'entente intercommunautaire signée en 2017 et formalisant les axes prioritaires et les actions à mener en commun. Elles ambitionnent de valoriser, qualifier et professionnaliser la prestation touristique du Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa, en lien et en synergie avec les équipements touristiques du territoire.

CHIFFRES CLÉS

2
INTERCOMMUNALITÉS
TRAVERSÉES PAR LE CHEMIN DE FER TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DE L'AA

7
COMMUNES
TRAVERSÉES PAR LE CHEMIN DE FER TOURISTIQUE DE LA VALLÉE DE L'AA

5
GARES

2
HALTES

9
QUAIS

Maison du papier - Esquerdes © AUD

Aménager et rendre accessibles, sécurisants et agréables les espaces à découvrir

La gare de Lumbres, tout d'abord, constitue un point d'arrêt majeur pour le Chemin de Fer Touristique et l'accueil des visiteurs. Sa vocation « porte d'entrée touristique principale» y sera poursuivie et accentuée, cette dernière accueillant un office de tourisme et les services associés aux sports de nature (boutique spécialisée, départs des activités trail, VTT, randonnées pédestres, équestres...). Le parvis de la gare et les terrasses des cafés/restaurants proches seront revalorisés dans le but de marquer l'entrée de la ville, un parking paysager sera aménagé pour accueillir de l'événementiel et un espace de loisirs, au contact de l'eau (Le Bléquin), sera créé. Le secteur du Marais, situé à 1 km de la gare, constitue le second pôle d'attractivité touristique de Lumbres. Il concentrera les opportunités de développement de parcours et d'activités sportives et de loisirs, en lien avec l'Aa, les principaux équipements sportifs, ainsi que le lycée Bernard Chochoy. Des connexions piétonnes, cyclabes et équestres entre ces différents secteurs seront aménagées.

La commune d'Hallines, ensuite, a acquis un ensemble foncier et immobilier constitué d'un château et d'un parc boisé, appelé Domaine Dambricourt, situé stratégiquement au cœur de bourg et à proximité de la ligne ferroviaire (400m). La commune a décidé de revitaliser ce délaissé pour y réaliser un espace à vocations écologique et récréative et valoriser les éléments patrimoniaux recensés (château, blockhaus et écuries). Le circuit patrimonial et les sentiers pédestres existants connecteront ces différents points d'intérêt.

Poursuivre la construction de l'offre touristique de l'Audomarois

Afin d'assurer une attractivité touristique forte et une expérience vécue par le visiteur, le territoire s'appuie sur ses fondements pour affiner la structuration de son offre, à savoir ses 2 000 ans d'histoire, ses richesses naturelles et son patrimoine bâti uniques et reconnus.

Ces 3 fondements ont permis de développer une offre communément organisée en filières touristiques (tourismes urbain, culturel, de mémoire, sportif, fluvial...) portées par de véritables «spots » à l'image de La Coupole, du Marais Audomarois, des communes du Pays d'art et d'histoire, de la 1ère station de trail au Nord de Paris... Les réalisations ont été nombreuses ces dernières années et cette dynamique se poursuivra en :

> développant les sports de nature sur le Pays de Lumbres, à travers l'implantation et le déploiement d'activités complémentaires au pôle de Lumbres (course d'orientation, discgolf, kayak, pêche, parcours santé) à la Maison du Papier d'Esquerdes. Des cheminements seront créés et une passerelle sera aménagée pour rejoindre le Chemin de Fer Touristique, la commune d'Esquerdes et les autres activités sports de nature ...

> organisant et affirmant le tourisme industriel à Arques, avec la réhabilitation de l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes, la création de la Cité Verrière et l'aménagement complet de l'ancienne gare en espace de visite (les accès, le stationnement, les signalétiques, le parcours scénographique et l'aménagement paysager seront à cet effet intégralement repensés).

CHIFFRES CLÉS

7 €
DÉPENSE MOYENNE PAR VISITEUR EN 2017

40 KM/H
CIRCULATION LIMITÉE

49
JOURS DE CIRCULATIONS TOURISTIQUES EN 2017
(HORS TRAINS AFFRÉTÉS POUR LES GROUPES)

4 155
PASSAGERS ONT PARTICIPÉ À LA VISITE TOURISTIQUE
ENTRE ARQUES ET LUMBRES EN 2017

Mailler le territoire grâce à la voie ferrée et sa mise en tourisme

La qualification de la liaison ferroviaire entre Lumbres et Arques s'organisera autour de 3 ambitions majeures :
> la professionnalisation et la montée en qualité des prestations touristiques
> la revalorisation des espaces de la Vallée
> le réaménagement des haltes et des quais.
Le produit sera progressivement réadapté au regard des publics (individuels, groupes français et étrangers, scolaires, professionnels) et de leur besoins, permettant de proposer des excursions et à terme des séjours (au moins une nuitée passée sur le territoire). Les 3 catégories de visites seront ainsi traitées : le tourisme d'agrément, le tourisme pédagogique et le tourisme d'affaires. La réalisation de ces projets s'appuiera sur une temporalité effective dès 2019 et se projetant à 10/15 ans. Elle sera toutefois conditionnée à la progression de la fréquentation touristique du Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa, accueillant en moyenne chaque année 3 800 passagers.

A court terme (2019), le principal objectif sera de qualifier la visite actuelle (aller/retour Arques-Lumbres) en intervenant prioritairement sur les 5 arrêts proposés. Le discours accompagnant la visite sera retravaillé et un plan de communication défini. Parallèlement, une évaluation des fréquentations par typologie de matériel sera à établir afin de trouver un équilibre entre les circulations autorails et les circulations vapeur et ainsi assurer une rentabilité économique.

A moyen terme (2020/2021), la visite sera adaptée à la demande touristique, le cadencement des trains étant déterminé par l'association. Les aménagements concerneront les 9 lieux d'intérêt proposant une offre touristique proche, l'association sera accompagnée sur le produit « scolaires », le système de guidage sera revu, les supports multilingues développés et le plan de communication adapté.

A plus long terme (10/15 ans), chaque point d'arrêt évoluera en espace d'interprétation, un plan paysage sera réalisé sur la totalité de la ligne, des boucles touristiques seront créées, de l'hébergement insolite sera proposé et la commercialisation intensifiée.

Ascenseur à bâteaux - Arques © AUD

INVESTIGATIONS 2017

- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE *pour la valorisation de la ligne du Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa*

- COORDINATION DE L'ÉTUDE D'URBANISME DURABLE POUR LA REDYNAMISATION DU BOURG-CENTRE DE LUMBRES, *et notamment le site Foulon, le délaissé SNCF, le marais et la reconversion de la piscine*

- APPUI À LA MISE EN ŒUVRE *de la Stratégie Sports de Nature*

- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR *(paysager et sports de nature) de la Maison du Papier à Esquerdes*

- RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES POTENTIALITÉS DE RECONVERSION *du site des ruines du château Dambricourt et son parc à Hallines*

- RÉDACTION DU CAHIER DES CHARGES ET SUIVI DE L'ÉTUDE STRATÉGIQUE ET DE POTENTIALITÉS *du projet Cité Verrière à arques*

- ASSISTANCE AU MONTAGE DU DOSSIER FEDER *pour l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes à Arques*

La Lys - Aire-sur-la-Lys

AIRE-SUR-LA-LYS

TERRITOIRE DE PROJETS : AIRE-SUR-LA-LYS

Aire-sur-la-Lys, 10 000 habitants, se situe dans une agglomération de 104 000 habitants et constitue un pôle supérieur de centralité à l'échelle du SCOT du Pays de Saint-Omer. Le nom même de la ville rappelle le rôle majeur des eaux et particulièrement de cette rivière navigable dans son développement dès le XIIème siècle. Ce sera au XVIIIème siècle que le raccordement de la Lys à l'Aa détournera la navigation de la ville et amorcera un certain déclin. Aussi, depuis une dizaine d'années, la municipalité concentre plusieurs projets autour de cet axe majeur pour contribuer à sa valorisation et viser à dynamiser l'attractivité de la ville.

Une voie d'eau support de liaisons douces quotidiennes et touristiques

Les deux cours d'eau, la Lys et la Mardyck, font partie des éléments phares qui ont participé à la définition des itinéraires vélos du programme Aire-sur-la-Lys, Ville Cyclable. L'origine de cette démarche s'appuie sur une culture et une pratique ancienne du vélo, comme en témoigne la première piste cyclable de la ville visant à sécuriser les déplacements des travailleurs se rendant aux entreprises d'Isbergues. Elle s'appuie également sur l'aménagement du premier tronçon de la véloroute des marais en 2010 prolongé en 2017 jusque Saint-Venant.
La municipalité a alors souhaité en 2014 définir des itinéraires permettant de connecter ce tronçon de l'eurovélo n°5 au reste de la ville. L'objectif de maillage proposé est triple :
- répondre aux besoins de la pratique utilitaire qui correspond à des itinéraires rapides et directs
- répondre aux pratiques de loisirs qui recherchent une pratique sécurisée
- participer, par ces aménagements, à la valorisation du patrimoine bâti et naturel exceptionnel de la ville.

Ce schéma cyclable est alors constitué de 5 orientations qui sont : la poursuite de l'aménagement de la véloroute, l'élargissement de la zone 30 au centre historique et la réalisation de trois axes thématiques (La Lys, le Marais, les écoles).

Le premier axe thématique de la ville, la Lys, offre la possibilité aux visiteurs de découvrir le patrimoine de la rivière, le centre-ville, et de se diriger vers d'autres communes (Lambres, Thérouanne, ...) mais également de desservir différents équipements publics (Pôle Petite Enfance, Hôpital, Salle du Manège, cinéma Aréa, etc.). La réalisation de cet axe s'est faite en deux étapes, avec une première inauguration des aménagements de voirie en juin 2017 et une seconde inauguration en octobre 2017 pour l'ouvrage d'art permettant le franchissement de la Lys entre l'hôpital et le Pôle Petite Enfance, finalisant ainsi le tracé. Ces aménagements rencontrent aujourd'hui un véritable succès auprès des promeneurs. La Mardyck est quant à elle concernée par deux autres axes thématiques.

Le « Marais » a pour vocation de proposer aux habitants des circuits familiaux de promenade et de découverte autour de l'eau et des enjeux de zones humides (Trame Verte et Bleue urbaine) en réaménageant une voie verte existante, en réalisant des pistes cyclables et en établissant des zones de circulation apaisée. L'axe «Ecoles » vise à encourager la pratique du vélo auprès des jeunes en desservant des établissements scolaires (écoles, collège, lycée) et des équipements sportifs tels que le centre aquatique AQUALYS et le complexe sportif régional (salle de badminton) via des aménagements sécurisés de type pistes cyclables. Ces deux

axes n'ont pour le moment pas fait l'objet de mise en œuvre, la priorité étant pour l'année 2018 sur l'aménagement cyclable du centre-ville.

Une stratégie qui s'appuie sur son patrimoine naturel et bâti

La mise en œuvre du schéma cyclable le long de la Lys a permis d'impulser parallèlement une mise en tourisme de la ville appuyée sur un certain nombre de sites patrimoniaux inexploités pour les réhabiliter et leur donner une nouvelle vocation. Depuis 2014, la salle du manège reconvertie en salle de spectacles et de séminaires offre aux habitants un lieu de manifestations culturelles et évènementielles complémentaire à l'Espace Culturel Aréa. La rénovation de ce patrimoine bâti d'exception en bord de Lys se connecte aux aménagements cyclables. De même, la réhabilitation de la Chapelle Beaudelle en Centre d'Interprétation Touristique, dotée d'outils numériques, située sur la place du Rivage en bordure de la Lys et du cœur de ville, est devenue depuis 2017 la porte d'entrée pour découvrir le patrimoine airois. La ville a par ailleurs développé sur le site une offre gratuite d'une trentaine de vélos électriques pour partir sur la piste cyclable de la Lys. A une centaine de mètres, le site de l'ancienne Chapelle Saint-Jean Baptiste fait l'objet d'une étude de faisabilité en vue de sa reconversion en médiathèque, les anciens bâtiments de la rue de Saint-Omer seront réhabilités quant à eux en espaces administratifs mutualisés entre différents partenaires. Enfin, un autre projet à vocation touristique est actuellement travaillé le long de la Lys pour redévelopper sa vocation première de navigabilité. La commune souhaite aménager le Bassin des Quatre Faces, connecté à l'eurovélo et situé à l'interface entre la Lys navigable et le Canal à Grand Gabarit, en port de plaisance et base de loisirs. L'objectif est de valoriser la position stratégique de la ville sur le réseau fluvial de la Région Hauts-de-France pour accueillir aussi bien des plaisanciers navigants, des touristes visitant la région, que les habitants Airois et du Pays de Saint-Omer. Depuis un an, des croisières fluvestres dans la Vallée de la Lys sont par ailleurs proposées au départ de ce site en lien avec la base nautique d'Haverskerque de la Communauté de communes de Flandre Lys.

Un cadre de vie profitant à toutes les générations

La ville mène depuis 2010 une politique de renouvellement des équipements publics au profit de toutes les générations:
- tout d'abord, auprès des familles, avec le projet de pôle petite enfance accolée à une école maternelle dans le quartier du Nouveau Quai
- la construction d'une salle multisport en lieu et place de l'ancienne piscine IRIS
- l'implantation du nouvel EHPAD du centre hospitalier.

Actuellement, ce sont des équipements en faveur des personnes âgées que la ville ambitionne avec l'implantation d'un béguinage rue du 21ème Dragon, non loin du jardin public, et d'un second sur la friche Grioche située Boulevard Foch. L'ensemble de ces projets s'appuie sur la revalorisation de la voie d'eau avec différentes approches. La Lys est quasiment continuellement visible depuis l'espace public dans la ville, elle fait partie du patrimoine au même titre que les architectures ou la composition urbaine des espaces publics de la ville.

Le pôle petite enfance s'implante dans une relation directe à la Lys tout en affirmant une image contemporaine par sa conception de haute qualité environnementale, intégrée à la richesse patrimoniale héritée de la construction de la ville autour de cette voie d'eau.

CHIFFRES CLÉS

14 KM
D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES TOTALISÉS
SUR LA COMMUNE

40
PÉTITIONNAIRES
REÇUS PAR L'ARCHITECTE CONSEIL EN 2017

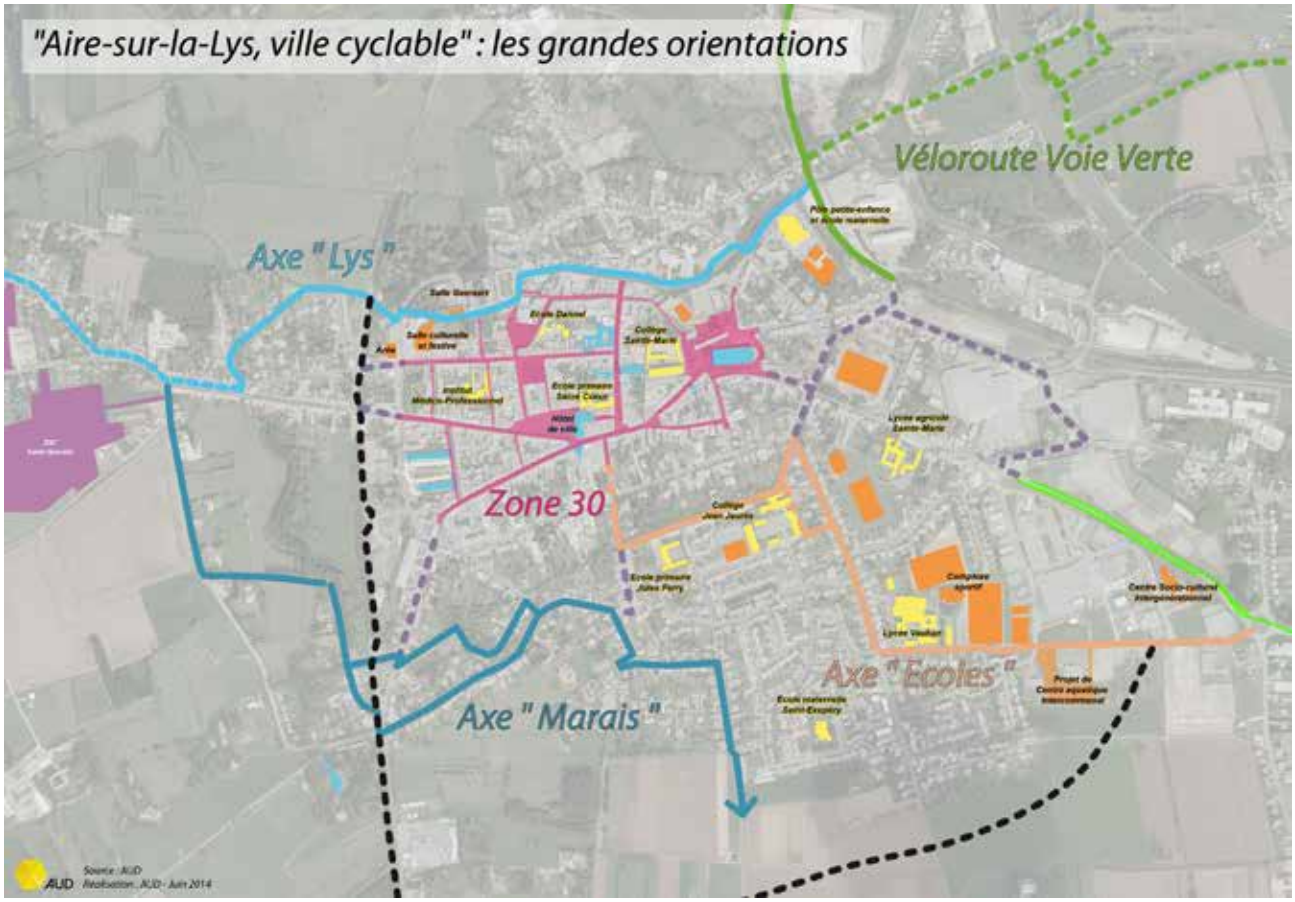

Aire-sur-la-Lys, ville cyclable : les grandes orientations

Le projet de béguinage rue du 21ème Dragon, situé dans un îlot à proximité de la Lys mais en retrait, offre pour autant des vues sur l'eau obtenues grâce au schéma organisationnel des bâtiments. La Mardyck se révèle plus ponctuellement dans la ville et se voit donc davantage privatisée par les fonds de jardins. Le projet de béguinage du site de la friche Grioche favorise un jardin collectif au bord de l'eau pour les habitants du béguinage.

Cette ambition de reconquête de la voie d'eau et de ses abords est aujourd'hui affirmée dans le cadre de la révision du SCOT du Pays de Saint-Omer. Ainsi, l'une des orientations relatives au développement économique du territoire vise à conforter le rayonnement touristique de la Lys et assurer son développement multimodal. Ainsi, le développement d'équipements touristiques sur les abords de la Lys est encouragé, mais également l'ouverture à d'autres d'activités économiques en lien avec la voie d'eau sur le secteur de la zone portuaire d'Aire-sur-la-Lys et de la zone d'activités du Petit-Neufpré, dans le contexte du projet de Canal Seine Nord Europe.

INVESTIGATIONS 2017

- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA CYCLABLE

- ETUDE PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE MÉDIATHÈQUE ET DE BUREAUX *sur le site de l'ancien hôpital Saint-Jean-Baptiste*

- ASSISTANCE DANS LA CONDUITE DU PROJET DE PORT DE PLAISANCE *et consolidation du plan de financement*

- ÉTUDE PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT D'UN BÉGUINAGE *entre la rue du 21ème Dragon et le boulevard de la Manutention*

- ETUDE PRÉALABLE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BÉGUINAGE *sur la friche Grioche*

- RÉALISATION DU CONSEIL ARCHITECTURAL AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES *souhaitant réaliser des travaux*

Entrée de ville - Lumbres © AUD

LUMBRES

TERRITOIRE DE PROJETS : LUMBRES

Lumbres, 3 800 habitants, est le bourg-centre des 24000 habitants de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. La ville est définie comme une ville relais à l'échelle du Pays de Saint-Omer. A l'instar de nombreux bourgs-centres, la ville a connu au cours des dernières décennies la périphérisation des activités économiques et des services ainsi qu'une perte de dynamisme en matière de démographie. Dans le même temps, la communauté de communes a gagné 3 700 habitants. Ces mécanismes modifient le fonctionnement territorial et imposent de redynamiser le bourg-centre pour maintenir le développement et l'attractivité de l'ensemble de la l'intercommunalité.En conséquence, la Communauté de communes du Pays de Lumbres et la ville de Lumbres, accompagnées de l'AUD, ont travaillé en 2014 à l'élaboration d'un programme d'actions visant à répondre à cet enjeu.

Compenser la carence de production et assurer la réhabilitation du parc ancien de logements

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de communes ambitionne de rester un territoire attractif tout en rééquilibrant les dynamiques et en répondant aux besoins de toutes les catégories de la population en termes d'habitat et d'équipements. Le nombre de logements à produire affiché dans le projet est estimé à 365 logements d'ici 2030 pour la ville.

Afin de poursuivre cet objectif, deux zones d'extension urbaine identifiées au nord de la ville, d'une part, à l'arrière de la gendarmerie située avenue Bernard Chochoy et d'autre part route d'Acquin non loin de la zone commerciale des Sars, et devront permettre la réalisation de 180 à 200 logements. Par ailleurs, la commune concentre une part importante des logements vacants et / ou dégradés au sein de la Communauté de communes.

De plus, par la mise en place d'une OPAH qui conjugue aides incitatives conjointes de l'ANAH et la mise à disposition d'une équipe accompagnant gratuitement les propriétaires dans leur projet de rénovation, le projet entend participer au retour sur le marché d'une partie des logements vacants et / ou en mauvais état, améliorer la qualité du parc en soutenant la rénovation et la performance énergétique de l'habitat. Cette démarche d'OPAH s'inscrit dans la continuité de l'aide financière attribuée lors de travaux de rénovation énergétique menée en 2017 dans le cadre de TEPCV.

Enfin, une étude de requalification urbaine a été lancée en 2016 visant à préciser la stratégie de revitalisation de 2014, notamment en matière de résorption des friches et d'amélioration de la qualité des espaces publics. Ainsi, une programmation principalement de logements a été travaillée sur trois secteurs de renouvellement urbain :

- La friche de l'ancien E. LECLERC, situé dans le centre et à proximité de l'ancienne gare : le cœur de ce projet réside dans l'intégration de logements collectifs au sein d'un cadre paysager de grande qualité offert par les prairies humides du Bléquin et le parc privatif du château jouxtant le site ;
- Le potentiel foncier du site de la gendarmerie : ce secteur dont le programme de maisons individuelles est travaillé davantage en cour urbaine doit permettre la transition entre le caractère très minéral de l'avenue Bernard Chochoy et

Redynamisation du bourg-centre de Lumbres © Osmose

l'ambiance plus agricole de la frange nord de la ville ;

• La résidence Marie Curie : sur cette parcelle tout en profondeur sont recherchés des espaces publics partagés et intimistes devant permettre l'aménagement d'une liaison pour l'accès à l'école maternelle.

Favoriser un cadre de vie qualitatif

La requalification des espaces publics de la commune représente un enjeu majeur pour la redynamisation du centre-bourg. Ces espaces sont aujourd'hui dominés par la présence de l'automobile qui empêche d'offrir des espaces publics conviviaux pour favoriser le lien social et le confortement de l'attractivité du bourg-centre. Dans ce contexte, l'objectif est de travailler sur une répartition plus équilibrée entre automobilistes et modes doux, et de revaloriser les spécificités du lieu.

Trois sites ont dans ce cadre fait l'objet d'une attention particulière, notamment dans le cadre des études FISAC en 2010 et de requalification urbaine en 2016 :

• L'avenue Bernard Chochoy, ancienne route nationale,

• La rue Candide Couzin, axe de connexion entre l'avenue et le centre-ville,

• Le secteur central constitué des places Jean Jaurès et Leriche ainsi que du parvis de l'église.

Pour les deux premiers sites, il s'agit principalement de traiter l'entrée de ville qui concentre plusieurs nouveaux équipements : hôtel communautaire, maison des services publics, centre aquatique et l'entrée du centre-ville.

Pour le troisième site, l'enjeu est d'accentuer les efforts sur le périmètre marchand de cœur de bourg : le parvis de l'église a ainsi été entièrement réaménagé dès 2010. Sur la place principale Jean Jaurès, le projet propose de réorganiser le stationnement et de réduire son impact visuel, de végétaliser l'espace en lien avec la perspective visuelle sur la montagne de Lumbres, d'offrir un parvis haut ouvert et des espaces propices au développement de terrasses. Enfin, sur la seconde place, nommée Jules Leriche, il s'agit davantage de repositionner le stationnement le long de la voirie pour permettre un cœur de place végétalisé. Les aménagements visent ainsi à atténuer le caractère routier des espaces publics en équilibrant la place de la voiture au profit notamment des modes piétons et cyclistes, et de faciliter en conséquence la déambulation des clients et de favoriser l'animation commerciale. Ainsi, fin 2016, la ville de Lumbres a pris le parti en amont des aménagements de mettre en place une zone 30 dans le centre-ville.

Les réflexions sur les déplacements ont amené plus largement à travailler les liaisons douces sur la commune, notamment grâce aux opportunités offertes par les sites Foulon, du Marais, des bords de cours d'eau et des délaissés de voies ferrées. Sur le site Foulon, situé entre la voie ferrée et le Bléquin, jouxtant la gare et la friche E.LECLERC, l'ambition est d'offrir aux habitants un espace public verdoyant au cœur de la ville alliant espace de loisirs récréatif et valorisation écologique. Le secteur du Marais est quant à lui un espace de nature situé le long de l'Aa, non loin de la place principale, et constitue aujourd'hui une des portes d'entrées de la stratégie touristique intercommunale des Sports de Nature.

Valoriser les atouts en matière d'économie présentielle

L'aménagement de liaisons douces, autour notamment de la gare et du site du Marais, ont également vocation à soutenir la stratégie intercommunale des Sports de Nature. En effet, située au cœur du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Pays de Lumbres bénéficie d'une diversité et de richesses naturelles et patrimoniales, supports favorables au développement d'activités sportives et de loisirs. Fort de ce contexte favorable, le Pays de Lumbres a développé, depuis plusieurs années, une offre en équipements, itinéraires, événementiels, associations… dédiés aux Sports de Nature.

Afin de qualifier, organiser, professionnaliser, encadrer et renforcer l'offre, la Communauté de communes s'est ainsi largement investie dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique axée sur la filière des Sports de nature. La mise en réseau du «spot» de Lumbres avec les autres « spots » d'attraction identifiés dans la stratégie intercommunale doit alors être assurée par des connexions piétonnes, vélos et équestres. Il s'agit de faire de la ville de Lumbres un point nodal pour la création de nouvelles activités terrestres, nautiques et aériennes (trail, VTT, randonnées pédestres et équestres, canoë-kayak, BMX) et l'accueil des visiteurs.

D'un point de vue économique, il s'agit par ailleurs de maintenir l'équilibre commercial entre le centre et la zone des Sars. Ainsi, la zone commerciale des Sars doit être confortée pour y accueillir des activités ne pouvant se développer en cœur de bourg. Sur la place, le marché de Lumbres est au cœur du projet INTERREG GO TRADE qui vise, avec des partenaires anglais et français, à agir sur les marchés en déclin et à utiliser des approches modernes afin de les redynamiser et les rendre plus attractifs. Dans ce cadre, de nombreuses actions seront mises en place dans une logique transfrontalière afin de recréer une attractivité autour des marchés locaux : création d'une marque touristique Go Trade, mise en œuvre de formations à destination des exposants de marchés, développement d'animations ou encore d'outils numériques innovants.

L'attractivité commerciale du cœur de bourg devra également être soutenue par un renforcement de l'offre d'équipements et de services. La CCPL a ainsi conduit depuis ces dernières années des actions emblématiques sur Lumbres, comme la Maison des Services Publics de la Communauté de communes ouverte en juin 2015. De même, plusieurs équipements sportifs émergent avec l'ouverture du centre aquatique en 2018 ou l'aménagement du site du Marais sur lequel la reconversion de l'ancienne piscine est également encouragée vers un équipement de sports et loisirs.

Marché de Lumbres © AUD

CHIFFRES CLÉS

365
LOGEMENTS
À CONSTRUIRE D'ICI 2030

4 187
HABITANTS
OBJECTIF POUR 2030

25
EXPOSANTS
EN MOYENNE SUR LE MARCHÉ DE LUMBRES

120
VISITEURS
EN MOYENNE SUR LE MARCHÉ DE LUMBRES

INVESTIGATIONS 2017

- SUIVI DE L'AVENANT À L'ÉTUDE DE REQUALIFICATION URBAINE *sur le centre-bourg*
- APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE *Sports de Nature*
- APPUI À LA DÉFINITION DE LA PROGRAMMATION PRADET 2018 : *inscription de la phase 2 de la plaine de loisirs intercommunale*
- ASSISTANCE DANS LA PHASE DE CANDIDATURE *puis dans la mise en œuvre du projet INTERREG GO TRADE*
- ASSISTANCE DANS LA PHASE DE CANDIDATURE DU PROJET INTERREG LOCSAS *pour la reconversion de la piscine*

Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - Thérouanne

RURALITÉ

TERRITOIRE DE PROJETS : RURALITÉ

Le Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure est un espace à dominante rurale, près de 80% des communes ont moins de 2000 habitants et environ 3/4 du territoire est mis en valeur par l'agriculture. Les campagnes ne sont pas épargnées par les transitions sociales, économiques ou environnementales en cours et prônent, elles aussi, au travers des documents de planification, de nouveaux modèles d'aménagement.

Une dynamique de renforcement des coeurs de bourgs et villages

Face aux difficultés à maintenir l'offre de services dans les territoires peu denses, les Plans Locaux d'Urbanisme promeuvent notamment des stratégies de renforcement des « cœurs » de bourgs et de villages. En revenant à un urbanisme plus concentré, ils entendent favoriser le maintien du maillage d'équipements accessibles à courte distance par une grande partie de la population. Si ces dernières décennies, l'attractivité résidentielle des communes rurales a essentiellement été marquée par un développement linéaire et une production de logements diffuse par comblement des dents creuses, les récents documents de planification ont profondément renouvelé cette approche. Afin de répondre aux enjeux liés à une optimisation des déplacements, une meilleure gestion de la consommation foncière et une diversification du parc de logements, ils sont passés à une logique « d'opérations». Ainsi, ils proposent en centre de village des sites permettant un développement plus compact faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Cette évolution de la planification territoriale nécessitera le développement de nouveaux outils opérationnels, comme le renforcement de stratégies foncières encore souvent balbutiantes sur de nombreux territoires, et le dialogue avec les aménageurs. En effet, les démarches de concertation menées lors de l'élaboration des PLUI ont fait émerger des craintes sur la faisabilité des opérations compte tenu des logiques de rétentions foncières fortes dans certains secteurs et sur la capacité des communes à attirer des lotisseurs. Beaucoup redoutent que ces évolutions n'enrayent le dynamisme observé ces dernières années. Dans ce contexte, il apparaît indispensable d'accroître les dispositifs d'accompagnement et les outils d'évaluation.

Une dynamique de rénovation du patrimoine bâti

Ces enjeux sont particulièrement prégnants pour les projets en renouvellement urbain. Le recensement des friches réalisé lors des référentiels fonciers (cf. article foncier) devra en effet se poursuivre par une analyse plus fine des conditions permettant la faisabilité économique de leur réhabilitation. Des politiques spécifiques devront également être déployées afin de permettre la mobilisation des différentes formes de renouvellement en milieu rural. En effet, ces territoires sont confrontés à un phénomène de « friches diffuses » (logements dégradés, fermes abandonnées, ...) qui nécessitent des dispositifs particuliers.

Dans ce domaine, la réhabilitation du bâti ancien est au centre des préoccupations. Dans de nombreux secteurs, le risque de délaissement de logements existants au profit de constructions neuves énergétiquement sobres mais consommatrices d'espaces semble en effet important.

Dans ce contexte, plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programmes d'Intérêt Général (PIG) sont en cours ou en préparation sur les communes rurales du périmètre de l'Agence : OPAH en cours sur le pôle territorial de Fauquembergues, OPAH en préparation sur la Communauté de communes du Pays de Lumbres, Programme d'intérêt Général Habiter Mieux sur le pôle territorial de Longuenesse, Programme d'intérêt Général Habiter Mieux sur le Pays Cœur de Flandre.

Dans la même logique, les PLUI ont engagé un vaste recensement des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination. L'enjeu vise à permettre la réhabilitation du patrimoine rural tout en maîtrisant les vocations et les conséquences sur l'organisation des services, le développement des réseaux et l'activité agricole alentours.

Des stratégies de maintien des services

En complément des orientations portées par les documents de planification sur le renforcement des cœurs de villages et les enjeux liés aux stratégies foncières, la « mutualisation» est devenue l'un des maîtres mots de l'aménagement des territoires ruraux.Dans les secteurs les moins denses, de nombreuses initiatives de regroupements de services à l'échelle de petits bassins sont en cours.

Dans la lignée des Projets d'Aménagement et de Développement Durables des PLUI, il s'agit de transcender les logiques communales afin d'identifier des « pôles de vie » offrant des tailles « critiques» pour le maintien et le développement des équipements de proximité.

Cette ambition se traduit par la mise en place de nombreux projets d'envergure supra communale dans les domaines :
- De la santé, par la réalisation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires,
- Du scolaire, avec la création de Regroupements Pédagogiques Concentrés,
- Des Services Publics, par le renforcement du maillage de Maisons de Services,
- Du sport, par la création d'équipements mutualisés à l'échelle de plusieurs communes.

Ces initiatives participant à la redynamisation des centres-bourgs et pôles de proximité sont soutenues par de nombreuses politiques, notamment le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) du Pas-de-Calais et la Politique Régionale d'Aménagement et de Développement Equilibré des Territoires (PRADET).

De nombreux projets visant à conforter et améliorer l'offre de services en milieu rural sont engagés. La réhabilitation de la friche Ledoux à Thérouanne viendra prochainement compléter le maillage de maisons de services publics de l'audomarois qui compte d'ores et déjà plusieurs structures de ce type à Fauquembergues, Lumbres, Roquetoire ou Enquin-lez-Guinegatte. De la même manière, la mise en œuvre des conclusions de la stratégie Santé du Pays de Saint-Omer aboutira à la constitution d'un réseau de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, avec la création en cours ou programmée d'équipements à Thérouanne, Eperlecques et Lumbres.

Plusieurs regroupements scolaires sont également en projet ou en phase d'achèvement. Ainsi, après le bilan positif du Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) de l'Hermitage réunissant Enquin-lez-Guinegatte et Erny-Saint-Julien et du groupe scolaire « à la croisée des villages » fédérant Coyecques, Dennebroeucq et Reclinghem. Les communes de Thérouanne et de Saint-Augustin ont lancé une réflexion, alors que sur la commune d'Eperlecques, le regroupement des différents sites scolaires sera achevé en 2019.

CHIFFRES CLÉS

19
PORTEURS DE PROJETS
ACCOMPAGNÉS AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

7
DOSSIERS ABOUTIS
ONT REÇU UN AVIS FAVORABLE DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

30
AGRICULTEURS
SENSIBILISÉS DANS LE CADRE DES MAE

13
PROJETS DE CONTRATS
DE 5 ANS PORTANT SUR L'ENTRETIEN DES LINÉAIRES DE HAIES ET DE FOSSÉS, LA MISE EN PLACE DE COUVERT HERBACÉ ET DE FAUCHAGES TARDIFS OU ENCORE LA SUPPRESSION DE LA FERTILISATION

Groupe scolaire - Eperlecques © AUD

Groupe scolaire - Eperlecques © AUD

CHIFFRES CLÉS GROUPE SCOLAIRE EPERLECQUES

718 M²
POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

822 M²
POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

395 M²
POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

4990 M²
POUR LES ESPACES EXTÉRIEURS

CHIFFRES CLÉS PÔLE DE SERVICES ET NUMÉRIQUES PÔLE CULTUREL PÔLE SANTÉ - THÉROUANNE

470 M²
PÔLE SANTÉ

295 M²
PÔLE DE SERVICES

440 M²
PÔLE CULTUREL ET PATRIMONIAL

620 M²
D'ESPACE PUBLIC *À AMÉNAGER*

Marais Audomarois © AUD

Une revalorisation des fonctions économiques

Les projets de territoire réaffirment également plus fortement les capacités de développement économique spécifiques des milieux ruraux, trop longtemps cantonnés à une vision de destination récréative pour les habitants des métropoles. Les potentiels de création d'emplois qu'ils représentent dans les domaines du tourisme, de l'artisanat, du développement des énergies renouvelables ou de l'agroalimentaire sont rappelés. Ces objectifs s'appuient sur la mise en œuvre de démarches spécifiques dont le programme européen LEADER qui vise à soutenir l'économie rurale. Sur le Pays de Saint-Omer, ce dispositif permet de mobiliser des fonds au service de l'entreprenariat et du renforcement de filières économiques porteuses :

- La gastronomie / produits du terroir,
- L'écotourisme dans le Marais Audomarois,
- La filière Bois,
- Les sports de nature et les activités de bien être

Afin de concilier les enjeux de développement économique et de préservation de l'environnement, le Syndicat Mixte Lys Audomarois, la Chambre d'Agriculture, le Parc naturel régional et la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, ont renouvelé en 2017 le programme de Mesures Agri-Environnementales (MAE) permettant d'accompagner des pratiques favorisant la biodiversité.

Un Livre blanc pour une ruralité innovante

Consciente des enjeux spécifiques des milieux ruraux, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, a souhaité dans la continuité de son projet de territoire engager l'élaboration d'un livre blanc pour une ruralité innovante. Cette initiative a fait l'objet d'un vaste processus de concertation associant l'ensemble des communes rurales et partenaires du territoire. Placés sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant le rapporteur du Livre Blanc, les Vice-présidents de la CAPSO en charge du

CHIFFRES CLÉS RPC THÉROUANNE-ST AUGUSTIN

623 M²
POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

935 M²
POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

444 M²
POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

5 000 M²
POUR LES ESPACES EXTÉRIEURS

dossier, et les services communautaires, de nombreux temps d'échanges ont été proposés en 2017 : petits déjeuners organisés avec les maires ruraux, questionnaire transmis aux communes, entretiens avec les partenaires (Etat, Région, Département, parlementaires, milieux économiques, ...). Cette concertation a mis en évidence la diversité des communes rurales et des défis auxquels elles sont confrontées. Elle a également révélé de multiples inquiétudes qui se cristallisent autour du manque de moyens, de l'accroissement des normes, de la disparition des commerces et de la perte du lien social. Sur la base de ces constats, deux grandes familles d'enjeux de la politique communautaire en faveur de la ruralité ont émergé.

D'une part, est rappelée la nécessité de renforcer les stratégies intercommunales dans les domaines de l'organisation des services, de la mutualisation des équipements, et de projets économiques soutenant davantage le potentiel de croissance des communes rurales. La mise en œuvre de politiques foncières et la poursuite des actions intercommunales de cohésion sociale sont également fortement sollicitées (actions culturelles, politiques jeunesses, épicerie sociale, ...).

D'autre part, il est proposé d'accompagner la réalisation des projets municipaux favorisant le maintien du lien social et de la vie du village. Des attentes fortes sont aussi exprimées en faveur des politiques de mutualisation de l'entretien du patrimoine public municipal (voirie, patrimoine, bâtiments publics, espaces verts, ...) et d'assistance dans les démarches juridiques et administratives.

Les conclusions de ce livre blanc et les orientations pour sa mise en œuvre opérationnelle seront finalisées en 2018.

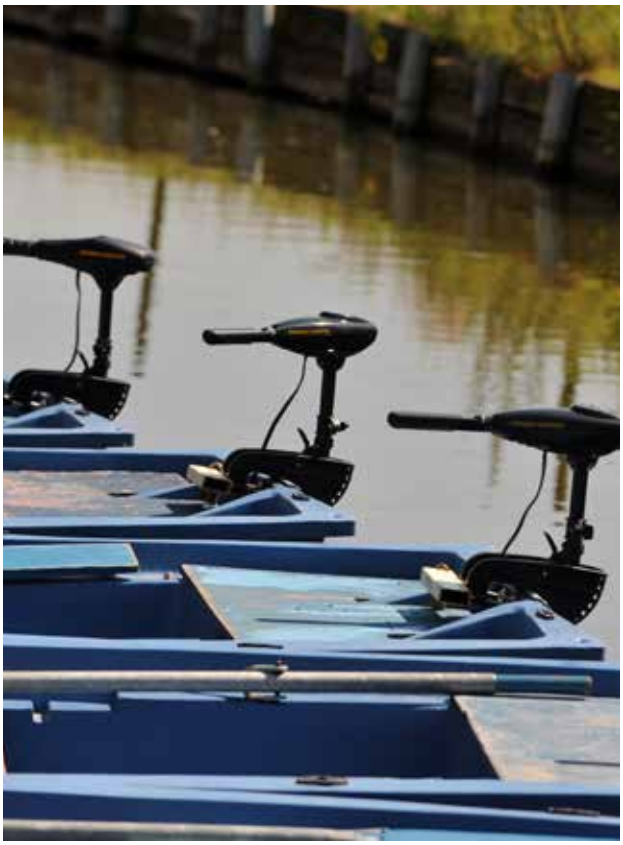

Soutien à la motorisation électrique dans le cadre du programme LEADER © AUD

INVESTIGATIONS 2017

- ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS *dans les démarches préalables et le suivi des OPAH / PIG*

- ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA DÉFINITION DE LEURS PROJETS URBAINS

- DÉFINITION DES STRATÉGIES DE REDYNAMISATION DES BOURGS-CENTRES ET CŒURS DE VILLAGES

- RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES RELATIVES *à la création de Maisons de Services Publics, Maisons Pluridisciplinaires de Santé, Regroupements Scolaires*

- ANIMATION DU PROGRAMME LEADER DU PAYS DE SAINT-OMER

- ANIMATION DU PROGRAMME MAE DU PAYS DE SAINT-OMER

- ANIMATION DE LA PRADET *à l'échelle du futur Pôle Métropolitain Audomarois*

- ÉLABORATION DU LIVRE BLANC *pour une ruralité innovante sur la CAPSO*

Vue aérienne - Ecques

FONCIER

L'OBSERVATION FONCIÈRE

Socle de vie des territoires, au centre des études de l'agence

Le foncier est à une Agence d'Urbanisme et de Développement ce que l'espace est à un territoire. Socle de vie, support des activités, base de tout projet, la question foncière constitue la pierre angulaire transversale des métiers d'une agence d'urbanisme. De la création ou la collecte de données à l'identification des problématiques et la définition de stratégies en passant par l'analyse et la cartographie, l'Agence mène une approche intégrée. Pour ce faire, une connaissance fine de l'occupation et des usages du foncier représente ainsi un enjeu majeur pour définir et pour assurer le suivi des politiques publiques. Pluridisciplinaire, le champ de l'observation foncière se caractérise par la diversité des approches possibles.

Celles-ci peuvent toutefois être regroupées en deux grands ensembles complémentaires :
- L'étude du stock foncier renseigne sur les caractéristiques du territoire : l'occupation du sol biophysique, son utilisation (résidentiel, économique, agricole,...), sa densité de construction et sa destination au regard du droit de l'urbanisme mais également les stocks selon le type d'appropriation et les formes de propriété,
- La connaissance des flux (les transferts de propriété, changement d'affectation, d'usage, mutations foncières et immobilières).

Les méthodes de l'observation foncière

Le champ de l'observation foncière est très large. Il est assuré dans le temps et dans l'espace à différentes échelles, de la parcelle à la zone d'activités, du quartier à l'intercommunalité. Pour cela, depuis de nombreuses années, l'Agence d'Urbanisme et de Développement s'appuie sur différentes méthodes et plusieurs outils :

- *la photo-interprétation,* autrement dit, l'analyse de photographies aériennes pour observer l'occupation du sol. Régulièrement, grâce à la mutualisation des moyens financiers entre partenaires à travers la Plateforme Publique d'Information Géographique par exemple, une photographie aérienne du territoire est réalisée. Véritable centre de ressources du territoire, l'Agence dispose de vues verticales depuis 1955. La dernière photographie aérienne a permis à l'Agence de réaliser un mode d'occupation du sol actualisé et ainsi d'analyser les évolutions entre 2005, 2009 et 2015 pour comprendre les dynamiques foncières des dix dernières années.

- *les relevés de terrain :* lorsque la donnée n'existe pas, l'Agence la crée. Dans le but d'apporter des données les plus fines et fraîches possibles, les techniciens de l'AUD arpentent régulièrement le territoire pour créer, collecter, compléter, vérifier, mettre à jour certaines bases de données. L'Atlas des Zones activités, l'observatoire des locaux commerciaux, l'inventaire du foncier mutable dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux constituent autant de travaux de l'AUD demandant un repérage précis.

- *le travail partenarial :* Partager une vision commune des dynamiques foncières nécessite un travail partenarial tout au long de la démarche. Chaque dispositif d'observation à l'Agence se veut collectif. Cela renforce l'ancrage territorial, améliore le partage des informations, contribue ainsi à une plus grande efficacité dans la réalisation des études et permet d'aboutir à des constats partagés de la situation. L'Agence travaille ainsi avec plus d'une dizaine d'acteurs sur la question foncière et immobilière : communes, intercommunalités, EPF, DREAL, DDTM, IGN, Conseil Régional, SAFER, agences immobilières, notaires, Direction Générale des Finances Publiques ...

- *l'Analyse des bases de données :* si la base de données constitue le carburant, les statisticiens, géomaticiens et cartographes sont les pilotes de l'observation foncière. Ils travaillent les bases de données à l'aide des tableurs et des logiciels de Systèmes d'Information Géographique permettant la représentation spatiale et l'analyse croisée des données. Ces outils puissants apportent des réponses à nombre de questions : combien d'hectares ont été artificialisés au cours des dernières années ? où sont situés les locaux commerciaux vacants ? quelle est la réserve foncière d'une commune ? quel est le prix moyen du foncier sur un territoire ?

- *la Valorisation de l'information et le suivi dynamique collaboratif :* la valorisation des travaux d'observation est multiple : notes, publications, atlas, porter à connaissance, tableaux de bord, éléments de diagnostic, cartes... Au fil du temps, par le biais de son site internet notamment, l'Agence donne accès librement à un grand nombre d'informations. C'est en ce sens qu'elle a mis en place le géoportail (https://www.aud-stomer.fr/applications/portail/cartes.html) sur lequel des cartes et des bases de données sont téléchargeables. Certaines sont consultables en ligne de manière interactive pour une meilleure visualisation et compréhension de l'information.

CHIFFRES CLÉS

200
HECTARES ARTIFICIALISÉS
ENTRE 2005 ET 2015 SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AUD, AUTREMENT DIT, 200 HECTARES PAR AN SOIT L'ÉQUIVALENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL TOUS LES DEUX JOURS

4154
MUTATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES
SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AUD EN 2016

1594
LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS
SUR LE PÉRIMÈTRE DU PAYS DE SAINT-OMER

25
EMPLOIS PAR HECTARE
SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS DU PAYS DE SAINT-OMER

L'observation foncière est fondamentale pour les territoires. Elle est toutefois complexe en raison de sa double dimension : spatiale (échelle d'observation) et temporelle (suivi des dynamiques). De plus, la finalité est bien d'être le plus opérationnel possible d'où l'importance de disposer d'une connaissance fine et actualisée des dynamiques. Pour cela, l'Agence s'appuie sur son expertise et sur une approche partenariale pour apporter le meilleur éclairage possible en vue de la définition des politiques publiques.

L'observation foncière au service de l'aide à la décision

Mission légale des Agences d'Urbanisme inscrite dans le Code de l'Urbanisme et réaffirmée en mars 2014 dans la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), l'observation territoriale et le suivi des dynamiques urbaines et foncières sont assurés depuis plus de 40 ans par l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure.Plus qu'une obligation légale, que l'accumulation d'informations, de données et la constitution d'une mémoire du territoire, la finalité de l'observation foncière est bien d'accompagner les partenaires de l'Agence dans la définition et le suivi de leurs politiques et de leurs projets. L'observation ne doit pas être de la contemplation mais un réel outil d'aide à la décision. La connaissance foncière ne se résume pas à une panoplie d'indicateurs. En effet, elle répond à de nombreux besoins, de l'orientation de l'action foncière à la prospective territoriale en passant par le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Les exemples ci-dessous illustrent la diversité des études sollicitant les méthodes, les outils et les données relatifs à l'observation foncière :
- Dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux de la Communauté de communes du Pays de Lumbres et de la Communauté de communes de Flandre Intérieure, la détermination des besoins éventuels en extension urbaine, le zonage et la conception des Orientations d'Aménagement et de Programmation en articulation avec les formes urbaines existantes, se sont appuyées sur une connaissance détaillée des deux intercommunalités. Un référentiel du foncier a été constitué à partir des relevés de terrain (identification des dents creuses, friches, équipements, prises de photos) et une analyse des tissus urbains caractérisant

Réunion de travail interne à l'Agence © AUD

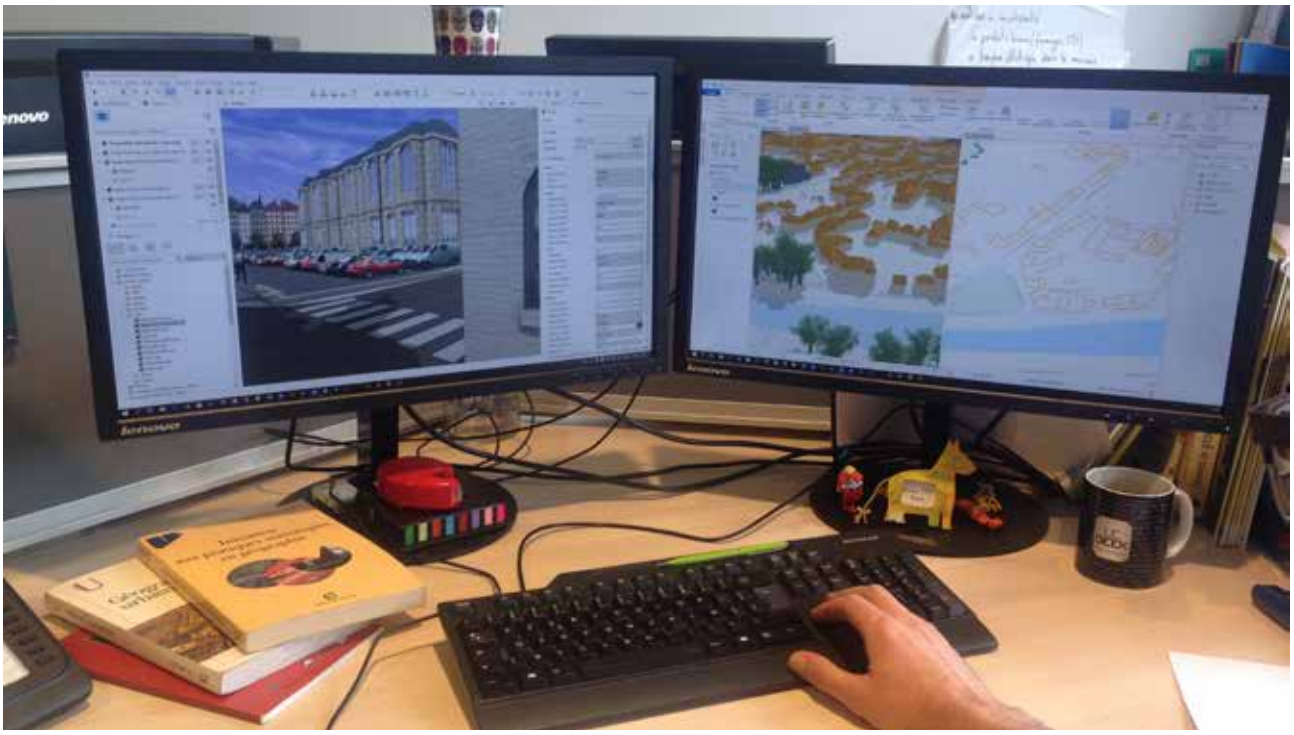

Vue 3D sous Système d'Information Géographique © AUD

et composant chaque territoire a été réalisé à partir de la photo-interprétation. A partir de ces éléments, les OAP présentées ont ainsi proposé des formes urbaines qui respectent les qualités des bourgs ou quartiers existants, et traité les lisières entre les nouvelles constructions et le paysage environnant.

- Depuis 2011, la Direction Générale des Finances Publiques met à disposition des acteurs du foncier, de l'urbanisme et de l'aménagement, la base « DVF » (Demande de Valeurs Foncières), une précieuse base de données reprenant l'ensemble des transactions immobilières et foncières enregistrées de 2005 à aujourd'hui. Après une première analyse expérimentale il y a quelques années, l'AUD a signé une convention avec l'EPF. L'objectif de l'exploitation de la base DV3F est de suivre le nombre et les montants des transactions foncières et immobilières en fonction de la localisation du bien, de son type, de l'acheteur, du vendeur… Les finalités sont multiples : estimation des biens vendus ou en cours d'achat par les collectivités, identification des secteurs attractifs ou au contraire en perte de vitesse, ou encore évaluation de l'impact des projets d'aménagement sur les marchés.

- Afin d'assurer le suivi de la consommation foncière, le Conseil Régional fournit un mode d'occupation des sols dont le dernier millésime date de 2009. Les données du nouveau MOS étant prévues pour être disponibles en 2018, l'Agence a produit en 2017 une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Identification du Foncier Mutable © AUD

durant la phase de diagnostic des PLUI et des SCoT du territoire de l'Agence. Travail indispensable pour répondre aux exigences réglementaires de suivi de la consommation foncière, l'analyse de la photographie aérienne et le croisement des données issues des relevés de terrain a permis de mesurer finement l'évolution des surfaces agricoles, boisées et artificialisées au cours de la dernière décennie. Des indicateurs et cartes ont été réalisés pour l'ensemble des communes du périmètre. Cette photographie de l'occupation du sol constitue la première étape de l'élaboration de la stratégie foncière territoriale.

Pour les années à venir, l'enjeu autour de la connaissance foncière est de pouvoir assurer le suivi des dynamiques locales de manière partenariale et opérationnelle et de valoriser l'information dans la perspective de continuer à accompagner et suivre la définition des stratégies foncières territoriales. Comme mentionné précédemment, l'observation foncière constitue bien en effet un outil de connaissance au service de l'action, de la prospective et de l'évaluation des politiques d'aménagement.

De plus, la généralisation de stratégies foncières par EPCI apparaît notamment indispensable. Le passage d'une logique de développement « diffus » observé dans de nombreuses communes à celle « d'opérations » en cœur de ville et de village ou en renouvellement urbain, nécessite probablement de mobiliser davantage les outils de maîtrise foncière et de phasage des projets. Ces enjeux concernent également le développement économique au regard des objectifs d'optimisation du foncier.

INVESTIGATIONS 2017

- MISE À JOUR DE L'ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS *sur l'ensemble du périmètre de l'AUD*

- ÉLABORATION DES RÉFÉRENTIELS FONCIERS *sur la CCFI dans le cadre du PLUi*

- ÉLABORATION DES RÉFÉRENTIELS FONCIERS SUR LE PAYS DE SAINT-OMER *dans le cadre du SCoT et des PLUi*

- ÉLABORATION ET ACTUALISATION DE L'OBSERVATOIRE *sur l'évolution de l'occupation du sol*

- ACTUALISATION DE L'INVENTAIRE DES LOCAUX COMMERCIAUX *(dont la vacance)*

- ANALYSE DES FORMES URBAINES *pour l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'échelle de la CCPL et de la CCFI*

ÉCONOMIE

ÉCONOMIE

Le territoire se classe actuellement parmi les plus dynamiques des Hauts-de-France, c'est le résultat de choix politiques qui s'appuient sur nos forces : un positionnement géographique exceptionnel en lien direct avec la Métropole Européenne de Lille et le Littoral, et ouvert sur l'Europe du Nord-Ouest, un réseau de villes moyennes, un cadre de vie attractif, une agriculture liée à des filières agro-alimentaires fortes et une histoire industrielle qui reste bien ancrée.

En termes d'emplois salariés, après plusieurs années de recul, la relance observée depuis 2013 sur l'Audomarois se confirme. En Flandre Intérieure, l'année 2016 a mis fin à plusieurs années de baisse. Ces résultats s'appuient sur des stratégies coordonnées avec les documents de planification et avec des programmes d'actions qui guident les transformations économiques actuelles telles que la tertiarisation, la numérisation de l'économie, la troisième révolution industrielle,...

Plus spécifiquement concernant l'Audomarois, la mise en œuvre repose sur une politique locale « pro-business». En menant son propre « choc de simplification », le développement de nouvelles entreprises et la création d'emplois sont facilités. La Maison du Développement économique, ouverte depuis 2015 est le guichet unique au service de tous les volets de la dynamique économique. Elle permet, grâce à la proximité entre tous les acteurs, de mieux coordonner la circulation des informations et les outils déployés auprès des entreprises en mutualisant les approches et en positionnant de manière cohérente les différentes interventions.

Garantir l'attractivité économique du territoire

Le développement et l'attractivité économique du territoire se composent de plusieurs secteurs d'activités dont les enjeux nécessitent d'être appréhendés de manière systémique. Dans les 2 périmètres de SCOT du Pays de Saint-Omer et de la Flandre Intérieure, plusieurs grands objectifs se recoupent.

> DENSIFIER ET QUALIFIER LES PARCS D'ACTIVITÉS : dans une logique d'anticipation des besoins fonciers, la priorité sera donnée à la requalification et à l'extension modérée des zones d'activités existantes ainsi qu'au développement des entreprises sur leurs sites actuels. L'extension sera autorisée à la condition que 80% du foncier soit occupé ou qu'un projet d'envergure ne puisse être satisfait. Leur aménagement veillera à une meilleure optimisation de l'espace, par la mutualisation du stationnement, l'adaptation de la taille des parcelles ou les possibilités de constructions à étages. Une attention particulière sera également portée à l'intégration paysagère, la gestion et le management des parcs d'activités.

De plus, une réflexion sur l'adaptation des zones les plus anciennes aux nouveaux enjeux de développement économique devra être engagée. La création de nouveaux parcs sera circonscrite à proximité des grandes infrastructures du territoire, tels le canal ou les autoroutes.

Zones d'activités - Méteren © AUD

CHIFFRES CLÉS

885 127
TOURISTES ACCUEILLIS
EN 2016
À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

25
EMPLOIS MOYEN
À L'HECTARE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS DU PERIMETRE AUD

49
ENTREPRISES BELGES OU À CAPITAUX BELGE
SUR LE TERRITOIRE DE L'AUD

1463
RÉSIDENTS
DE LA FLANDRE INTÉRIEURE ET DU PAYS DE SAINT-OMER QUI TRAVAILLENT EN BELGIQUE

1594
LOCAUX COMMERCIAUX OCCUPÉS
À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

261
LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS
À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

1712
EXPLOITATIONS AGRICOLES
À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE AUD

956
EMPLOIS DIRECTS
LIÉS AU TOURISME
À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

> ASSURER UN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL HARMONIEUX : le territoire a connu un développement important de surfaces commerciales périphériques, ce phénomène s'est essentiellement opéré dans le Pays de Saint-Omer et dans une moindre mesure en Flandre Intérieure. Parallèlement, les territoires connaissent une mutation du commerce : l'offre ne cesse de croître et engendre une multiplication des circuits de vente et des pratiques de consommation.

Dans ce contexte, les ambitions en matière de développement commercial sont réinterrogées et ne peuvent plus être uniquement centrées sur le renforcement continu de l'offre. Forts de ces constats, les acteurs locaux ont défini une stratégie de revitalisation commerciale, visant à répondre aux enjeux de requalification des centralités, de maillage équilibré entre les secteurs, d'amélioration du niveau de service des communes rurales et d'adaptation aux nouveaux modes de consommation, qu'il convient désormais de mettre en œuvre.

Plus spécifiquement, la CAPSO décline cette ambition à travers la Charte d'Urbanisme Commerciale intercommunale, signé par l'ensemble des acteurs. Cette charte induit de mobiliser des outils juridiques et techniques existants et de développer de nouveaux dispositifs, à l'exemple :

• des documents de planification, fixant les règles en matière de commerce (maintien des services publics, de l'activité tertiaire et des professions de santé, générateurs de flux, en centre-ville, maîtrise du commerce en périphérie en densifiant les zones existantes et en interdisant la création de nouvelles zones et l'implantation de cellules inférieures à 300 m^2, interdiction d'implanter des activités commerciales sur les zones d'activités…),

• du fonds de développement commercial mobilisé pour le soutien aux initiatives d'animations à rayonnement intercommunal et aux initiatives communales d'investissement,

• de l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat, dans le but d'accroître l'image, la notoriété et l'activité du commerce, de l'artisanat, créer du trafic dans les centres-villes et améliorer les conditions d'accueil des clients,

• de la pépinière commerciale permettant de faciliter l'installation de commerces en centre-ville ou commune rurale grâce à des coûts d'implantation préférentiels et compatibles avec la notion de jeunes entreprises.

La CCPL, pour sa part, a renforcé les partenariats, aux côtés de la CCI Grand Lille et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, en élaborant en 2015, une Charte Locale de Développement Commercial dans le but d'instaurer un cadre de concertation, puis en 2017, aux côtés du Conseil Régional des Hauts-de-France, une convention de partenariat permettant à la CCPL d'être le premier guichet d'accueil pour l'ensemble des demandes liées aux aides aux entreprises. A titre d'exemple, la CCPL et la Région octroient désormais une aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services, dans les périmètres suivants : hyper-centre, centres-bourgs, quartiers politique de la ville et communes de moins de 2000 habitants.

Au regard des ambitions précédemment exposées, les deux intercommunalités ont candidaté à l'appel à projets FISAC 2017, relatif à l'opération collective de redynamisation des activités commerciales de proximité. Parallèlement, un suivi continu de la vacance commerciale est établi afin de considérer les évolutions des enjeux commerciaux et ainsi adapter les opérations.

> MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET INNOVANTE : l'activité agricole demeure l'un des fers de lance de l'économie du territoire. Le maintien de l'activité agricole et des paysages qui y sont associés, repose sur la préservation des terres agricoles et l'accessibilité à ces dernières, qu'elle soit juridique (droit d'usage) ou physique (aménagements). Parallèlement, la diversification des activités sur les exploitations assurant un meilleur revenu aux agriculteurs, le développement des circuits courts, le tourisme ou encore la production d'énergies renouvelables sont des filières investies par les agriculteurs. Si la progression des installations solaires photovoltaïques a ralenti, du fait de la réduction des aides nationales, la méthanisation connaît un certain succès, dans la mesure où la vente de chaleur et/ou d'électricité produite génère de nouvelles recettes et que l'utilisation du digestat (matière résiduelle après méthanisation) permet de réduire les frais pour l'achat d'engrais. A Thiembronne, l'unité de méthanisation agricole en service depuis 2015 prévoit de doubler sa production d'électricité, un projet est également à l'étude à Quelmes. En Flandre Intérieure, une installation est en service à Renescure depuis 2014, une autre en voie sèche alimente le réseau de chaleur d'Hazebrouck depuis 2017, et au moins deux projets ont été recensés dernièrement.

> AFFIRMER LE POTENTIEL TOURISTIQUE : les stratégies économiques s'appuient sur la valorisation du potentiel touristique, complémentaire à l'offre balnéaire du littoral et à l'offre de la métropole, afin de positionner l'Audomarois et la Flandre Intérieure parmi les destinations majeures de la Région Hauts-de-France. Les outils d'observation de l'économie touristique locale permettent de confirmer les retombées positives de ces dix dernières années, en matière de visiteurs accueillis et d'emplois directs.

La construction de l'offre touristique audomaroise se poursuivra en veillant à s'appuyer sur ses fondements et ses « spots » à notoriété avérée : le développement du tourisme urbain et culturel s'intensifiera avec la création de deux Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à Saint-Omer et Thérouanne, le développement des sports de nature en Pays de Lumbres se poursuivra et le tourisme industriel s'organisera à partir d'Arques et la vallée de l'Aa. Le maillage du territoire sera assuré par une mobilité multicanale et facilitée avec les destinations alentours (Flandre Intérieure, Flandre Lys…).

Les projets s'articuleront autour de la mobilité active (marche et vélo) sur la base des itinéraires vélos européens et des voies de pèlerinage, la voie d'eau en confortant les opportunités de développement autour du Canal à grand gabarit entre Aire-sur-la-Lys, Arques, Saint-Omer, Houlle et enfin la liaison ferroviaire entre Saint-Omer et Lumbres, notamment en valorisant la ligne de Chemin de Fer Touristique de la Vallée de l'Aa. Le Pays de Saint-Omer répondra également aux besoins en hébergements touristiques marchands, en matière d'adaptation, d'évolution et d'implantation d'établissements, à savoir : la création d'un établissement hôtelier à Saint-Omer répondant à une demande spécifiquement urbaine et professionnelle, la création d'un hébergement pour groupes de grande capacité multi publics, la reconversion d'un ancien village vacances en cœur de marais en hébergement haut de gamme et l'accompagnement des porteurs de projets souhaitant développer l'hébergement insolite identitaire.

> ÊTRE ACTEUR DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE (TRI): la TRI repose sur les opportunités de développement des énergies renouvelables et du numérique. Cela implique notamment la couverture numérique du territoire qui est en cours, l'accompagnement de l'économie traditionnelle pour faciliter sa numérisation. Plus largement, la TRI interroge les modèles économiques classiques, pour évoluer vers des modèles :

• D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, c'est-à-dire la valorisation de déchets et leur réemploi localement de manière à réduire les pressions sur les matières premières et l'environnement. Les boucles d'économies circulaires sont également créatrices de valeur, et permettent de consolider un tissu économique notamment industriel. Plusieurs projets sont actuellement en cours de développement : récupération de la chaleur fatale de l'UIOM Flamoval par la cartonnerie Gondardennes, création de points d'apports volontaires papiers/cartons sur le Pays de Saint-Omer pour qu'ils soient recyclés dans les papeteries du territoire, valorisation énergétique des boues de stations d'épuration. Afin notamment de faciliter la création de ces synergies, les collectivités du Pays de Saint-Omer souhaitent investiguer le champ du management des zones d'activités.

• D'ÉCONOMIE COLLABORATIVE, basée sur l'échange et le partage, à l'image des espaces de coworking fablabs qui se développent dans le territoire (La Station, le pôle de coopération et d'innovation de Méteren),

• D'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ, qui consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de son usage, dont les potentialités et le rôle des pouvoirs publics restent à investiguer sur le territoire. A ce titre, la Communauté de communes du Pays de Lumbres expérimente la mise en place d'un service d'autopartage électrique sur les communes d'Escoeuilles et Seninghem.

Renforcer le rayonnement du territoire en inscrivant les priorités de développement économique, dans des partenariats transfrontaliers, europeens, internationaux

> UNE STRATÉGIE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE PAYS DE SAINT-OMER - FLANDRE INTÉRIEURE - FLANDRE OCCIDENTALE LANCÉE EN 2015 : elle intègre différents objectifs qui portent sur le développement économique et l'emploi. Un des enjeux consiste notamment en une mise en réseau durable des acteurs économiques de part et d'autre de la frontière franco-belge, afin de développer une réelle complémentarité économique entre la Flandre Intérieure/Audomarois et la Flandre Occidentale. Quelques objectifs spécifiques :

• favoriser l'emploi transfrontalier à travers notamment la mise en place d'un bus de l'emploi transfrontalier : visiter des entreprises qui recrutent en Flandre Occidentale avec des demandeurs d'emploi du territoire (30 participants les 2 dernières éditions confondues avec un retour à l'emploi d'environ 20%),

Sports de nature - Séminaire AUD - CCPL © AUD

Espace de coworking © CCFI - Méteren

• favoriser l'accueil des investisseurs belges : mise en place d'un club d'entrepreneurs transfrontaliers Flandre-Audomarois pour stimuler des nouvelles implantations, mettre en relations les entrepreneurs et apporter de l'expertise sur mesure,

• organiser des continuités touristiques afin de renforcer le potentiel touristique des territoires.

> DES COOPÉRATIONS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS (NOTAMMENT INTERREG V): les programmes de coopération européens offrent des perspectives intéressantes pour inscrire nos enjeux locaux dans des larges partenariats, qui favorisent l'innovation, l'expérimentation et qui permettent d'accélérer des investissements par le biais de projets pilotes.

Communication pour le projet GO-Trade © AUD

En ce qui concerne les actions en lien avec le développement économique, le projet GO-Trade (Interreg Va France Manche Angleterre) mené avec 16 partenaires français et brittanniques se réalise à l'échelle de la CCPL et porte sur la valorisation des marchés traditionnels, la redynamisation des territoires grâce à l'accompagnement des jeunes entrepreneurs, la montée en compétence sdes commerçants, le renforcement des circuits courts, l'augmentation des retombées économiques des marchés en développant des liens avec le tourisme.

> LA COOPÉRATION À L'INTERNATIONAL POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE : une enquête jeunesse menée (auprès de 1500 jeunes) à l'échelle de la CAPSO a révélé que plus de 7 jeunes sur 10 sont intéressés par une expérience de mobilité internationale. Parallèlement, diverses études démontrent que de telles expériences sont favorables pour la recherche d'un emploi. C'est dans cette perspective, pour favoriser l'insertion professionnelle, qu'un partenariat avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) a été conclu en 2017, d'ores et déjà renouvelé pour 2018-2019. 5 jeunes sont partis ou vont partir prochainement au Québec dans le cadre de stages d'insertion professionnelle pour une durée de 12 semaines.

Des dispositifs similaires sont en cours de développement avec le Maroc. Par ailleurs, 5 jeunes du BTS Métiers de l'eau du lycée Blaise Pascal de Longuenesse sont en stage chez leurs homologues au Burkina Faso pour travailler sur un projet d'accès à l'eau. Cette expérience permettra de renforcer leurs compétences et facilitera leur intégration dans le monde professionnel.

INVESTIGATIONS 2017

- PUBLICATION DE L'OBSERVATOIRE *de l'économie touristique du Pays de Saint-Omer*

- PUBLICATION DE L'OBSERVATOIRE *sur les dynamiques de l'emploi dans les SCOT du Pays de Saint-Omer et de Flandre Intérieure*

- ASSISTANCE À LA RÉDACTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT *pour créer en Région Hauts-de-France des Espaces de Rayonnement Touristique contribuant à l'attractivité régionale*

- APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE SUR LES OPPORTUNITÉS D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

- PUBLICATION DE L'OBSERVATOIRE *de la vacance commerciale sur le Pays de Saint-Omer en 2017*

- ASSISTANCE À LA RÉDACTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE *de la CAPSO et de la CCPL à l'appel à projets FISAC*

- SUIVI DE L'ÉTUDE VISANT À DÉFINIR LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE DE LA CCPL

- RÉALISATION DES VOLETS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PLUI ET SCOT *du Pays de Saint-Omer et de Flandre Intérieure*

- COORDINATION D'UN TOUR DE FLANDRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES TRANSFRONTALIERS

- ORGANISATION EN LIEN AVEC L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE DE STAGES D'INSERTION AU CANADA *pour les jeunes de 18-25 ans*

- COORDINATION DU PREMIER BUS DE L'EMPLOI TRANSFRONTALIER *depuis le territoire de l'Audomarois/ Flandre Intérieure*

- MISE EN ŒUVRE DU PROJET INTERREG VA FRANCE-MANCHE-ANGLETERRE GO-TRADE, EN LIEN AVEC LA CCPL SUR LA VALORISATION, *notamment à travers le tourisme, des marchés traditionnels*

MOBILITÉS

MOBILITÉS

Une transformation des transports collectifs

Elaboré dans un contexte d'émergence du transport en commun sur l'agglomération, le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer, approuvé en 2008 et actuellement en cours de révision, accordait une attention particulière à la promotion des alternatives à la voiture individuelle. A ce titre, le projet de territoire proposait la mise en œuvre d'une montée en puissance progressive de l'offre de transports en commun par le renforcement du réseau de transport urbain de l'agglomération et la définition d'un schéma concerté d'organisation et de développement des transports collectifs à l'échelle du Pays.

La Communauté d'agglomération, qui assure l'organisation des transports collectifs depuis le 1er septembre 2005, a procédé à un renouvellement de l'offre de transports collectifs pour la période 2012-2019. La refonte totale du réseau, desservant aujourd'hui 9 communes, ainsi que la politique tarifaire attractive notamment pour les jeunes, a permis d'augmenter la fréquentation des transports en commun. C'est notamment la création de la ligne 1 structurant la desserte du cœur urbain sur l'axe Gare / Complexe Aquatique / Centre commercial / Campus et disposant d'une fréquence proche du quart d'heure qui fait le succès de ce réseau. L'arrivée de ce nouveau réseau en 2012 a également été l'occasion pour l'AUD de conduire une étude prospective pour des aménagements favorables au réseau de bus tels que l'identification de couloirs réservés et la définition de micro-pôles d'échanges.

Par ailleurs, l'hypothèse d'un renfort de réseau par une navette urbaine électrique a été étudiée dès 2011 afin de s'adapter d'une part, à la configuration de la ville historique de Saint-Omer dont les caractéristiques de la trame viaire rendent difficile la circulation de bus aux gabarits traditionnels, et, d'autre part, à l'arrivée de projets structurants générateurs de déplacements.

Plusieurs scénarii ont alors été étudiés :
- Une desserte urbaine de Saint-Omer visant tous les motifs de déplacements et desservant la gare, les parkings, le centre-ville commerçant, les faubourgs et les quartiers au sud ;
- Une desserte nocturne complémentaire à la ligne 1 pour une continuité de service répondant aux besoins des étudiants, aux usagers multimodaux de la gare et permettant des loisirs en soirée (restaurants du centre-ville, cinéma, etc.) ;
- Une desserte de proximité flexible en fonction des jours de la semaine pour permettre aux habitants de se rendre aux différents marchés du pôle urbain et le dimanche pour des activités de loisirs (équipements touristiques ou sites naturels).

A la même période, dans ce contexte de renouvellement des marchés de transport urbain de l'agglomération et des lignes interurbaines et scolaires du Département, une étude générale de mobilité pour l'organisation et le développement des transports collectifs a été engagée sur le Pays de Saint-Omer. Celle-ci a permis d'offrir une feuille de route de l'organisation et du développement des transports collectifs par des services adaptés aux spécificités des territoires ruraux. Ainsi, suite à l'élaboration de scénarii, des propositions d'expérimentations opérationnelles à court et moyen termes ont été formulées de manière à structurer les besoins en transports collectifs en fonction de trois secteurs définis selon les déplacements domicile/travail et les densités de population :
- Expérimenter des lignes régulières sur deux axes structurants à l'échelle du Pays : l'objectif est d'offrir des horaires variés pour des déplacements quotidiens et des déplacements plus ponctuels en vue de générer une véritable alternative à l'automobile sur les liaisons établies entre le cœur d'agglomération de Saint-Omer et les communes de Lumbres et d'Aire-sur-la-Lys ;

Transport en commun © CAPSO

Transport à la demande © CAPSO

• Expérimenter des services de transport à la demande entre le Pôle urbain et les communes périurbaines proches: en complément des lignes régulières de transports collectifs, ce TAD vise à offrir un service adapté dans les communes rurales proches pour des déplacements quotidiens et ainsi permettre d'identifier des lignes régulières potentielles à long terme ;

• Expérimenter des services de transport complémentaires dans les secteurs ruraux du Pays : un renfort des lignes interurbaines départementales le midi et le dimanche soir est proposé pour répondre aux besoins particuliers, ainsi qu'un service de TAD zonal afin d'assurer une mobilité pour tous en offrant une solution aux habitants des communes éloignées qui n'ont pas les moyens matériels ou financiers de se rendre dans les pôles d'activités situés à proximité de leur lieu de vie.

Cette démarche a contribué aux réflexions du Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour l'écriture de son Schéma Départemental de la Mobilité. Notamment, le besoin d'une desserte complémentaire le midi pour les territoires ruraux, qui est une réalité pour l'ensemble des territoires similaires du Pas-de-Calais, a été intégré dans le réseau interurbain du Département mis en œuvre depuis septembre 2013.

De plus, dans le cadre des ateliers de co-construction menés en 2016 avec les élus pour définir les compétences de la nouvelle Communauté d'agglomération, ces différentes propositions de 2011 ont à nouveau émergé dans les débats.

Depuis 2016, les investigations sur le transport en commun se sont davantage articulées autour du train. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle grille horaire du TER en 2017, l'AUD a mené une analyse sur les enjeux de renforcement du service ferroviaire sur la Gare de Saint-Omer. Celle-ci a confirmé la nécessité de poursuivre l'amélioration de l'offre de services du pôle Gares avec trois enjeux prioritaires identifiés :

• Le développement de liaisons rapides (30 minutes) entre Saint-Omer et Lille, via des trains directs supplémentaires aux heures de pointe du matin et du soir ;

• L'augmentation de l'amplitude horaire du soir, en étudiant la possibilité d'un départ de Lille vers 23h afin de répondre aux usages liés aux loisirs exprimés dans le Débat Public ;

• La mise en place d'une tarification incitative pour les usagers non-abonnés.

Cette ambition fait aujourd'hui l'objet de plusieurs échanges avec le Conseil Régional des Hauts-de-France ainsi que la Métropole Européenne de Lille.

Pôle Gares de Saint-Omer © CAPSO

Par ailleurs, depuis 2017, la faisabilité d'une expérimentation d'un transport en commun vers la gare d'Isbergues, limitrophe du territoire de la CAPSO, pour les habitants du pôle territorial d'Aire-sur-la-Lys est étudiée par les services de l'agglomération.

Un développement de l'intermodalité

Tous ces efforts sur le transport en commun s'articulent avec le renfort de la Gare de Saint-Omer en véritable pôle d'échanges multimodal. Aussi, depuis quelques années, de nombreuses réalisations et projets à venir viennent renforcer l'attractivité de la gare. En 2013 des travaux sur les abords de la gare ont permis la création d'une gare routière pour les bus, d'un dépose-minute et d'une zone de taxis, la libération du parvis au profit des vélos et cyclistes, et une augmentation de la capacité de stationnement faisant ainsi de la gare un véritable hub.

De plus, l'accessibilité de ce pôle Gares s'est vue renforcée en 2017 par l'aménagement d'une passerelle dédiée aux modes doux vers l'ouest pour se connecter au centre-ville et prochainement par la réalisation d'un boulevard urbain vers l'est depuis l'avenue de l'Europe pour une connexion avec la rocade et les territoires ruraux. Aussi, au sein du bâtiment, toute une offre de services va être développée avec la création d'un point unique d'informations sur la Mobilité et d'un pôle éco-numérique et de services (espace de coworking, fablab, conciergerie, halle de l'innovation, espace petite-enfance). En 2017, la gare d'Eperlecques a fait l'objet d'investigations par l'AUD pour également renforcer son attractivité en étudiant les conditions d'amélioration de l'accessibilité du site ainsi que le confort d'usage.

L'intermodalité a également été travaillée dès 2010 avec la mise en œuvre des premiers maillons d'une centrale de mobilité. Il s'agit alors de disposer d'une plateforme d'informations, constituée d'un site internet et d'un espace d'accueil, et de services associés tels que la réservation, la promotion ou l'aide à la mobilité par exemple. C'est ainsi que le site Bougeco.com a ouvert en décembre pour permettre de mettre à disposition une information globale et homogène de l'offre de transport sur le territoire, participant à l'utilisation optimale des réseaux et des modes de déplacement.

Les services proposés étaient les suivants : la recherche d'itinéraires, la recherche d'horaires, intégrant les services scolaires, la gestion de l'absence de transport collectif avec un retour sur le volet covoiturage (redirigé vers coivoiturage-5962.fr), la description des différents réseaux, une cartographie dynamique permettant notamment la recherche d'arrêts de transports collectifs à proximité d'une adresse ou d'un lieu d'intérêt, l'inscription à un service de contacts (SMS, Mails).

Véloroute voie verte - Aire-sur-la-Lys © AUD

En 2017, le site a fermé au profit d'une plateforme d'information aujourd'hui régionale nommée Pass Pass Info reprenant une grande partie des services cités récemment. Elle est également complétée sur l'agglomération par la boutique en ligne MOUVEO ouverte simultanément permettant ainsi l'achat de titres de transport. Aussi, pour être cohérent avec cette politique régionale intermodale, le support billettique numérique MOUVEO créé en 2015 migrera vers la carte Pass Pass d'ici la fin d'année 2018. L'objectif d'une centrale de mobilité complète aboutira en septembre 2019 avec l'ouverture du point d'accueil « Mobilité » au sein du bâtiment réhabilité de la gare de Saint-Omer et l'intégration des services d'aide à la mobilité proposés par l'association Défi Mobilité.

Vers de nouveaux modes d'usage de la voiture

Les réflexions menées dans le cadre du déploiement des transports collectifs à l'échelle du Pays de Saint-Omer ont souligné l'importance de développer le covoiturage sur le territoire. Ainsi, en 2012, l'AUD et les services du Département ont formalisé un schéma des aires de covoiturage rapidement mis en œuvre pour les premiers aménagements, totalisant en 2017 7 aires de covoiturage dont la dernière réalisation se situe à Eperlecques sur la RD300. Afin d'inscrire ces aires dans un réseau régional, une charte graphique de signalisation commune à l'échelle régionale a été appliquée à partir de 2014.

De même, l'enjeu suivant était alors de mettre en relation des covoitureurs potentiels. Le territoire a choisi de s'inscrire à nouveau dans la démarche régionale portée par le SMIRT avec la mise en ligne en 2017 de la plateforme régionale de mise en relation Pass Pass Covoiturage et la formalisation d'une stratégie partagée en matière de communication et d'animation sur les territoires. Les nouvelles perspectives s'orientent aujourd'hui vers le covoiturage dynamique, également appelé auto-stop organisé, devant permettre de répondre à des trajets plus courts.

CHIFFRES CLÉS

7
AIRES DE COVOITURAGE
À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

40
BORNES ENVIRON DE RECHARGES
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

50
MINUTES
ENTRE LILLE ET SAINT-OMER ET TER

Par ailleurs, afin de réduire l'impact de la voiture individuelle, les collectivités du territoire soutiennent depuis 2011 le développement du véhicule électrique. Ainsi, le déploiement d'une quarantaine de bornes de recharge accessibles à tous les types de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (deux-roues, quatre-roues, toutes marques confondues) et à tout usager (régulier ou ponctuel), s'est opéré en 2016 et 2017. Il s'agit à présent de mettre en œuvre les deux autres volets de la stratégie d'électromobilté visant la promotion de l'infrastructure et des véhicules électriques ainsi que la mise en place de services de mobilités. Ainsi, les différentes actions menées ces dernières années sur le développement de l'auto-partage sur le territoire intègre généralement cette motorisation alternative.

Ainsi, après plusieurs réflexions menées sur différents secteurs du territoire, l'année 2018 sera marquée par une première expérimentation de la Communauté de communes du Pays de Lumbres avec le partage de

véhicules électriques sur les communes d'Escoeuilles et de Seninghem avec la plateforme de réservation (web / smartphone) et l'outil de partage (une boite à clé sécurisée sur l'espace public) mis en place avec la société CLEM'.

Par ailleurs, ces différents travaux sur la place de la voiture individuelle et le renforcement des transports en commun ont progressivement amené en 2015 à investiguer les enjeux de stationnement, tant dans les politiques d'attractivité de la ville-centre de Saint-Omer que dans les documents d'urbanisme, avec la réalisation des inventaires du stationnement dans le cadre des PLUI.

Une émergence des modes doux

Après avoir mené les premières investigations sur le développement des transports en commun et du covoiturage, le vélo a fait l'objet de plus d'attention, particulièrement autour d'Aire-sur-la-Lys. En effet, en 2013 ont débuté les travaux pour élaborer des itinéraires cyclables à l'échelle du pôle territorial d'Aire-sur-la-Lys, conduisant la commune en 2014 à se doter d'une stratégie locale propre. La même année, le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues a également été l'occasion de travailler sur une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur un itinéraire doux en fond de vallée de l'Aa.

Le projet « Aire, ville cyclable » a été suivi en 2015 d'une stratégie d'écomobilité scolaire afin de sensibiliser à la pratique des modes dès le plus jeune âge et dès le début de la mise en œuvre des itinéraires. De nombreux aménagements ont depuis vu le jour, totalisant 14 km de liaisons cyclables.

Sur l'agglomération, c'est notamment avec la création d'une antenne locale de l'Association du Droit au Vélo que des propositions ont été formalisées avec la création de comités vélos sur différentes collectivités. A nouveau, le PLUI élaboré sur le pôle territorial de Longuenesse fut l'occasion de travailler à la définition d'axes prioritaires pour le développement de liaisons cyclables sur les entités paysagères en dehors du pôle urbain. Le même exercice sera mené en 2018 sur la CCPL dans le cadre du PLUI.

Le développement de l'ingénierie en matière de mobilité et l'ensemble des travaux et études menés ces dernières années, plus particulièrement sur la mobilité des personnes, doivent aujourd'hui permettre au territoire d'élaborer la stratégie de renouvellement urbain des transports en commun associée au lancement du Plan de Déplacement Urbains. L'enjeu à l'avenir devra se porter également sur le transport de marchandises notamment l'organisation de la logistique urbaine.

Véhicules électriques de l'AUD - Saint-Omer © AUD

INVESTIGATIONS 2017

- ÉTUDE PRÉALABLE *sur le réaménagement du secteur de la gare d'Eperlecques*

- ANIMATION, DANS LE CADRE DU PLUI DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE, DU VOLET INVENTAIRE DU STATIONNEMENT, *hiérarchisation des voies et élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation pour le développement de liaisons douces sur les entités paysagères (hors pôle urbain)*

- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA CYCLABLE

- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE *de la politique de stationnement de la ville de Saint-Omer*

- ASSISTANCE DANS LE LANCEMENT DES DÉMARCHES DE PDU SUR LA CAPSO

- ASSISTANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS *en faveur de l'auto-partage*

- COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'ÉLECTROMOBILITÉ

- CONTRIBUTION AUX COMITÉS VÉLOS DE LA VILLE DE SAINT-OMER ET DE LA CAPSO

Eglise - Ecques

PATRIMOINE

Une politique d'investissement dans la culture et le patrimoine est à l'œuvre afin d'assurer de nouvelles formes de développement du territoire et de favoriser son rayonnement. Elle comporte plusieurs axes: nouveaux outils pour la protection du patrimoine, prise en compte du patrimoine dans les projets de développement, support du développement local et du rayonnement international, réalisation de centres d'interprétation.

Une politique de protection et de rénovation du patrimoine bâti

A Saint-Omer, la création le 28 juin 2016 du Site Patrimonial Remarquable a marqué une étape dans la reconnaissance de la valeur patrimoniale du centre historique. Par sa qualité patrimoniale et son dynamisme culturel et touristique, il constitue un élément essentiel de l'attractivité de l'Agglomération. L'élaboration d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) permettra d'offrir aux habitants et aux futures générations un cadre de vie durable prenant en compte les nouvelles mutations urbaines tout en renforçant l'attractivité de la ville. Le PSMV permettra ainsi d'assurer la restauration, la transmission et l'adaptation du patrimoine aux besoins actuels et notamment la production d'une offre locative de qualité au travers d'avantages fiscaux.
A Aire-sur –la-Lys, le centre historique ancien est protégé depuis 1988 par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) ouvrant droit également à des défiscalisations dans le cadre de la loi Malraux.

Depuis 2014, plusieurs intercommunalités ont entrepris la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). La dimension patrimoniale est davantage prise en compte dans ces nouveaux documents d'urbanisme, avec pour objectif la préservation du patrimoine des communes. Les démarches de type inventaire permettent aussi de rendre compte de cette richesse patrimoniale de l'Audomarois et de la Flandre Intérieure et de mieux caractériser ce patrimoine. Cette démarche répond à des enjeux de renforcement de la qualité du cadre de vie, d'attractivité envers de nouveaux habitants et d'actions en faveur du développement touristique pour un meilleur équilibre de développement entre espaces ruraux et urbains.

Des projets de développement

Les communes comme les intercommunalités mènent des projets d'aménagement de leur territoire pour améliorer l'offre de services au public, tels le pôle communautaire de Thérouanne, pour accroître le rayonnement du territoire comme la transformation de la chapelle des jésuites de Saint-Omer, pour assurer le développement du territoire rural à l'instar de l'ancienne école de Tilques, transformée en estaminet et salle d'activités, pour préserver l'identité des centres-bourgs avec la restauration des églises à Saint-Augustin, Ecques, Setques…. Autant d'exemples qui montrent une prise en compte de plus en plus forte du patrimoine au sein des projets de développement, facteur à la fois de cohésion sociale et de développement économique.Pour chaque projet, des recherches historiques sont effectuées. Il peut s'agir de la restauration d'un monument, d'un bâtiment ou d'aménagements urbains. Le travail de recherche sur les sites permet ainsi d'en avoir toutes les clés de leur compréhension afin de proposer des projets cohérents. Il est préalable à toutes les opérations de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Il peut s'accompagner de recueils de mémoires d'habitants, seul ou en partenariat, sur des sujets spécifiques. Ainsi, la restauration du théâtre a été l'occasion de poursuivre l'expérimentation entamée par la Ville d'art et d'histoire avec les anciens techniciens du lieu. La mémoire industrielle du territoire fait aussi partie des sujets de recherche. Elle permet de cerner par une approche différente ce phénomène qui marque encore fortement le territoire de son empreinte.

Venue du Ministre de la Culture de la Flandre - Musée de Cassel © AUD

Inauguration de la Chapelle des Jésuites - Saint-Omer © AUD

Une dynamique de développement local et de rayonnement international

Le territoire est riche d'une histoire plus que deux fois millénaire. Déjà fréquenté à la préhistoire notamment à Lumbres et dans la vallée de l'Aa, il se situe sur des axes importants d'échanges dès l'Antiquité. Il se caractérise depuis le Moyen Age par sa situation géographique entre France, Flandre et Angleterre. Ce positionnement au carrefour de l'Europe du nord-ouest, source d'un remarquable développement mais aussi d'enjeux de possession, a contribué à l'écriture d'une histoire dense qu'illustre une certaine richesse patrimoniale.

Cet héritage géographique et historique mis en récits devient le support de nouvelles dynamiques de développement local et de rayonnement international. La valorisation des relations entre le territoire et le monde anglo-saxon est un des axes de travail du Pays d'art et d'histoire depuis 2014. La dynamique culturelle partenariale qui s'est enclenchée autour de la thématique est à l'origine de la découverte du First folio de W. Shakespeare dans le fonds patrimonial de la bibliothèque d'agglomération qui permet de mettre le théâtre de Saint-Omer en partenariat avec le théâtre du Globe à Londres et de programmer les Shakespeare Days.

Le cycle de commémorations de la Grande Guerre s'inscrit aussi pleinement dans cette thématique des relations avec les Anglo-saxons sur nos territoires. Un cycle d'expositions annuelles occupe le site de la motte castrale à Saint-Omer depuis 2015 et une application mobile permet la découverte du territoire du Pays d'art et d'histoire au travers de 3 parcours scénarisés et en 3 langues (F, GB, NL).

De même, l'accueil chez les Jésuites Anglais de membres de la famille Carroll est le fondement d'un projet international d'ampleur en lien avec l'Etat du Maryland et les prestigieuses universités américaines de Georgetown, Harvard et Chicago. Depuis l'été 2015, The Carroll Odyssey est une démarche innovante. Le projet repose sur le patrimoine immatériel du territoire et l'histoire exceptionnelle de familles du Maryland qui envoyèrent leurs enfants étudier à Saint-Omer aux XVIIème et XVIIIème siècles. A leur retour Outre-Atlantique, plusieurs d'entre eux participèrent à la construction de la nation américaine. Le projet s'articule notamment autour de deux objectifs : encourager les échanges éducatifs et culturels transatlantiques et valoriser et améliorer la connaissance historique autour de cette période de l'histoire.

Le John Carroll Summer Internship Program at Saint-Omer en partenariat avec Georgetown University met en relation une université étrangère et un territoire. Ce programme a pour objectif de proposer des stages dans des institutions publiques et des entreprises privées de l'Audomarois. Les anciens stagiaires constituent désormais de très bons ambassadeurs de l'Audomarois.
Parallèlement aux échanges éducatifs, suite à la (re) découverte de l'importance du rayonnement éducatif, culturel et religieux du collège des jésuites anglais aux XVIIème et XVIIIème siècles, des activités culturelles sont proposées.

D'autre part, le transfrontalier avec la Flandre belge s'intensifie ces dernières années dans le cadre de la stratégie de coopération Pays de Saint-Omer/Flandre Intérieure/Flandre Occidentale. Plusieurs actions concrètes ont vu le jour, notamment un projet d'échanges de personnel entre la bibliothèque d'Ypres et la bibliothèque d'agglomération du Pays de Saint-Omer.

En 2017, le territoire a également accueilli une rencontre entre le Ministre de la Culture de la Flandre et le Vice-Président en charge de la Culture de la Région Hauts-de-France, qui s'est clôturée par un débat interrégional sur les enjeux de la coopération transfrontalière dans le domaine de la culture. Ce débat a contribué à l'élaboration d'un accord de coopération culturel signé en janvier 2018 entre la Communauté flamande et la Région Hauts-de-France.

Un patrimoine mis en lecture

La convention Pays d'art et d'histoire prévoit la réalisation d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). L'objectif de cet espace d'interprétation est triple :
- impliquer les visiteurs dans l'histoire, l'évolution et la pérennisation du patrimoine, à travers les grandes phases de l'aménagement du territoire,
- surprendre et émouvoir,
- permettre de s'interroger sur la protection et la valorisation du cadre de vie. Le CIAP est destiné autant aux habitants du territoire qu'aux visiteurs et sera constitué d'expositions permanentes et temporaires, d'un espace pédagogique et de conférences.

A Saint-Omer, la maison du patrimoine, située dans la maison d'Alexandre Ribot face à la cathédrale, est conçue comme une porte d'entrée sur le territoire, en relation avec le nouveau parking cathédrale. Elle a pour but de faire découvrir les potentialités du territoire et d'orienter le visiteur vers les autres sites de découverte et lieux de patrimoine.

A Thérouanne, dans le futur pôle communautaire, une antenne du CIAP est également prévue. Elle permettra de révéler aux visiteurs la richesse historique, archéologique, paysagère et patrimoniale du cœur de la Morinie et sera le trait d'union entre le passé et l'avenir.

CHIFFRES CLÉS

+ DE 200
SITES PATRIMONIAUX RELEVÉS ET GÉOLOCALISÉS
DANS LE PLUI DU PÔLE TERRITOIRALE DE LONGUENESSE

29
RÉUNIONS PRESCRITPIONS/ PRÉCONISATION
AVEC LES MAIRES

+ DE 4000
VISITEURS À L'EXPOSITION
"LE RÔLE LOGISTIQUE DE L'AUDOMAROIS POUR LES BRITANNIQUES DURANT LA GRANDE GUERRE "

13
ÉTUDIANTS DE GEORGETOWN UNIVERSITY
SONT VENUS PENDANT SEPT SEMAINES EFFECTUER UN STAGE ET ÊTRE EN IMMERSION DANS LA CULTURE FRANÇAISE.

Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine - Saint-Omer

Centre d'Interprétation et d'Architecture du Patrimoine - Thérouanne

INVESTIGATIONS 2017

- SUIVI DU CONSEIL ARCHITECTURAL *pour les villes d'Aire-sur-la-Lys et de Saint-Omer*

- RENCONTRE DES ÉLUS POUR SÉLECTIONNER LES SITES EN PRESCRIPTION ET PRÉCONISATION ET RÉDACTION DES FICHES DE PRESCRIPTION ET PRÉCONISATION *pour le PLUi pôle territorial de Longuenesse de la CAPSO, les PLU de Saint-Augustin, commune déléguée de Clarques, de Mametz et de Thérouanne*

- RECHERCHES POUR LA RESTAURATION *de la chapelle du Ganspette à Eperlecques, pour les aménagements urbains à Blendecques*

- RÉDACTION DU CAHIER DES CHARGES POUR LE LANCEMENT D'UNE *étude diagnostic et de programmation du château de Westhove sur la commune de Blendecques*

- POURSUITE DES INVESTIGATIONS *sur le site du Château Dambricourt de la commune d'Hallines pour la réhabilitation du parc afin de l'ouvrir aux habitants*

- RÉALISATION D'UNE NOUVELLE EXPOSITION « GRANDE GUERRE » *sur le rôle logistique de l'Audomarois pour les britanniques durant la Grande Guerre présentée à la motte castrale*

- POURSUITE DE LA VALORISATION DE L'APPLICATION NUMÉRIQUE SAINT-OMER 14/18

- DÉBUT DES TRAVAUX DE RECHERCHE POUR LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE EXPOSITION *sur le centenaire de la Royal Air Force en 2018, dont le QG était à Saint-Omer*

- COORDINATION POUR LA RECHERCHE DES STAGES, LA MISE EN RELATION AVEC LES STRUCTURES ET LE SUIVI AINSI QUE LA RECHERCHE DES FAMILLES D'ACCUEIL ET LA PROPOSITION D'UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS *durant le séjour des étudiants dans le cadre du John Carroll Summer Internship Program at Saint-Omer*

- CRÉATION D'UN PARCOURS AUTOUR DE LA CHAPELLE DES JÉSUITES *sur les traces des anciens élèves américains du collège des Jésuites anglais*

- MISE EN ŒUVRE AVEC LA BAPSO *d'une exposition sur Daniel Carroll.*

- PARTICIPATION À L'INAUGURATION DE LA CHAPELLE DES JÉSUITES *en présence du lieutenant-gouverneur du Maryland et de l'archevêque de Baltimore.*

- CO-ORGANISATION D'UNE RENCONTRE ENTRE LE VP CULTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET LE MINISTRE DE LA CULTURE FLAMANDE

- ANIMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES, CENTRES ET ÉCOLES D'ART *d'Ypres et de Saint-Omer*

- CIAP DE THÉROUANNE : *rédaction du projet scientifique et culturel, définition du parcours de l'exposition permanente avec le scénographe et le SRA, sélection des objets archéologiques, début de la rédaction des CCTP.*

- MAISON DU PATRIMOINE : *rédaction du projet scientifique et culturel et du parcours de l'exposition permanente avec le scénographe.*

TRANSITIONS

La Société dans laquelle nous évoluons est en perpétuelle mutation et nous oblige à adapter nos comportements, à anticiper nos actions, nos décisions, nos modes de vie.

Ce constat touche tous les domaines de la société avec une interrelation évidente entre chacun d'eux: climat, énergie, environnement, biodiversité, agriculture, démographie, social, numérique, économie. L'évolution des modes de vie des sociétés contemporaines impacte les territoires, nécessitant d'accompagner leurs mutations, de développer leur capacité d'adaptation et d'amorcer de nouvelles dynamiques afin de répondre aux enjeux sociétaux, énergétiques et numériques.

Allongement de l'espérance de vie, accès à la santé, à l'emploi, aux formations, à l'éducation et à la démocratie, la transition sociétale modifie la prise en compte de l'individu dans la société et impacte l'action des pouvoirs publics. En matière de transition énergétique et climatique, il s'agit d'accompagner la société autour de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 en visant l'abandon des énergies fossiles au bénéfice du développement des énergies renouvelables.

Enfin, la transition numérique constitue à la fois un formidable potentiel de développement et un risque d'aggravation des fractures sociales. Il s'agit dès lors d'accompagner la couverture très haut débit dans les territoires et de développer l'inclusion numérique.

Investiguer le champ social pour anticiper les défis sociétaux à venir

Face aux enjeux sociétaux actuels, la définition et la mise en œuvre des politiques publiques est impactée localement. Améliorer la qualité de vie, favoriser le «vivre ensemble» et la mixité sociale, développer les solidarités et les coopérations, impliquer les citoyens dans la définition des politiques publiques font partie des objectifs poursuivis afin d'anticiper les évolutions sociales et sociétales.
Afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de la population, le territoire met en œuvre une démarche volontaire et ambitieuse en matière de participation citoyenne et développe à ce titre un grand nombre d'outils pour favoriser l'implication de chacun dans la vie de son territoire : Conseil de Développement du Pays de Saint-Omer, conseils de quartier, conseil municipal des jeunes, conseils citoyens, etc.

A travers ces initiatives, la volonté locale est notamment de prendre en compte les aspirations des habitants et plus particulièrement celles de la jeunesse pour laquelle les politiques publiques actuelles peuvent manquer de visibilité ou d'adéquation avec leurs attentes. Les besoins des séniors, et notamment des nouveaux séniors qui aspirent à d'autres modes de vie que les générations précédentes, sont également pris en considération.

Adapter les politiques publiques aux attentes des populations

> LA JEUNESSE

En 2014, le nombre de jeunes de 16 à 25 ans à l'échelle du périmètre de l'Agence était de 30 752 jeunes, 14 814 jeunes à l'échelle du SCOT du Pays de Saint-Omer et 15 938 à l'échelle du SCOT de Flandre Intérieure.

La jeunesse représente l'avenir de la société et est gage de l'attractivité d'un territoire. Son implication dans la définition des politiques d'aménagement est essentielle. La réalisation de l'enquête jeunesse sur la CAPSO en est un exemple, et son succès a permis de confirmer l'engagement des jeunes et la richesse de leurs propositions et attentes.

Le travail de terrain mené avec le soutien des acteurs relais (lycées, établissements d'enseignements supérieurs, centres socioculturels, mission locale, établissements médico-éducatifs, Maison du Jeune Réfugié, etc.) a permis de connaître les pratiques culturelles, sportives, de loisirs, de consommation et de mobilité de 1496 jeunes âgés de 16 à 25 ans, et de collecter leurs attentes dans ces domaines.

Ainsi, l'enquête a permis de mettre en évidence : une pratique sportive et artistique des jeunes du territoire peu répandue puisque seuls 20% exercent une activité culturelle, et 40% ne font pas de sport ; des pratiques de mobilité privilégiant une utilisation de la voiture (38%) expliquant un faible usage des transports en commun (23%). La marche à pied constitue le deuxième mode de déplacement; quant au vélo, si 7 jeunes sur 10 en ont un, il est très peu utilisé pour les déplacements quotidiens.

Par ailleurs, si une large majorité des jeunes interrogés ont une perception positive de leur territoire, 56 % se disent insatisfaits par ce qui est fait pour la jeunesse au sein de la CAPSO. Même s'ils ne manquent pas d'idées, 7 jeunes sur 10 ont le sentiment de ne pas être impliqués dans la vie de leur territoire.

Les résultats serviront de support à la définition des actions et politiques publiques qui impacteront les jeunes dès 2018, dans les domaines de la culture, du sport, de la mobilité et de la cohésion sociale. Sensibiliser à la pratique d'une activité culturelle, encourager la pratique sportive, améliorer la mobilité des jeunes, favoriser leur insertion professionnelle ou encore susciter et accompagner l'engagement citoyen, sont autant d'enjeux identifiés à prendre en compte dans le cadre des politiques locales.

> LES SÉNIORS

Les projections démographiques prévoient plus de 15 000 personnes âgées de 60 ans ou plus supplémentaires d'ici à 2030 à l'échelle du périmètre de l'Agence. Face à l'allongement de l'espérance de vie, il devient nécessaire d'anticiper les besoins des séniors. En vue d'adapter la société au vieillissement de la population ou encore de préserver l'autonomie des personnes âgées, les acteurs territoriaux devront proposer une politique territoriale du vieillissement en plaçant les attentes et besoins des personnes âgées au centre des projets. Dans ce domaine, l'observation du phénomène de vieillissement sur le territoire et la planification sont les préalables à la définition des actions à mettre en place.

C'est dans ce contexte qu'a été réalisé l'observatoire du vieillissement de la population à l'échelle des SCOT du Pays de Saint-Omer et de Flandre Intérieure. Celui-ci a permis d'établir qu'en 2030, plus d'un quart de la population pourrait être âgée de 60 ans et plus. En raison de l'hétérogénéité de personnes composant cette tranche d'âges, tant par l'âge des individus que par leur niveau de dépendance ou encore leur situation sociale, les politiques territoriales devront prendre en compte ces différents profils et identifier les attentes et besoins de ces populations afin de proposer des réponses adaptées.

Afin d'amorcer ces défis futurs, des actions sont d'ores et déjà menées depuis quelques années par l'ensemble des politiques publiques. Avec une offre en structures d'hébergement pour personnes âgées inégalement répartie sur le territoire et concentrée principalement sur le pôle urbain et sa périphérie poche, le soutien à la création de ces structures spécialisées, le développement des aides à domicile ou encore de la domotique sont des réponses mises en place.

Par ailleurs, en raison d'une désertification médicale, particulièrement marquée dans les zones les plus rurales, et d'un temps d'accès pour consulter un professionnel de santé inhomogène sur le territoire, l'enjeu est de réduire ces inégalités sociales et territoriales de santé. Pour y répondre, l'accompagnement à la création de maisons de santé pluridisciplinaires ou encore la poursuite et l'amélioration de la coordination des acteurs de la santé et des services aux personnes âgées sont autant de réponses apportées.

Observatoire Jeunesse disponible sur www.aud-stomer.fr

Observatoire du vieillissement disponible sur www.aud-stomer.fr

CHIFFRES CLÉS TRANSITION SOCIÉTALE

1496
JEUNES DU TERRITOIRE DE LA CAPSO
ONT RÉPONDU À L'ENQUÊTE JEUNESSE

13
PROJETS ACCOMPAGNÉS
DANS 11 PAYS DIFFÉRENTS DANS LE CADRE DU FONDS EAU

38 556
DES 60-74 ANS SUR LE TERRITOIRE
DU PÉRIMÈTRE DE L'AUD

250
LYCÉENS
ONT PARTICIPÉ À LA CONFÉRENCE "LE MONDE BOUGE, ET VOUS ? " À L'OCCASION DES 30 ANS D'ERASMUS

Etudiants du Lycée Ribot aux Etats-Unis

Communication pour la Journée Mondiale de l'Eau en 2017

Promouvoir l'ouverture internationale du territoire

Solidarité, ouverture interculturelle, promotion de la citoyenneté européenne et mondiale, enrichissement mutuel, acquisition de valeurs et d'expériences nouvelles, la coopération et la mobilité internationale sont de véritables atouts et une source d'inspiration pour la créativité sociale et sociétale de notre territoire. C'est dans ce contexte que se développent les relations internationales avec pour volonté de renforcer les liens entre l'action internationale et les politiques locales, grâce à la mise en place d'une dynamique locale impliquant de nombreux partenaires (établissements scolaires, centres socioculturels, associations, institutions, entreprises…). L'objectif recherché est que l'international puisse constituer un véritable levier de développement local en termes de cohésion sociale, d'ouverture interculturelle et de rayonnement territorial.

Le dispositif Fonds Eau s'inscrit dans cette volonté. Il a pour objectifs d'informer, de sensibiliser et d'impliquer les habitants dans des actions d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté et d'être également une participation concrète du territoire à l'atteinte des objectifs de développement durable par un soutien à des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

De nombreuses actions sont à ce titre développées parmi lesquelles : la poursuite des initiatives engagées au Kirghizstan, en Ethiopie et en Guinée ; l'accompagnement du projet d'amélioration de la qualité de vie par l'accès à l'eau au Burkina Faso avec le Lycée Blaise Pascal à Longuenesse ; l'accueil de jeunes marocains dans le cadre des démarches de coopération avec la ville de Tiznit ; l'organisation de la Journée Mondiale de l'Eau ; le suivi du projet de construction d'un réseau d'eau potable à Quachlaq au Liban avec l'association Solidarités International ou encore la participation au projet d'amélioration de la ressource en eau par le développement d'activités génératrices de revenus en Arménie avec WECF.

Impulser les projets de mobilité internationale des jeunes et les accompagner techniquement et financièrement représente également un enjeu pour la puissance publique. Même si celle-ci est amorcée, l'enquête jeunesse a permis de démontrer un intérêt pour la mobilité puisque 72,8% des jeunes interrogés sont intéressés par une expérience de mobilité internationale. Séjours interculturels, stages à l'étranger, chantiers de solidarité, actions d'éducation à la citoyenneté sont autant de projets développés avec les jeunes des centres sociaux et des établissements scolaires du territoire pour développer des projets concrets de coopération dans le domaine de l'eau et du développement durable.

Grâce aux actions et programmes en cours, des jeunes du territoire ont ainsi pu vivre une expérience de mobilité à travers le Monde en 2017 : Grâce au Fonds Eau, ce sont 4 jeunes accompagnés au Burkina Faso, environ 18 jeunes du monde accueillis dans le cadre des chantiers Concordia dont 10 jeunes du territoire. Au Québec, 4 jeunes ont pu réaliser des stages d'insertion professionnelle. Aux Etats-Unis, 13 étudiants américains ont été accueillis sur le territoire.

Unité de méthanisation - Renescure

Des initiatives locales pour atténuer le changement climatique global

Les enjeux de la transition énergétique sont multiples, tant sociaux qu'environnementaux ou encore économiques. Les défis sont de réduire la vulnérabilité de la population face à la précarité énergétique qui risque de s'accentuer du fait de l'augmentation du prix de l'énergie, de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique.

La transition énergétique est également une opportunité pour créer de nouvelles filières économiques, autour par exemple de la production d'énergies renouvelables et l'intensification de marchés existants, comme la rénovation énergétique des bâtiments.

De nombreuses villes et territoires n'ont pas attendu les accords de Paris pour s'emparer de la question du changement climatique et mettre en place des solutions innovantes. Le Pays de Saint-Omer et la Flandre Intérieure ont fait partie de ces territoires proactifs.

Après une période de foisonnement d'initiatives locales publiques ou privées, le temps est maintenant venu à la planification énergétique et la massification des actions en vue de tendre vers l'autonomie énergétique en 2050. Les enjeux de l'énergie et du climat sont désormais intégrés aux documents de planification (PLUi et SCOT) et les Plan Climat Air Energie sont en cours d'élaboration à l'échelle intercommunale, conformément aux exigences réglementaires.

La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre

Les secteurs les plus consommateurs d'énergie et les plus émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le Pays de Saint-Omer et la Flandre Intérieure sont les tranports, les bâtiments résidentiels et tertiaires. Sur le Pays de Saint-Omer, l'industrie reste néanmoins le premier secteur consommateur d'énergie et d'émission de GES. Les interventions des collectivités se concentrent ainsi sur la rénovation énergétique du patrimoine public, l'accompagnement des particuliers pour la rénovation de leur logement et les politiques de mobilité.

Afin d'inciter les particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique, plusieurs actions sont mises en place pour :
- diagnostiquer les logements (audits énergétiques et environnementaux à tarif subventionné),
- orienter et conseiller les ménages (permanences de

CHIFFRES CLÉS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

10 000
PERSONNES SENSIBILISÉES
AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE À TRAVERS LES DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS PROPOSÉS SUR LE TERRITOIRE

+ DE 700
PARTICULIERS RENCONTRÉS
PAR LES ESPACES INFO ÉNERGIE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

130
PARTICIPANTS
AU LANCEMENT DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE LA CCFI

6
PROJETS
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS AU NIVEAU BBC ENGAGÉS À L'ÉCHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

Micro-chaufferie collective - Zudausques

l'Espace Info Energie, Guichet Unique d'Information sur l'habitat à Saint-Omer),
- inciter financièrement à la réalisation de travaux (aides TEPCV sans condition de ressources pour les ménages avec suivi de l'EIE, opération d'amélioration de l'habitat en partenariat avec l'ANAH pour les ménages modestes).

Afin de multiplier les projets d'économies d'énergie dans les bâtiments publics et l'éclairage public, des Conseillers en Energie Partagés sont mis à disposition des communes par les syndicats d'énergie et les intercommunalités. Ils jouent un rôle clé pour diagnostiquer, conseiller les communes et les orienter vers les différents financeurs afin d'initier des projets de rénovation énergétique ou améliorer la performance des projets déjà imaginés.

Les actions lancées ou en réflexion en matière de mobilité visent d'une part à réduire l'usage de la voiture individuelle dans une logique de sobriété énergétique (politique d'aménagement des courtes distances, accès aux services numériques, aménagements doux, ...) et d'autre part, à augmenter l'efficacité énergétique des moyens de déplacement (faciliter l'accès aux transports en commun pour rendre l'offre plus compétitive comparativement à la voiture, réseaux de bornes pour véhicules électriques, systèmes de mobilité collaborative, etc.).

L'utilisation du gaz naturel pour les véhicules et notamment les flottes de poids lourds est également en réflexion afin de valoriser la production locale de gaz par les unités de méthanisation.

Le développement des énergies renouvelables et de récupération

Le bois est la première énergie renouvelable utilisée sur le Pays de Saint-Omer et la Flandre Intérieure. Toutefois, s'il est brûlé dans un foyer ouvert ou un équipement à faible rendement, le bois est source d'émission de polluants atmosphériques, notamment de particules fines. Il y a donc un enjeu d'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de chauffage au bois. Les chaufferies collectives à plaquettes comme celles installées à Quelmes et Zudausques, constituent ainsi des solutions pertinentes en matière d'énergie, de qualité de l'air et sont un moyen efficace pour valoriser la ressource locale en bois (forestière et bocagère). La création d'une plateforme bois-énergie à Renty est également à l'étude afin de structurer une filière locale d'approvisionnement des chaufferies en plaquettes.

Si l'éolien a connu un essor important en 15 ans sur le Pays de Saint-Omer, c'est vers d'autres énergies renouvelables que les collectivités souhaitent désormais se tourner: méthanisation, géothermie, récupération de chaleur fatale, solaire photovoltaïque.

Plusieurs projets d'unités de méthanisation privées actuellement à l'étude, viendraient compléter la production des unités de Renescure, Thiembronne, Hazebrouck et Blaringhem.

Au regard de l'ambition régionale de devenir la première région européenne de biogaz injecté, les projets en injection sont à privilégier dans les communes déjà desservies par le réseau de distribution de gaz naturel. Divers acteurs portent également des projets de production solaire photovoltaïque : un projet de centrale solaire citoyenne sur l'agglomération de Saint-Omer, un projet privé de centrale solaire au sol sur le site de l'ancienne base TGV à Oxelaëre; des études sont menées pour des installations en autoconsommation sur les équipements publics de la CCPL et du pôle de Fauquembergues. La récupération de chaleur fatale constitue une ressource intéressante sur le pôle urbain de Saint-Omer et celui de Lumbres.

Un projet s'est confirmé entre l'incinérateur des ordures ménagères Flamoval et les cartonneries Gondardennes, et un autre est à l'étude sur la cimenterie de Lumbres. En Flandre Intérieure, le potentiel de récupération de chaleur fatale est moins intéressant. Le développement des réseaux de chaleur est un bon moyen pour valoriser la chaleur renouvelable dans la mesure où un même réseau peut être alimenté par plusieurs sources de chaleur. Le réseau d'Hazebrouck est ainsi alimenté par une chaufferie bois et une unité de méthanisation. La géothermie et le solaire thermique pourraient également alimenter des réseaux de chaleur basse température.

Accompagner les défis futurs en matière d'usages et de services numériques

> ROMPRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE LIÉE AUX INFRASTRUCTURES DE L'INTERNET FIXE

Le Pays de Saint-Omer a su se démarquer à l'échelle régionale pour sa dynamique en faveur du développement numérique. La contractualisation d'une délégation de services publics avec l'opérateur Radio XILAN a permis aux intercommunalités du Pays de Saint-Omer de résorber les zones d'ombre en 2009.

Les deux EPCI ont su anticiper l'arrivée de la fibre optique en faisant installer environ 40km de fourreaux à l'occasion de chantiers mutualisés, contribuant aujourd'hui à l'action du Syndicat Mixte la Fibre numérique 59-62, en charge du déploiement de la fibre optique sur les zones d'initiatives publiques (seule Saint-Omer sera couverte par l'opérateur privé Orange), à qui les Communautés de communes du Pays de Lumbres et d'agglomération du Pays de Saint-Omer ont transféré leur compétence. L'ensemble des communes du Pays de Saint-Omer seront ainsi couvertes d'ici 2021.

> CONFIRMER UNE AMBITION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE TERRITORIAL

Les deux intercommunalités du Pays de Saint-Omer ont

CHIFFRES CLÉS TRANSITION NUMÉRIQUE

12600€
INVESTIS
EN 2017 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CRNT POUR LES FORMATIONS ET MATÉRIELS

+ DE 200
PERSONNES
(ÉLUS, ÉCOLIERS, COMMERÇANTS, HABITANTS, ETC.) SENSIBILISÉES AU NUMÉRIQUE EN 2017 GRÂCE AUX DIFFÉRENTES ANIMATIONS PROPOSÉES (CHALLENGE NUMÉRIQUE, PETITS DÉJEUNERS DU NUMÉRIQUE, SÉMINAIRE ANNUEL, ATELIERS HABITANTS ET COMMERÇANTS, REPAIR CAFÉ, ETC.)

3
CHALLENGES NUMÉRIQUES
DE MARS À JUIN 2017 POUR INITIER AUX ENJEUX DU NUMÉRIQUE

2
PETITS DÉJEUNERS
DU NUMÉRIQUE ORGANISÉS EN 2017 SUR LES THÈMES DE L'ADMINISTRATION ET DE LA SANTÉ

6
REPAIR CAFÉS
À LA STATION ET ENERLYA (EN PARTENARIAT AVEC LA STATION) ORGANISÉS EN 2017 (63% D'OBJETS RÉPARÉS SUR LES 54 OBJETS APPORTÉS)

2
DEMIES JOURNÉES
EN JUIN 2017, À LA MARPA ET À L'ÉCOLE JULES FERRY D'AIRELYS, POUR SENSIBILISER AU NUMÉRIQUE (DANS LE CADRE DES JOURNÉES DU NUMÉRIQUE)

1
SÉMINAIRE LE NUMÉRIQUE
EN PAYS DE SAINT-OMER EN MARS 2017 POUR PRÉSENTER L'ENSEMBLE DES DYNAMIQUES NUMÉRIQUES SUR LE TERRITOIRE

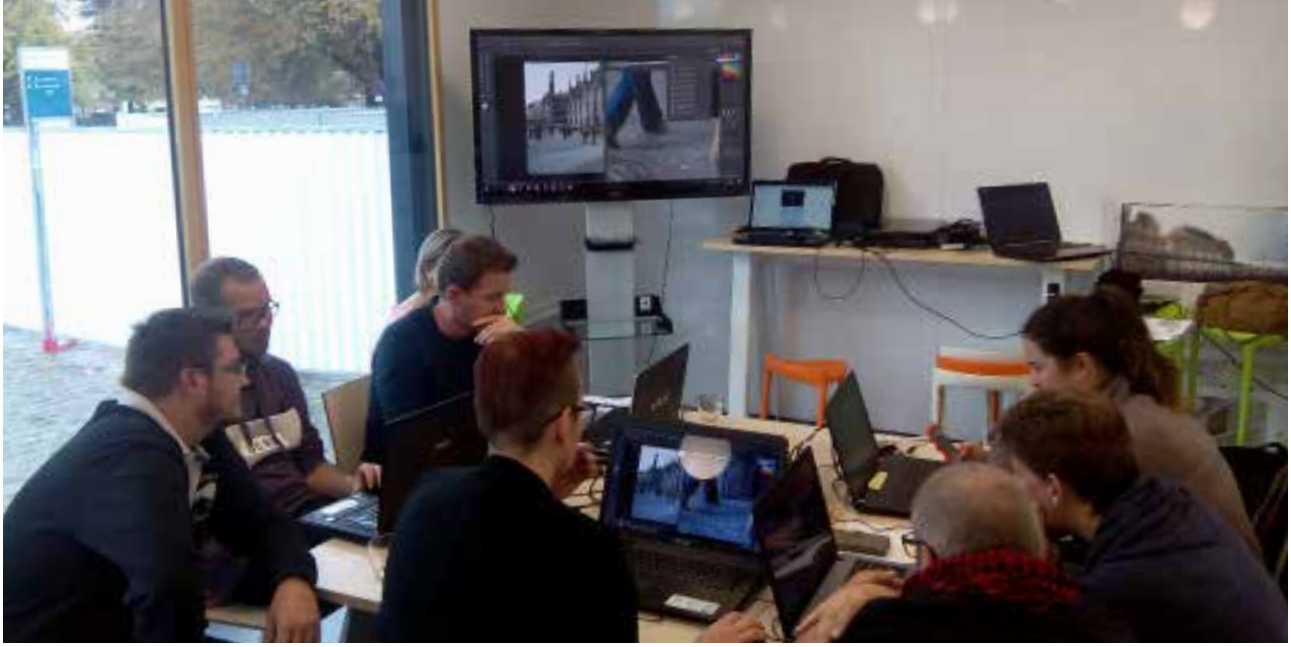

La Station - Saint-Omer

très tôt saisi les enjeux liés au numérique, au-delà de la simple desserte, puisqu'une première stratégie numérique a été conduite en 2010-2014, se traduisant notamment par l'expérimentation de bornes connectées aux services publics et le dispositif Boutic proposant aux professionnels, artisans, commerçants, agriculteurs, etc., des formations sur internet. Par l'adoption fin 2014 de sa stratégie numérique 2015-2020, suite au débat public «Territoire numérique durable » organisé en 2013, le territoire a réaffirmé son ambition de faire du numérique un axe majeur de ses politiques à travers 109 actions réparties en 5 axes thématiques : Aménagement numérique ; Economie numérique ; Services numériques au public ; E-inclusion, responsabilité sociale et environnementale du numérique; Innovation numérique dans les administrations locales.

C'est ainsi qu'en 2016, les intercommunalités du Pays de Saint-Omer ont obtenu un cofinancement européen FEDER pour financer plus d'une quinzaine d'actions à déployer d'ici fin 2018.

> RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

Dans le cadre du cofinancement FEDER, une plateforme de services sera déployée à l'échelle du Pays de Saint-Omer et dont les fonctionnalités seront progressivement proposées. Ainsi, dès 2018, les habitants auront accès à un annuaire santé exhaustif, un module commerce et artisanat et à une billetterie touristique et culturelle. A terme, une carte de vie quotidienne, dont l'étude de faisabilité sera lancée en 2018, sera le support physique de services intégrés sur cette vitrine unique du territoire audomarois.

Dans cette même optique de facilitation du quotidien à l'échelle du bassin de vie, la création d'une boutique en ligne des titres de transport et la dématérialisation des titres de transport scolaire à l'échelle de l'ex-CASO ont été réalisées en 2017. La vocation inclusive de ces nouveaux outils contribuera à répondre aux enjeux relatifs aux 4 générations présentes sur un territoire organisé autour de communes urbaines et espaces ruraux.

> ACCULTURER AU NUMÉRIQUE, LA PLACE DES CYBER CENTRES DANS LE PAYSAGE AUDOMAROIS

Les intercommunalités du Pays de Saint-Omer ont saisi l'opportunité de développer ces lieux via l'appel à projet régional «centres de ressources numériques territoriaux» (CRNT).

Ainsi entre 2015 et 2018, sept cyber centres ont bénéficié de ce dispositif pour monter en compétences, élargir leur champ d'actions et diversifier leur public grâce à des évènements (challenge numérique en partenariat avec le contrat local d'éducation artistique de la CAPSO, forum des cyber centres à l'occasion du Drone Days Festival de la CCPL) ; la formation des animateurs (14 formations allant de la robotique aux réseaux sociaux en passant par les outils d'animation d'un Tiers-Lieux) ; l'acquisition de matériels : imprimantes 3D, kit robotique, ouvrages, kit de réalité virtuelle, etc.

> DIFFUSER ET PARTAGER LA CULTURE NUMÉRIQUE

La CAPSO accueille depuis juin 2016, La Station, un pôle préfigurateur au 1/20ème de ce qu'accueillera la gare réhabilitée de Saint-Omer (ouverture en novembre 2019). Ce lieu permet de tester les usages et créer la communauté d'usagers. Depuis son ouverture, ce sont plus de 9 000 personnes qui ont pu bénéficier de l'équipement, soit par l'occupation de l'espace de coworking et salle de codesign, soit par l'utilisation des machines du Fablab ou encore la participation aux ateliers proposés. Au-delà de ces services, La Station est un diffuseur de culture numérique, de sensibilisation et d'ouverture aux enjeux environnementaux contemporains.

C'est dans cette optique de lutte contre l'obsolescence programmée et de sur-consommation, qu'un Repair Café est organisé mensuellement depuis mai 2017.

INVESTIGATIONS 2017

1. TRANSITION SOCIÉTALE :

- OBSERVATION DES DYNAMIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES :

• *Réalisation et restitution de l'étude jeunesse à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer*
• *Formalisation de l'observatoire sur le vieillissement de la population*

- MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DU FONDS EAU

- ANIMATION ET SUIVI DE DÉMARCHES DE CONCERTATION ET D'IMPLICATION CITOYENNE :

• *Animation du Conseil de Développement du Pays de Saint-Omer*
• *Participation au programme Erasmus + « Transforming Your City» (implication des jeunes de 18 à 30 ans)*

- ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS DES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE *(quartier Fort Maillebois et quartier St-Sépulcre – Quai du Commerce)*

2. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

- MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL :

• *Suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions du dispositif «TEPCV» : les opérations liées à la rénovation énergétique et la structuration des filières locales d'énergies renouvelables*
• *Finalisation des études pré opérationnelles pour les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat*
• *Lancement des OPAH et PIG*

- RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE PRÉFIGURATION FONDS AIR-BOIS : *observation et enquête sur les pratiques de chauffage*

- LANCEMENT DE LA DÉMARCHE DESTINATION TEPOS AVEC L'INSTITUT NÉGAWATT AFIN DE DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE DE TRANSITION *à horizon 2030 pour tendre vers l'autonomie énergétique à 2050*

- LANCEMENT DE L'ÉTUDE CLIM'AGRI DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VISANT À CO-CONSTRUIRE AVEC LE MONDE AGRICOLE UN PLAN D'ACTIONS *pour la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre adapté aux différents types d'exploitations présentes sur le territoire*

- ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE

- ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE SAINT-OMER *dans la définition, l'élaboration et la mise en œuvre du permis de végétaliser*

- RÉALISATION D'ANALYSES PAYSAGÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA FLANDRE INTÉRIEURE *dans le cadre du PLUi et du SCOT*

- ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER *dans la phase de candidature du projet Interreg NEREUS*

- ACCOMPAGNEMENT DES EPCI DANS LES DÉMARCHES PRÉALABLES AUX CANDIDATURES DES PROJETS INTERREG :

• COOL TOWNS : *Augmenter la capacité des villes de petite et moyenne taille à s'adapter au changement climatique à travers des interventions dans le développement du territoire et l'aménagement urbain, et notamment la résistance au stress de chaleur*

• LOCSAS : *Contribuer aux réductions de carbone et accélérer l'émergence des technologies bas carbone pour les équipements sportifs au moyen d'outils de développement appliqués*

• ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC : *Semaine du Développement Durable, 2nde édition du défi familles à énergie positive, Fête de l'habitat durable, Semaine européenne de la Mobilité.*

3. TRANSITION NUMÉRIQUE:

- CONSOLIDATION DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE 2015-2020

- APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE *(actions FEDER 1 et hors FEDER)*

- COORDINATION ET ANIMATION *du dispositif «centres de ressources numériques territoriaux»*

- DÉVELOPPEMENT D'ANIMATIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION AU NUMÉRIQUE

- RÉALISATION DE GUIDES D'UTILISATION DES APPLICATIONS DU TERRITOIRE

NOTES

AGENCE
D'URBANISME & DE DÉVELOPPEMENT
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure

CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT SÉPULCRE - CS 90128 - 62503 SAINT-OMER CEDEX

TÉL : +33 (0)3. 21. 38. 01. 62
FAX : +33 (0)3. 21. 88. 47. 58
WWW.AUD-STOMER.FR